



## Aménagement de la ZAC de Montsinéry

EPFAG

mai 2023

**Dossier de demande  
de dérogation  
à l'interdiction  
de destruction  
d'espèce protégée**



biotope

<b>Citation recommandée</b>	Biotope, <b>2023</b> , Demande de dérogation pour le projet d'aménagement de la ZAC de Montsinéry, Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée, 121p	
Version/Indice		
Date	15 mai 2023	
Nom de fichier	2023_DEP_ZAC_Montsinery_EPFAG.docx	
N° de contrat		
Interlocuteur	Etablissement Public Foncier d'Aménagement - Guyane	
Interlocuteur	Nicolas PELET	Contact : <a href="mailto:n.pelet@epfag.fr">n.pelet@epfag.fr</a> Tél : 0594 (0) 69431 72 27
Biotope, Responsable du projet	Noé LE CHANOINE	Contact : <a href="mailto:nlechanoinedumanoir@biotope.fr">nlechanoinedumanoir@biotope.fr</a> Tél : 0594 (0) 694 96 48 24
Biotope, Responsable de qualité	Pascal PARMENTIER	Contact : <a href="mailto:pparmentier@biotope.fr">pparmentier@biotope.fr</a> Tél : 0594 (0) 694 93 17 02

## Sommaire

<b>I</b>	<b>Cadre réglementaire</b>	<b>6</b>
I.1	Rappel du principe d'interdiction de destruction d'espèce protégée	7
I.2	Condition d'éligibilité à la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée	9
<b>II</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>11</b>
II.1	Contexte	12
II.2	Equipe de travail	13
II.3	Espèce protégée concernée par la présente demande de dérogation	13
<b>III</b>	<b>Description et justification du projet</b>	<b>16</b>
III.1	<b>Le demandeur</b>	<b>17</b>
III.1.1	Identification	17
III.1.2	Présentation des activités du demandeur	17
III.2	<b>Présentation du projet</b>	<b>17</b>
III.2.1	Localisation	17
III.2.2	Description des infrastructures et des travaux	21
III.3	<b>Justification du projet</b>	<b>19</b>
III.3.1	Raisons impératives d'intérêt public majeur du projet	19
III.3.2	Choix de positionnement du projet et du projet retenu	20
III.3.3	Moyen mis en œuvre pour intégrer les enjeux du projet	25
<b>IV</b>	<b>Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore</b>	<b>27</b>
IV.1	<b>Effort d'inventaire</b>	<b>28</b>
IV.1.1	Les habitats et la flore	28
IV.1.2	L'ichtyofaune	29
IV.1.3	La batrachofaune	29
IV.1.4	L'herpétofaune	29
IV.1.5	L'avifaune	29
IV.1.6	La mammalofaune	30
IV.2	<b>État initial</b>	<b>31</b>
IV.2.1	Habitats et flore	31
IV.2.2	Faune	44
IV.3	<b>Synthèse des enjeux</b>	<b>55</b>
IV.4	<b>Effets prévisibles du projet</b>	<b>62</b>
IV.4.1	Impacts sur les habitats	62
IV.4.2	Impacts sur la faune et la flore remarquable non protégée	63

<b>V</b>	<b>Demande de dérogation</b>	<b>66</b>
	<b>V.1 Synthèse des connaissances sur les espèces protégées</b>	<b>67</b>
	<b>V.2 Évaluation précise des impacts sur les populations d'espèce protégée</b>	<b>82</b>
	<b>V.3 Mesures d'évitement</b>	<b>91</b>
	<b>V.4 Mesures de réduction</b>	<b>94</b>
	<b>V.5 Impacts résiduels du projet</b>	<b>103</b>
	<b>V.6 Mesures de compensation</b>	<b>107</b>
	V.6.1 Identification des besoins de compensation	107
	V.6.2 Présentation de la zone ciblée pour la compensation	110
	V.6.3 Compensation	114
	V.6.4 Bilan	116
	<b>V.7 Mesures d'accompagnement</b>	<b>119</b>
	<b>Synthèse des mesures proposées</b>	<b>123</b>
<b>VI</b>	<b>Bibliographie</b>	<b>124</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste et informations relatives aux espèces protégées concernées par la présente demande de dérogation	14
Tableau 2 : Planning des cessions d'inventaires de la faune, de la flore et des habitats	28
Tableau 2 : Tableau des habitats et de leur superficie	31
Tableau 3 : Liste des espèces exotiques envahissantes et leur habitat	42
Tableau 4 : Synthèse du nombre d'espèces à enjeux trouvées sur site	55
Tableau 5 : Synthèse des enjeux sur les habitats présents sur le site d'étude	55
Tableau 6 : Synthèse des enjeux sur la faune présente sur le site d'étude	58
Tableau 7 : Synthèse des enjeux floristiques sur le site d'étude	60
Tableau 8 : Habitats et surfaces impactées par le projet	62
Tableau 9 : Synthèse des impacts sur les espèces non protégées présentes sur la zone d'étude	63
Tableau 13 : Besoins de compensation – Evaluation des surfaces à compenser	115

## Liste des illustrations

Figure 3 : <i>Neritina zebra</i> (© C.Delnatte/Biotope)	33
Figure 2 : Forêt inondable dégradée (© C.Delnatte/Biotope)	34
Figure 4 : Zone de travaux (© C.Delnatte/Biotope)	34

Figure 5 : <i>Aniba rosiodora</i> (© C.Delnatte/Biotope)	37
Figure 6 : <i>Drosera cayennensis</i> (© C.Delnatte/Biotope)	37
Figure 7 : <i>Hyptis latanifolia</i> (© C.Delnatte/Biotope)	39
Figure 8 : <i>Grona barbata</i>	41
Figure 9 : <i>Acacia mangium</i>	42
Figure 7 : <i>Hyptis latanifolia</i> (© C.Delnatte/Biotope)	44
Figure 8 : Scinax des savanes ( <i>Scinax nebulosus</i> ) @L. Bouchet (Biotope) / (Hors site)	46
Figure 9 : Crapaud boeufs ( <i>Rhinella marina</i> ) @L. Bouchet (Biotope) / (Hors site)	46
Figure 10 : Mabuya à points noir ( <i>Copeoglossum nigrapunctatum</i> ) @V. Rufray (Biotope) / (Hors site)	48
Figure 16 : Râle ocellé (© H.Foxonet /Biotope)	49
Figure 14 : Bécassine de magellan(© H.Foxonet /Biotope)	49
Figure 13 : Bruant des savanes (© H.Foxonet /Biotope)	49
Figure 15 : Colibri rubis topaze (© H.Foxonet /Biotope)	50
Figure 16 : Grand tardivole(© H.Foxonet /Biotope)	50
Figure 16 : Ibijau gris (© H.Foxonet /Biotope)	50
Figure 16 : Marouette plombée (© H.Foxonet /Biotope)	51
Figure 11 : Raton-Crabier ( <i>Procyon cancrivorus</i> ) @A. Bonnefond (Biotope) / (Hors site)	53
Figure 12 : Cabiai / Capybara ( <i>Hydrochoerus hydrochaeris</i> ) @H. Foxonet (Biotope) / (Hors site)	53



I

## Cadre réglementaire

## I Cadre réglementaire

### I.1 Rappel du principe d'interdiction de destruction d'espèce protégée

Afin d'éviter la disparition d'espèces animales et végétales, un certain nombre d'interdictions sont édictées par l'article L.411-1 du Code de l'environnement, qui établit que :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;

4° La destruction des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant, ainsi que les premières activités humaines et la destruction ou l'enlèvement des fossiles présents sur ces sites ».

Les espèces concernées par ces interdictions sont fixées par des listes nationales, prises par arrêtés conjoints du ministre chargé de la Protection de la Nature et du ministre chargé de l'Agriculture, soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des Pêches Maritimes (article R.411-1 du Code de l'environnement), et éventuellement par des listes régionales.

L'article R.411-3 établit que pour chaque espèce, ces arrêtés interministériels précisent : la nature des interdictions mentionnées aux articles L.411-1 et L.411-3 qui sont applicables, la durée de ces interdictions, les parties du territoire et les périodes de l'année où elles s'appliquent.

## I Cadre réglementaire

Les arrêtés adoptés en Guyane française à ce titre sont présentés dans le tableau suivant :

Synthèse des textes réglementaires relatifs à la protection des espèces		
Groupe	Protection au niveau National	Protection au niveau Régional
Trachéophytes	Arrêté ministériel du 9 avril 2001 fixant la liste des plantes vasculaires protégées en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 05/07/2001), modifié par l'arrêté du mai 2017 (JORF du 10/05/2017)	(néant)
Herpétofaune/ Batrachofaune	Arrêté ministériel du 19 novembre 2020 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (JORF du 03/12/2020)	(néant)
Avifaune	Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux protégés en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 04/04/2015)	(néant)
Mammalofaune	Arrêté ministériel du 15 mai 1986 fixant la liste des mammifères protégés en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 25/06/1986), modifié par l'arrêté du 20 janvier 1987 (JORF du 11/04/1987), par l'arrêté du 29 juillet 2005 (JORF du 08/11/2005) et par l'arrêté du 24 juillet 2006 (JORF du 14/09/2006)	Arrêté préfectoral du 31 janvier 1975 fixant protection du Jaguar, du Puma et du Porc-épic arboricole qui ne sont repris dans l'arrêté de 1986

Dans le cas particulier de l'avifaune, l'arrêté du 25 mars 2015 étend la protection de certaines espèces particulièrement sensibles à la dégradation de leur biotope aux habitats qu'elles exploitent au cours de leur cycle biologique.

## I Cadre réglementaire

### I.2 Condition d'éligibilité à la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée

L'alinéa 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement permet, dans les conditions déterminées par les articles R.411-6 et suivants, de déroger à l'interdiction de destruction :

« La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens ».

La dérogation est accordée par arrêté préfectoral précisant les modalités d'exécution des opérations autorisées.

La décision est prise après avis du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) (article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore protégées). La délivrance de ces dérogations est accordée, *in fine*, par le préfet, et par exception par le ministre chargé de l'écologie lorsque cela concerne : des opérations conduites par des personnes morales placées sous le contrôle ou la tutelle de l'État ou si la dérogation porte sur une espèce protégée menacée d'extinction (dont la liste est fixée par l'Arrêté du 9 juillet 1999).

## I Cadre réglementaire

Les 3 conditions incontournables à l'octroi d'une dérogation sont les suivantes :

- La demande s'inscrit dans un projet fondé sur une raison impérative d'intérêt public majeur ;
- Il n'existe pas d'autre solution satisfaisante ;
- La dérogation ne nuit pas au maintien de l'état de conservation favorable de l'espèce dans son aire de répartition naturelle.



II



Objet de la demande

## II Objet de la demande

### II.1 Contexte

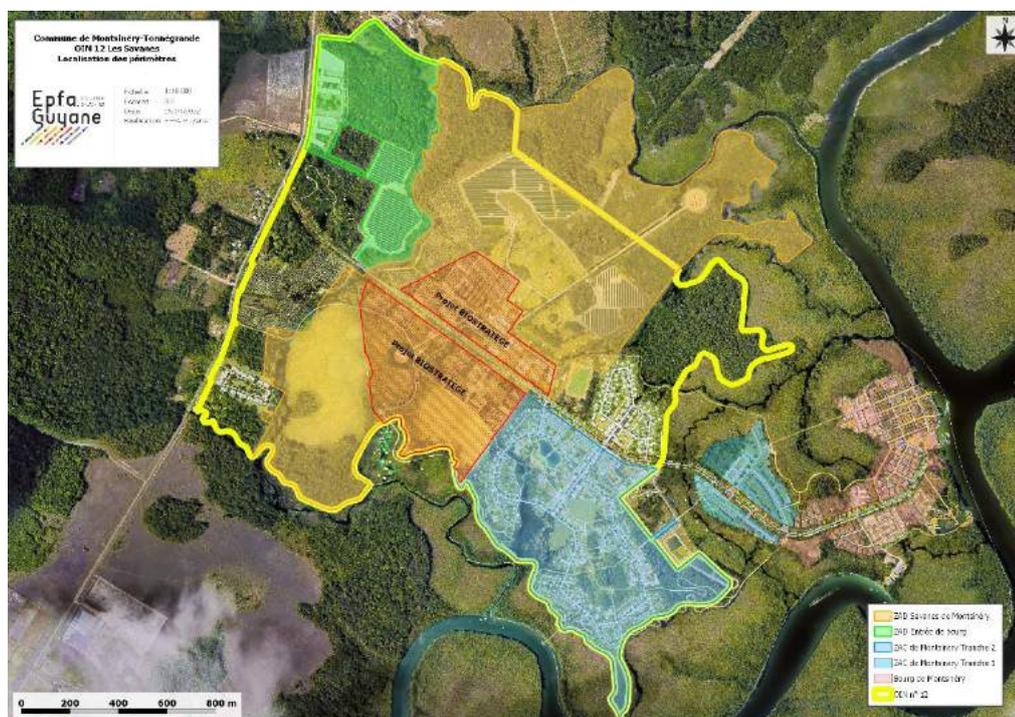
La commune de Montsinéry-Tonnégrande souhaite rééquilibrer le développement de son territoire avec une revitalisation du centre bourg et une diversification de l'offre d'équipements et de services.

Le secteur, prévu à l'urbanisation au SAR de la Guyane, a été identifié parmi les périmètres de l'POIN multisites de Guyane (périmètre n°12). La commune de Montsinéry-Tonnégrande et les partenaires de l'POIN ont, alors, collectivement acté le lancement des études pré-opérationnelles pilotées par l'EPFAG.

Afin d'accompagner le développement de la commune de Montsinéry-Tonnégrande, l'EPFAG s'est donc appuyée sur la vision de développement partagée entre la collectivité, la collectivité territoriale et l'Etat en vue de répondre aux besoins en logements, activités et équipements du territoire communal.

Le périmètre de l'POIN Les savanes d'une superficie de 314 hectares, desservi par les RD 5 et 14, voies de desserte du bourg de Montsinéry intègre 3 périmètres fonciers et opérationnels :

- Zone d'Aménagement Différé -ZAD- : Entrée de Bourg (le long de la route du Gallion) : 32 ha ;
- ZAD des Savanes (foncier TDF) : 180 ha ;
- ZAC de Montsinéry : 68 ha, dont 57 ha correspondent à la tranche 2.



## II Objet de la demande

Le projet d'aménagement dénommé « Zone d'Aménagement Concerté de Montsinéry » se décompose en 2 tranches, la tranche 1 étant déjà réalisée et habitée. La tranche 2, objet de la présente étude, couvre une superficie de 57 hectares, et a pour objectif de créer 580 logements, un collège de 600 élèves (en cours de construction), un groupe scolaire de 8 classes, 1 crèche de 60 berceaux, 1 crèche de 10 berceaux avec structure RAM et 1 450 m<sup>2</sup> de surface commerciale.

Les tranches d'aménagement 2.2 et 2.3 seront réalisées à moyen/long terme, dans une dizaine d'année environ.

### II.2 Equipe de travail

Une première étude faune-flore a été réalisée en 2010 par le bureau Sylvétude de l'ONF pour la flore et par l'association KWATA pour la faune.

Le présent rapport, qui constitue une mise à jour de l'étude faune-flore de 2010, a été élaboré par l'équipe Biotope Amazonie – Caraïbes bénéficiant de compétences pluridisciplinaires :

L'équipe		
Clarisse PETTIER	Cheffe de projet	Suivi général du projet Cartographie Rédaction de l'étude
Noé LE CHANOINE DU MANOIR	Chef de projet	Accompagnement à la stratégie de compensation Coordination de l'étude
César DELNATTE	Directeur d'étude	Expertise des enjeux floristiques et description des habitats naturels
Loïs BOUCHET	Chargé d'étude	Expertise des enjeux faunistiques (herpétofaune batrachofaune, mammalofaune)
Colline BOILEDIEU	Chef de projet	Expertise des enjeux ichtyologiques
Hugo FOXONET	Chargé d'étude	Expertise des enjeux avifaunistiques
Pascal PARMENTIER	Responsable d'agence	Contrôle qualité

### II.3 Espèce protégée concernée par la présente demande de dérogation

La présente demande de dérogation concerne **17 espèces protégées** dont :

- 1 espèce végétale
- 14 espèces d'oiseaux

## II Objet de la demande

- 2 espèces de mammifères

Tableau 1 : Liste et informations relatives aux espèces protégées concernées par la présente demande de dérogation<sup>1</sup>

N°	Nom normalisé	Nom scientifique	Habitat sur la zone	L.R.R
<b>Flore (1 espèce)</b>				
1	-	<i>Drosera cayennensis</i>	Savane hydromorphe	
<b>Avifaune (14 espèces)</b>				
2	Râle ocellé	<i>Micropygia schomburgkii</i>	Savanes sèches aux herbes hautes et denses, parfois parsemées de quelques buissons bas.	<b>EN</b>
3	Marouette plombée	<i>Porzana albicollis</i>	Herbages humides, friches et broussailles dans les savanes.	<b>LC</b>
4	Bécassine de Magellan	<i>Gallinago paraguaiiae</i>	Savanes inondées. Marais d'eau douce et prairies humides en dehors de la période de reproduction.	<b>EN</b>
5	Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	Boisements, savanes arbustives.	<b>LC</b>
6	Colibri rubis-topaze	<i>Chrysolampis mosquitus</i>	Bosquets et broussailles parsemant les savanes arbustives.	<b>LC</b>
7	Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	Friches arbustives, lisières de savanes et marais, vieilles mangroves. Bords de rivières et milieux dégradés dans l'intérieur.	<b>LC</b>
8	Grand Tardivole	<i>Emberizoides herbicola</i>	Savanes.	<b>VU</b>
9	Bruant des savanes	<i>Ammodramus humeralis</i>	Savanes.	<b>EN</b>
10	Bec-en-croc de Cayenne	<i>Leptodon cayanensis</i>	Forêts marécageuses, vieilles mangroves, bords des grandes rivières de l'intérieur.	<b>LC</b>
11	Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	Divers types de boisements.	<b>LC</b>

<sup>1</sup> (L.R.R. : Liste Rouge Régionale ; DD : Données manquantes, LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacée, VU : Vulnérable, EN : En danger, CR : En danger critique)

## II Objet de la demande

N°	Nom normalisé	Nom scientifique	Habitat sur la zone	L.R.R
12	Macagua rieur	<i>Herpetotheres cachinnans</i>	Forêts marécageuses, vieilles mangroves.	VU
13	Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	Divers types de boisements.	LC
14	Manakin tijé	<i>Chiroxiphia pareola</i>	Sous-bois des forêts littorales basses et lianescentes.	NT
15	Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	Divers types de boisements.	LC
<b>Mammifères (2 espèces)</b>				
16	Grison	<i>Galictis vittata</i>	Forêt matures et secondaires. Savanes et pâturages	LC
17	Tayra	<i>Eira barbara</i>	Forêt primaire et secondaires. Affectionne particulièrement les arbres creux et les terriers d'autres animaux.	LC



## Description et justification du projet

### III Description et justification du projet

#### III.1 Le demandeur

##### III.1.1 Identification

Identification du Demandeur	
Demandeur	Etablissement Public Foncier d'Aménagement de la Guyane
Adresse	La Fabrique Amazonienne 14 Esplanade de la Cité d'Affaires 97 357 Matoury
Téléphone	0594 38 77 00
Personnes en charge du dossier au sein de l'EPFAG	Nicolas PELET <a href="mailto:n.pelet@epfag.fr">n.pelet@epfag.fr</a> Directeur opérationnel  Frans CASSEUS <a href="mailto:f.casseus@epfag.fr">f.casseus@epfag.fr</a> Chef de projet

##### III.1.2 Présentation des activités du demandeur

L'EPFA de Guyane est un EPIC ayant pour mission de réaliser des opérations foncières, et d'aménager l'espace en faveur du développement des espaces ruraux et d'une offre de logements adaptée au territoire.

#### III.2 Présentation du projet

##### III.2.1 Localisation

Le projet s'insère dans la commune de Montsinéry, au Sud-Ouest du centre-ville, dans un espace naturel encore bien conservé. La zone d'étude constitue une mosaïque d'habitats de savanes, forêts et zones marécageuses.

### III Description et justification du projet



 Zone d'étude

#### Présentation de la zone d'étude

ZAC de Montsinéry



Carte 1 : Localisation du projet



## III Description et justification du projet

### III.3 Justification du projet

#### III.3.1 Raisons impératives d'intérêt public majeur du projet

Les besoins identifiés lors de la création de la ZAC sont les suivants :

- redynamiser le bourg,
- répondre à la forte demande de logements en mettant à la disposition des sociétés immobilières et des particuliers des terrains équipés,
- répondre aux besoins en équipements publics (écoles, collège, centre de secours, équipements sportifs de proximité...),
- améliorer le cadre de vie des habitants,
- maîtriser l'urbanisation des terrains inoccupés sis à proximité du bourg,
- garantir la réalisation d'un programme urbain cohérent en assurant une mixité sociale et une qualité urbaine
- amener une réponse aux besoins de commerces et services de proximité.

L'Opération d'Intérêt National de Guyane, annoncée en 2015 par le gouvernement vient répondre à des enjeux très marqués en termes de développement urbain durable et tout particulièrement en matière d'habitat, d'activités économiques, d'équipements publics et de transports. Le secteur, prévu à l'urbanisation au SAR de la Guyane, a été identifié parmi les périmètres de l'OIN Guyane (N°12).

Afin d'accompagner le développement de la commune de Montsinéry-Tonnegrande, l'EPFAG s'est appuyé sur la vision de développement partagée entre la collectivité, la collectivité territoriale et l'État afin de répondre aux besoins en logements, activités et équipements exprimée et en cohérence avec les objectifs définis aux différentes échelles de gouvernance se traduisant au travers le SAR, SCOT et PLU et en tenant compte des contraintes du site. Le projet intègre également un enjeu de revitalisation du centre bourg avec une diversification de l'offre d'équipements et de services.

A cet effet, la commune de Montsinéry-Tonnegrande et les partenaires de l'OIN ont collectivement acté le lancement des études pré-opérationnelles pilotées par l'EPFAG conduisant à l'établissement du Plan Guide d'Aménagement de l'OIN 12.

Le PGA, permettrait de répondre à certains objectifs :

- faciliter l'accès à l'emploi, en combinant développement des emplois locaux en lien avec les capacités du marché et renforcement de l'accessibilité aux pôles d'emploi d'une commune dont 40% de la population de plus de 15 ans est sans activité professionnelle.
- Répondre à un fort accroissement démographique.

Les études d'avant-projet de la tranche 2 de la ZAC de Montsinéry, réinterrogés dans le cadre de l'OIN n°12, ont été validées en juillet 2021. Ce dernier apporte une 1ère réponse aux besoins identifiés par l'OIN, la CACL et la ville.

La tranche 2 de la ZAC a donc été conçue de façon à respecter les grandes lignes directrices d'orientation urbaine suivantes :

- Une trame viaire structurée en hameaux, s'appuyant sur le système de desserte existant,
- Un îlotage préservant la richesse des milieux et les trames vertes et bleues,
- Une opportunité d'habiter le paysage,

### III Description et justification du projet

- Une programmation développée par les caractéristiques du site,
- Un dense réseau de cheminements connectant les hameaux,
- Un sentier pédagogique pour un territoire agricole.

En termes d'aménagement la réalisation de la ZAC permettra la mise en place de :

- d'un collège,
- d'un groupe scolaire de 8 classes,
- d'une crèche,
- de commerces,
- d'un pôle médical,
- d'activités et de services,
- de logements collectifs,
- de logements mixte (individuels et collectifs),
- de logements individuels.

#### III.3.2 Choix de positionnement du projet et du projet retenu

Le bourg de Montsinéry est construit sur une presqu'île très étroite, entourée d'eau libre ou de zones marécageuses, les possibilités d'extension se limitent donc à des dents creuses dans le bourg et des petites surfaces localisées entre la route et les zones basses.

La réflexion engagée par le Conseil Municipal lors de l'élaboration du PLU a conduit au choix d'urbaniser une zone exondée en extension du bourg, de surface suffisante pour répondre aux besoins pressentis sur le plan urbain.

La zone d'étude retenue pour réaliser la ZAC d'extension du bourg de Montsinéry répondait à ces critères : vaste zone exondée de plus de 50 hectares situés à moins de 2 km du bourg.

La réflexion engagée par le Conseil Municipal du 19 décembre 2008 lors de l'élaboration du PLU (cf PADD) a conduit au choix d'urbaniser cette zone qui a vocation à recevoir des logements, des commerces et des services d'accompagnement.

Le diagnostic de l'état des lieux, réalisé par l'ARUAG, a démontré la possibilité de réaliser les logements et équipements voulus dans ce secteur.

Les études de diagnostic ont permis par la suite de préciser le périmètre de la ZAC en tenant compte des contraintes physiques (zones inondables), des contraintes foncières et des besoins en termes d'aménagement.

Afin de mettre en œuvre son projet de développement, la commune de Montsinéry-Tonnegrande a sollicité l'EPAG pour qu'il réalise pour son propre compte, sous l'égide d'un comité de pilotage, le projet d'extension du bourg de Montsinéry.

Le parti d'aménagement retenu est le résultat d'un compromis entre les contraintes majeures identifiées lors des études préliminaires :

- Sensibilité du milieu naturel
- Ouvrage d'épuration

### III Description et justification du projet

- Servitudes existantes
- Contraintes d'urbanisation

C'est en ce sens qu'un projet urbain porté par l'EPAG a été approuvé par la Commune et l'ensemble des acteurs concernés par le dossier de réalisation de la ZAC. Le plan masse, le périmètre, ainsi que les objectifs de la ZAC ont été validés par la commune.

Le projet s'étend sur 68 hectares (dont 60 ha qui correspondent à la tranche 2 sont intégrés dans le projet OIN) et doit permettre la construction d'environ 724 nouveaux logements, des équipements d'accompagnement (collège de 600 élèves, groupes scolaires de 16 et 8 classes, crèche, plateau sportifs, lagune,) et l'implantation d'activités et services. Le parti d'aménagement retenu consiste à réaliser plusieurs centralités, non concurrentielles, de type hameaux, d'échelles équivalentes au bourg de Montsinéry.

#### III.4 Description des infrastructures et des travaux

##### La gestion de la circulation :

Le maillage du quartier s'organise sans impasse de la manière suivante :

- La voie principale du jardin des savanes (Type 1 - de 30m avec son jardin du collège est en zone 30 double sens), artère commerciale du nouveau quartier qui permet l'accès au cœur du nouvel hameau habité.
- La boucle du hameau (Type 2 - de 15m est en zone 30 double sens) qui connecte entre eux les différents îlots habités et offre une continuité du parcours urbain. Le bon fonctionnement du réseau s'appuie également sur son accroche sur la RD14 à l'ouest du hameau.
- Les voies hyper-locales partagées (Type 3 – voirie partagée en sens unique où la vitesse est limitée à 20km/h.) qui desservent sans impasse les parcelles en frange de paysage et vient accompagner la création de petites unités de voisinage.

Aussi, afin de permettre un confort d'usage et un accès qualitatif depuis le centre-bourg au collège l'aménagement prévoit en lien avec la requalification de la RD14 l'aménagement d'une piste cyclable et de trottoirs favorisant les mobilités douces jusqu'au nouveau quartier.

##### Le stationnement :

Le mode de stationnement proposé sur l'ensemble de la ZAC est unilatéral mais diffère selon les voies. Sur l'artère principale commerciale (Type 1) une offre de stationnement en bataille a été optée afin d'offrir une quantité satisfaisante de stationnement tout en conservant de larges espaces paysagers faisant écho au jardin des savanes lieu d'aménités en entrée du hameau lui faisant face. A l'inverse, les stationnements publics de la boucle principale (Type 2) sont quant à eux disposés le long de la chaussée et intégrés dans des noues plantées suivant un rythme discontinu. En complément, des poches de stationnement en bataille sont prévues en lien avec le lac bleu. Il n'est pas prévu de stationnement public pour les voies partagées dites hyper-locales (Type3).

### III Description et justification du projet

Stationnement (Type 1 et 2) : 104 places dont 5 PMR. Ces stationnements sont tant à disponibilité des riverains que de toute personne souhaitant pratiquer le quartier. Ce stationnement, au statut public, est complété par une offre de stationnement privée intégrée au sein des lots.

#### Les revêtements :

Sols et mobilier ont vocation à traduire ce que les invariants du projet ont édicté comme règle de conduite : rusticité des aménagements, pérennité des prestations, construction d'un paysage singulier entre ville et nature. Les propositions dans le choix des revêtements et du mobilier s'établissent en conscience de ces dispositions : des matériaux et des géométries simples, loin des prestations d'exception, dans un souci de pérennité d'usage et de construction d'un paysage de la ville-nature qualitatif.

Des teintes et des traitements spécifiques permettront de distinguer les usages. Cette homogénéité de traitement crée des continuités visuelles pour les piétons et cyclistes ainsi qu'une identité propre au quartier. Plus ponctuellement, du platelage bois et du sol souple seront utilisés pour certains espaces spécifiques : terrasses, pontons, aires de jeux...

#### Le mobilier urbain :

Le mobilier urbain distingue les usages et permet une appropriation de l'espace public. Il doit fournir de quoi s'installer confortablement, échanger, travailler ou encore se reposer :

- L'implantation du mobilier doit offrir en premier lieu une réponse adaptée aux usages. Au-delà des dispositifs normatifs, le nombre et les implantations du mobilier urbain, potelets, bancs, arceaux vélos, corbeilles doivent se faire au profit d'une perception apaisée du paysage. A l'inverse des lieux suréquipés en mobilier de toute sorte, qui nuisent à terme à la compréhension des lieux, impliquent des engagements financiers notoires en maintenance, nous revendiquons une réponse parcimonieuse. Les pratiques des lieux seuls permettront d'ajuster, adapter, le nombre et les implantations de mobilier.
- A l'instar des revêtements de sol, le mobilier est pensé suivant les mêmes engagements : des éléments de géométrie simples et robustes, tout en participant à la construction de ce paysage singulier de ville équatoriale.
- L'ensemble du mobilier à planter doit porter une lecture cohérente des aménagements, permettant tout à la fois d'assurer une compréhension d'ensemble du quartier et l'identification de singularités. De manière globale, le mobilier, sur mesure ou standard, répondra à un registre de matériau restreint et cohérent : bois, béton, acier.

#### L'éclairage public :

La stratégie d'éclairage est pensée à l'échelle du quartier.  
Elle répond à trois enjeux, à savoir :

### III Description et justification du projet

- Accroître le sentiment de sécurité au sein de l'espace public. L'éclairage est en effet un élément de confort de l'espace public qui renforce les possibilités d'appropriation de l'espace public après la tombée de la nuit.
- Assurer la lisibilité et le statut des espaces publics, en confortant notamment la hiérarchie proposée entre artère structurante, boucle principale et voies dites hyper-locales, cheminements structurants, cheminements du quotidien et ceux des zones naturelles, préservées et non éclairées.
- Constituer un paysage nocturne qui participe à la mise en valeur des paysages existants et des espaces de micropaysage aménagés tout en assurant le développement d'un projet d'éclairage cohérent. Il s'agit de mettre en place une gamme, une écriture assurant cohérence et continuité tout en créant des ambiances particulières propres à chaque espace naturel dans lequel les aménagements s'inscrivent.

Il s'agit de proposer une stratégie différenciée de l'éclairage en fonction des usages suscités. Ainsi, nous proposons de travailler un paysage nocturne comme suit :

- L'éclairage des espaces publics de type artère structurante, boucle principale et leur trottoir se fera par
- l'implantation de mats d'éclairage.
- L'éclairage des voies dites hyper-locales partagées se fera également par mats d'éclairage.
- Les cheminements des parcs venant traverser des espaces naturels préservés présenteront quant à eux un éclairage plus discret et intégré dans le paysage environnant avec une intensité lumineuse concentrée sur les cheminements principaux ou au niveau des espaces présentant des usages variés.
- A l'inverse il n'y a pas d'éclairage de prévu pour le chemin du parc de la pointe de la mangrove étant donné qu'il s'agit d'un itinéraire présentant un intérêt majeur que le jour comme mise en valeur du paysage existant.

#### La gestion hydraulique et l'aménagement des espaces verts :

L'aménagement du site intègre des dispositifs de gestion des eaux pluviales adaptés au climat équatorial :

- en exploitant la topographie existante pour canaliser les eaux vers des zones inondables
- et en mettant en place un réseau de noues à ciel ouvert pour la collecte d'eau des lots privés et des voies de circulation.

Les aménagements hydrauliques font partie intégrante du paysage du nouveau quartier, caractérisé par un environnement riche en criques, milieux humides et mangroves.

L'approche de l'aménagement végétal est stratégique et multidimensionnelle, et vise à renforcer les continuités paysagères, valoriser les espaces publics, et fournir de l'ombrage et de la fraîcheur. La palette végétale est dominée par des essences locales, contribuant à la cohérence du paysage existant, tout en étant enrichie par des essences plus horticoles.

Enfin, le lac bleu, central au quartier, est conçu pour contribuer activement à la gestion des eaux pluviales. Les espaces verts sont donc intégrés dans le système de gestion hydraulique, avec des zones boisées conservées et développées, des pelouses et des

### III Description et justification du projet

bandes plantées le long des routes, ainsi que des arbres et des plantes herbacées dans les espaces publics.

#### En phase travaux :

Travaux de défrichage (à partir de la RD, en direction de la Zone de mangrove), débroussaillage et nettoyage, mise en valeur des déchets végétaux par broyage afin de constituer un compost, mise en décharge des déchets non valorisables.

Travaux de décapage et purges suivant les conclusions de l'étude géotechnique, mise en stockage des matériaux de décapage, pour favoriser une réutilisation sur site dans le cadre des rattrapages de terrain naturels et des aménagements paysager (aussi afin de limiter le trafic de véhicule et gros mouvements de terre).

Travaux de terrassements. Les parcelles collectives et individuelles ne seront pas terrassées. Pendant cette phase, une attention particulière sera accordée à la gestion des eaux de ruissellement, pour limiter au maximum le rejet de sédiments dans le milieu naturel, notamment la mangrove. La majeure partie des écoulements pluviaux s'effectueront de façon superficielle par l'intermédiaire des noues et fossés réalisés de façon grossière sur leurs emplacements définitifs. Des barrières filtrantes constituées d'enrochements secs et seront mises en œuvre de façon régulière tous les 70 m environ sur les noues et fossés afin de permettre de retenir les fines provenant des eaux de ruissellement des surfaces défrichées et terrassées.

### III Description et justification du projet

#### III.4.1 Moyen mis en œuvre pour intégrer les enjeux du projet

Le projet a pu être positionné en évitant :

- une station de bois de rose identifiée sur la forêt de terre ferme, à l'Est de la zone.
- Le périmètre de la ZNIEFF du Mont Grand Matoury et du Petit Cayenne.

L'emprise a également été minimisée sur la mangrove et sur la forêt de terre ferme tout en conservant une cohérence urbaine.

M.EV.01	
Désignation de l'impact	Destruction d'individus Destruction d'habitat
Habitat / Espèces concernés	<b>Forêt de terre ferme</b> <i>Aniba rosiodora</i>
Description de l'impact	L'implantation du projet nécessite l'aménagement de surfaces afin que celles-ci puissent accueillir les infrastructures du projet.
Type de mesure	Evitement en phase de conception
Description	La partie Est de la parcelle se compose d'une forêt de terre ferme abritant une belle population d' <i>Aniba rosiodora</i> , 8 individus y ont été recensés lors des inventaires. Une zone tampon de minimum 50m autour de ces individus a été évitée lors des aménagements.
Mise en place et suivi	-
Niveau d'impact résiduel	<b>Faible</b>

M.EV.02	
Désignation de l'impact	Destruction d'habitat
Habitat / Espèces concernés	Mangrove

### III Description et justification du projet

Description de l'impact	L'implantation du projet nécessite l'aménagement de surfaces afin que celles-ci puissent accueillir les infrastructures du projet.
Type de mesure	Evitement en phase de conception
Description	<p>La ZNIEFF de type II du Mont Grand Matoury et du Petit Cayenne se superpose à la zone d'étude, sur la partie composée de mangroves. Lors de la conception du projet, tous les impacts directs sur cette zone ont été évités. En effet, aucun aménagement ne sera prévu sur celle-ci. Néanmoins, l'ouverture du couvert en bordure de mangrove peut provoquer une dégradation localisée de celle-ci sur sa lisière. Sur la phase d'aménagement 2.1, 0,03ha de mangrove seront ainsi impactés par le projet.</p> <p>Sur l'ensemble de la tranche 2 de la ZAC (phases 2.1 à 2.3), la surface dégradée représentera 0,75ha de mangrove.</p>
Mise en place et suivi	-
Niveau d'impact résiduel	<b>Faible</b>

IV

Synthèse de l'expertise  
écologique sur les habitats et la  
flore

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.1 Effort d'inventaire

Le planning des inventaires complémentaires de terrain réalisé par Biotope est présenté ci-dessous, pour l'ensemble des groupes étudiés.

Tableau 2 : Planning des sessions d'inventaires de la faune, de la flore et des habitats

Date	Groupe taxonomique étudié					
	Habitat & Flore	Ichtyofaune	Batrachofaune	Herpétofaune	Avifaune	Mammalofaune
Saison des pluies	03/06/2022 09/06/2022 10/06/2022	06/06/2022 07/06/2022	24/03/2022 17/05/2022	24/03/2022 17/05/2022	28/04/2022	En parallèle des autres taxons
Saison sèche		17/08/2022	12/07/2022	12/07/2022	28/06/2022	06/07/2022 25/08/2022

#### IV.1.1 Les habitats et la flore

Un pré-zonage des différents milieux et habitats a été réalisé à l'aide de l'orthophotographie de la zone d'étude élargie prise en 2018 et fournie par le porteur de projet ainsi que les relevés altimétriques de la zone. Nous avons ensuite validé le zonage des habitats actuels lors de nos inventaires sur le terrain. Au cours de cette validation, des relevés botaniques ont été réalisés afin de décrire les cortèges d'espèces présents au sein de chaque formation végétale. Elles sont la base de la définition des habitats.

De plus, certaines espèces arborées, arbustives et herbacées, ainsi que les lianes, épiphytes et hémiepiphytes ont été identifiées à titre indicatif dès lors qu'elles marquent de façon remarquable le paysage ou qu'elles jouent un rôle important dans le fonctionnement de l'écosystème, ou qu'elles représentent de forts enjeux de conservation. Nous avons par ailleurs recherché plus particulièrement la présence d'espèces protégées soumises à une réglementation spécifique.

La désignation des habitats naturels correspond à la typologie des habitats ultramarins préconisé par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) à savoir le document HABREF 3.1. Cette typologie reprend en grande partie la typologie des habitats de Guyane publiée par Hoff (2000). Dans sa publication originale, Hoff (2000) identifie les habitats patrimoniaux de Guyane. Lors de notre expertise des enjeux de conservation, nous faisons la correspondance entre les deux typologies afin d'identifier les habitats patrimoniaux au sein de la zone d'étude élargie.

Une partie de la flore recensée a été déterminée sur place, principalement à partir de l'observation des parties fertiles (fleurs, fruits). Les arbres ont été identifiés à l'aide du guide de reconnaissance de l'ONF (Latreille *et al.*, 2004) et de la clef de détermination de Puig *et al.* (2003). Des échantillons de plante ainsi que des documents photographiques ont été récoltés en vue de l'identification des espèces plus difficiles à déterminer. Nous avons consulté pour cela des ouvrages de botaniques et les herbiers en ligne sur la flore néotropicale et plus particulièrement celle de Guyane (Steyermark *et al.*, 1995-2004 ; Chiron et Bellone, 2005 ; De Granville et Gayot, 2014 ; Barnabé et Gibernau, 2015 ;

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Cremers, 1990 ; Cremers et Hoff, 2003). Certains échantillons ont également été comparés aux parts d'herbier de référence conservés à l'Herbier de Cayenne (CAY).

### IV.1.2 L'ichtyofaune

Plusieurs passages ont été effectués, en saison sèche et en saison des pluies, au cours desquels différentes méthodes de détections ont été utilisées :

- La poses de nasses et filets
- La capture à l'épuisette
- Détection directe à l'œil avec prise de photo.

L'identification des espèces contactées a été réalisée par comparaison avec des ouvrages de référence (Planquette, Keith, Le Bail, 1986).

### IV.1.3 La batrachofaune

Les prospections sont organisées sur la base des habitats (interprétation des sources cartographiques disponibles) afin de visualiser les grands ensembles naturels : formations forestières, formations rudérales, et principalement les zones humides (mare, crique, forêt hydromorphe, ...) qui sont les secteurs les plus favorables aux amphibiens.

Les espèces sont détectées le plus souvent au chant. Les recherches sont effectuées en réalisant des transects dans chaque milieu et spécifiquement dans les secteurs humides identifiés. Malheureusement une importante partie de la parcelle n'a pas pu être prospectée à pied car le secteur est difficilement pénétrable dû à l'importante végétation qui le recouvre et le niveau de l'eau. Des points d'écoute ont cependant été effectués aux abords.

Les conditions très pluvieuses du mois de mai 2022 ont été particulièrement favorables pour l'inventaire des amphibiens.

### IV.1.4 L'herpétofaune

En complément des observations opportunistes réalisées lors des inventaires des autres taxons, des prospections ciblées sur l'herpétofaune ont également été réalisées durant les heures chaudes de la journée.

### IV.1.5 L'avifaune

Les observations d'oiseaux diurnes ont été effectuées essentiellement en matinée et en fin de journée et par points d'écoutes. Les mêmes passages furent réalisés de nuit pour les reptiles et amphibiens. Deux personnes ont réalisé cette étude « un ornithologue et un herpétologue »

- **Points fixes** « Observation directe et écoute sonore »

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Cette méthode consiste à sélectionner pour chacun des milieux les meilleurs points de vue. Ces zones d'observation doivent avoir une répartition spatiale suffisamment grande pour couvrir l'ensemble de la zone d'étude. Sur cette parcelle une bonne partie n'est pas accessible à cette saison. Toutefois, les points d'écoute mis en place couvrent au niveau sonore le  $\frac{3}{4}$  du site d'étude. L'ornithologue doit observer et écouter de 10 à 30 minutes, sur chacun des points, en particulier le matin et le soir lorsque l'activité est la plus importante.

Cette méthode permet de contacter la majorité des espèces communes présentes et de faire ressortir rapidement les grands traits du peuplement avifaunistique.

- **Recherches spécifiques.**

C'est un inventaire « spontané » basé sur une prospection intuitive de façon à compléter la liste d'espèces présentes. Il est important de rechercher spécifiquement les espèces rares, déterminantes ou protégées de Guyane.

Dans ce cas précis l'utilisation de la repasse « passage d'un enregistrement de l'espèce recherchée » s'avère efficace. Il s'agissait donc, dans cette étude, de rechercher en priorité ces taxons menacés.

### IV.1.6 La mammalofaune

L'inventaire de ce taxon a été réalisé en parallèle des inventaires des autres taxons. Il est donc basé sur des observations fortuites réalisées durant le jour et la nuit.

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.2 État initial

#### IV.2.1 Habitats et flore

##### IV.2.1.1 Généralités

La zone d'étude s'étend sur une superficie d'environ 57 ha. Elle se compose essentiellement d'une zone forestière (68%), d'une partie en savane (15,9%), et d'une bassin ostréicole abandonné (0,69 ha). La savane est intégrée dans celle dite « savane Toulouse » qui est morcelée en plusieurs entités, le long de la Route départementale 14 qui dessert le bourg de Montsinéry et la Route Départementale 5, dite Route du Galion.

Les types de milieux affiliés aux zones humides couvrent 24,89 ha, soit 43,8 % de la zone. Les zones secondarisées, c'est-à-dire, ayant subi des perturbations d'origine anthropique, ont quant à elles une superficie de 34,12 ha, soit 60% de la superficie totale.

On notera qu'à l'ouest de la zone d'étude s'écoule la Crique Lambert, au sud et à l'est de la zone d'étude coule la rivière de Montsinéry. Ces deux cours d'eau sont largement bordés de mangrove et de forêts marécageuses.

Selon la classification HabRef V6 (2019), sur ce site, on peut observer les habitats suivants :

Tableau 3 : Tableau des habitats et de leur superficie

Habitats	Superficie (ha)	Zone humide
Mangrove à <i>Rhizophora</i>	3,8	OUI
Forêts denses et hautes de terre ferme	4,2	NON
Forêts dégradées denses et hautes de basse altitude	15,7	NON
Forêts marécageuses dégradées	14,8	OUI
Forêts marécageuses sur argiles	0,1	OUI
Savane basse herbacée inondable à nanophanérophyles	5,1	OUI
Savane arbustive sur sols hydromorphes	1,8	OUI
Savane basse herbacée inondable à nanophanérophyles faciès en recolonisation	2,1	OUI
Pâturages entretenus	1,6	NON
Végétations rudérales basses héliophiles	0,1	NON

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Habitats	Superficie (ha)	Zone humide
Friches herbacées sur sol hydromorphe	2,5	OUI
Abattis	0,9	NON
Terrains vagues	0,4	NON
Défrichements récents	2,9	NON
Mare et étangs ornementaux	0,7	NON
Bâtiments	0,01	NON
<b>Total</b>	<b>52,9</b>	

### IV.2.1.2 Description des habitats

#### *Savanes (G3A.1711, G3A.42)*

Cœur de la zone d'étude est couvert de deux principaux faciès de savane : une savane herbacée rase hydromorphe à nanophanérophytes, qui domine le paysage et une savane arbustive qui se trouve en marge, en transition avec les formations forestières.

La savane rase est dominée par des plantes au port herbacé rattachés aux familles (1) des Cyperaceae, parmi lesquelles *Rhynchospora filiformis* et *R. barbata* constituent une part importante du couvert, et (2) des Poaceae. Le recouvrement de ces plantes est discontinu, ce qui laisse apparaître localement des plages de sol à nus, couvert en saison des pluies par une lame d'eau pouvant atteindre une dizaine de centimètre de profondeur. Ces interstices sont colonisés par une flore aux dimensions très réduite mais qui présente une forte diversité : les nanophanérophytes. Les principales familles représentées dans ce type biologique sont les Cyperaceae (*Rhynchospora curvula*, *Rhynchospora tenella*) les Droseraceae (*Drosera capillaris*, *D. cayennensis*), les Lentibulariaceae (*Utricularia spp.*, *Genlisae filiformis*), les Xyridaceae (*Xyris cf paraensis*, *Abolboda americana*), les Burmanniaceae (*Burmannia bicolor*, *B. capitata*), les Polygalaceae (*Polygala adenophora*, *P. adpressa*, *P. timoutou*) ou encore les Eriocaulaceae (*Syngonanthus bififormis*, *Syngonanthus caulescens* ...). Localement, cette végétation est surplombée par des populations d'une Cyperaceae massive, *Lagenocarpus sabanensis*, qui pousse en peuplement épars.

C'est au sein de cet habitat de savane rase que se trouvent la plupart des espèces végétales patrimoniales du site. Nous remarquerons notamment la présence de la plus petite espèce de bambou au monde : *Radiella vanessiae*, qui est endémique en Guyane française et connue presque exclusivement de la région de Montsinéry. Signalons également que cet habitat accueille deux des trois espèces végétales protégées découvertes au sein de la zone d'étude : deux stations d'*Habenaria leprieuri*, une petite Orchidaceae terrestre rare en Guyane, et quelques stations de *Drosera cayennensis*, une plante carnivore aux feuilles gluantes, inféodée aux savanes inondables.

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Cette savane rase est traversée par une piste, menant à une zone de pâturage « amélioré ». Au nord-ouest de cette piste, la savane présente un faciès de recolonisation suite à un décapage léger pratiqué au début du XXIème siècle (2005 ?). Plusieurs espèces végétales patrimoniales sont parvenues à recoloniser cette zone (*Drosera capillaris*, *Scleria hirtella*, *Abolboda americana*, *Genlisae filiformis*, *Syngonanthus biformis*, *Sauvagesia tenella*, *Rhynchospora curvula* ...).

La savane arbustive est également dominée de plantes au port herbacé, mais dont la stature peut atteindre 80 cm (*Trachypogon spicatus*, *Scleria cyperina*, *Aristida cf torta*). Cette savane accueille de surcroît des espèces buissonnantes (eg : *Tibouchina aspera*, *Palicourea pseudinundata*) et arbustives (*Byrsonima crassifolia*), ces dernières marquant fortement le paysage. Quelques espèces végétales patrimoniales sont également associées à cet habitat (eg : *Palicourea pseudinundata*, *Lacistema pubescens*, en lisière de forêts).

### **Forêts intactes (G11.531, G4A.231, G46.41)**

La zone d'étude couvre un gradient de topographie allant des rives de la Rivière de Montsinéry et ses affluents, aux espaces exondés de terre ferme. Lorsqu'ils n'ont pas été modifiés par les humains, les habitats s'organisent selon ce gradient, associés à une hydromorphie des sols décroissants.



Figure 1 : *Neritina zebra* (© C.Delnatte/Biotope)

Les bords des cours d'eau du secteur sont communément colonisés par une mangrove d'estuaire (G11.531). L'espèce végétale caractéristique y est le palétuvier rouge (*Rhizophora racemosa*), dont les longues racines échasses imbriquées les unes aux autres le rende facilement reconnaissable.

C'est un habitat important pour la biodiversité, notamment pour l'ichtyofaune, l'avifaune et la malacofaune. D'ailleurs, concernant ce groupe taxonomique, un *Neritina zebra* a été observé, c'est un escargot d'intérêt patrimonial.

Une petite portion de forêt marécageuse (G4A.231) se loge dans une dépression topographique qui induit une hydromorphie des sols. Les espèces représentatives de cette formation végétale sont des palmiers pinots (*Euterpe oleracea*) et du manil marécage (*Symphonia globulifera*). Parce qu'elle participe au réseau hydrographique, qu'elle a un rôle majeur dans le cycle de l'eau et qu'elle peut héberger des espèces à enjeu de conservation, cet habitat est considéré comme patrimonial.

La plaine côtière s'étend sur une bande de 5 à 40 km de profondeur tout le long du littoral. C'est une forêt de terre ferme (G46.41) se cantonnant aux micro-reliefs et présente des visages très différents en fonction de l'âge des substrats sous-jacents. Trois familles botaniques caractérisent ce type forestier, les Clusiaceae, les Fabaceae et les Lecythidaceae. Dans la zone, l'espèce qui présente le plus grand intérêt patrimonial est le bois de rose (*Aniba rosiodora*).

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.2.1.3 Les habitats perturbés

#### **Zone de travaux (G86.3)**

C'est une zone en cours de transformation où la première phase consiste à détruire la végétation en place. Les espèces observées sont essentiellement des espèces rudérales et quelques espèces exotiques envahissantes herbacées.

**Habitats fortement anthropisés (G46.231, G82.32, G86.3, G87.15, G87.21, G87.25, G89.25, G89.31)**

La proximité entre le bourg de Montsinéry et la zone d'étude explique qu'une partie de cette dernière ait subi un niveau d'anthropisation non négligeable. Les espaces forestiers étaient traditionnellement transformés lors de la pratique de l'agriculture sur brûlis (Abattis, G82.32). La mise en culture était généralement suivie d'une phase de jachère durant laquelle les espaces défrichés se ré-empoisaient, tandis que de nouvelles parcelles étaient mises en culture. Cette dynamique a ainsi créé une mosaïque d'habitats forestiers aux différents stades de régénération désigné sous l'appellation de forêts secondaires (G46.231). Elle se caractérise par une proportion importante d'espèces d'arbre héliophiles pionnières (*Inga* spp., *Didymopanax morototoni*, *Jacaranda copaia*, *Simarouba amara*...). Le sous-bois est un peu plus riche avec des *Piper* spp. et des *Solanum* spp.

Dans les secteurs les plus humides, se développe une forêt marécageuse dégradée (G4A.54), ce faciès est un reliquat enrichi en essences héliophiles de la forêt marécageuse. Sur le site d'étude, il constitue un écotone entre la mangrove et la forêt secondaire de terre ferme ou la savane. Cette forêt est caractérisée par un sol hydromorphe et des arbres de petite hauteur et de faible diamètre. L'espèce la plus commune y est le balourou (*Phenakospermum guyanense*). En lisière, on observe également plusieurs pieds de l'arbuste déterminant *Palicourea pseudinundata*.

Autour des années 2000, une partie des habitats ouverts de savane ont été modifiés. Le sud de la zone d'étude a été converti en pâturage (G89.31), pratique qui a consisté à supprimer le cortège des herbacées natives pour le remplacer par une espèce allochtone potentiellement envahissante, l'herbe Kikouiou (*Brachiaria humidicola*). Dans le même temps, le nord de cette portion de savane a été défriché et un bassin ostréicole y a été aménagé (G89.25). Des panneaux y indiquent que la baignade y est interdite mais des déchets prouvent qu'il sert, en fin de semaine de lieu de rassemblement et de détente. Présentant des traces d'hypertrophisation, et bordé par une végétation secondaire rudérale (*Mimosa pudica*, *Spermacoce verticillata*, *Cyperus* spp. ...) ou ornementale (*Ixora coccinea*, *Allamanda cathartica* ...), qui conserve un caractère hydromorphe marqué (G87.15) ; son intérêt environnemental est limité.

Les travaux visant à la construction de collège de Montsinéry ont débuté par la mise à nue des savanes qui couvraient cet espace (G87.19). Les rares plantes à s'y développer sont en grande partie des espèces rudérales ; souvent allochtones. Ces travaux ont généré des terrains vagues (G87.25) et des andins de terre, désormais colonisés par des espèces rudérales basses héliophiles (G87.21). Signalons que c'est au sein de ces espaces perturbés que se sont installés des *Acacia mangium*, un arbre notablement



Figure 2 : Forêt inondable dégradée (© C.Delnatte/Biotope)



Figure 3 : Zone de travaux (© C.Delnatte/Biotope)

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

envahissant dans les savanes et posant un réel problème de maintien de ces habitats ouverts.

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore



Habitats sur la zone d'étude

ZAC de Montsinéry

Zone d'étude

Habitat

- Abattis
- Bâtiments
- Forêt de terre ferme
- Forêt secondaire de terre ferme
- Mangrove

- Plan d'eau
- Savane arbustive hydromorphe
- Savane bon état conservation
- Savane herbacée haute
- Savane hydromorphe Conservation moyen
- Zone de travaux
- Forêt inondable dégradée
- Forêt marécageuse

Carte 2 : Cartographie des habitats sur la zone d'étude

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.2.1.4 Flore remarquable

Un inventaire rapide de la zone a mis en évidence 24 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF dont 3 sont protégées.

### IV.2.1.5 Les espèces protégées

#### *Le bois de rose (Aniba rosiodora Ducke)*

C'est un arbre appartenant à la famille des Lauracées qui a une répartition limitée à l'Amazonie. Bien que son aire de répartition soit étendue, c'est une espèce considérée comme rare. De plus, son exploitation à large échelle a accentué sa raréfaction. C'est pourquoi elle est classée comme étant en danger (EN) par l'UICN au niveau mondial. Son nom provient de l'odeur dégagée par son bois et c'est pourquoi il est notamment utilisé en parfumerie. Selon les données de l'herbier de Guyane, 16 stations sont connues dans le territoire et celle la plus proche se situe à la Montagne de Kaw. Cette espèce présente un enjeu de conservation très fort.

#### *Drosera cayennensis Sagot ex Diels*

*Drosera cayennensis* est une petite plante carnivore de moins de 5 cm de hauteur. Elle se présente le plus fréquemment sous forme d'une rosette de feuilles, rouges, couvertes de poils gluants, permettant la capture de petits insectes. Son aire de répartition s'étend de la Bolivie au Costa-Rica, à l'ouest du Brésil, ainsi que dans l'ensemble du bouclier Guyanais. En Guyane française, elle trouve ses stations les plus orientales. Elle n'a fait l'objet que de six collectes déposées à l'herbier de Cayenne. Sa rareté ainsi que les menaces de transformation de l'habitat auquel elle est inféodée font de cette espèce un fort enjeu de conservation.

#### *Habenaria leprieurii (Orchidaceae)*

Il s'agit d'une petite orchidée terrestre au port herbacée filiforme ; ce qui la rend particulièrement discrète. Les pièces sont de surcroît réduites (<1 cm) et de couleur verdâtre, ce qui fait que même fertile, cette espèce est peu détectable.

*Habenaria leprieurii* est présente du Plateau des Guyane au centre-est du Brésil (Minas Gerais, Espirito Santo) étant toutefois absente des États du Nordeste (Batista *et al.* 2011). En Guyane française, une dizaine de stations sont référencées à l'herbier de Cayenne, qui se distribuent depuis Iracoubo jusqu'à Roura. *H. leprieurii* est une espèce inféodée aux savanes qui ne couvre que 0,2% du territoire. Cette exigence en termes d'habitat la rend très sensible à la destruction de ses stations.



Figure 4 : *Aniba rosiodora* (© C.Delnatte/Biotope)



Figure 5 : *Drosera cayennensis* (© C.Delnatte/Biotope)

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.2.1.1 Les espèces déterminantes de ZNIEFF

#### *Abolboda americana*

*Abolboda americana* est une plante formant de petites rosettes de feuilles (<1cm) au sein des savanes rases hydromorphes. Au début de la saison des pluies, elle développe des hampes florales portant une fleur à trois pétales de couleur bleu vif. En saison sèches, les feuilles se flétrissent et la plante passe la mauvaise saison sous une forme d'attente, réduite à sa racine. Cette espèce est signalée dans le nord de l'Amérique du Sud, de la Colombie aux Etats du Nordeste du Brésil. En Guyane française, elle est exclusivement connue des savanes du littoral, depuis Roura jusqu'à Iracoubo.

#### *Bacopa reflexa*

*Bacopa reflexa* (syn *Benjaminia reflexa*) est une plante aquatique flottante. Elle se retrouve çà et là au sein de la frange littorale, lorsque les conditions lui sont favorables (eau stagnantes temporaire). L'aire de répartition de cette espèce s'étend de l'Amérique Centrale au nord de l'Amérique du Sud, couvrant la totalité du Bouclier Guyanais.

#### *Burmannia bicolor*

*Burmannia bicolor* est une plante herbacée caractéristique des savanes basses inondables. Elle est une représentante du cortège des nanophanérophites. À l'état végétatif, elle se présente sous la forme d'une rosette de feuilles de quelques millimètres de diamètre. En fleur, elle dresse une hampe d'un peu moins de 10 centimètres, qui supporte 1 à 5 fleurs blanches ou violettes. Cette espèce se répartit dans le nord de l'Amérique du Sud, de puis la Colombie jusqu'en Bolivie, en passant par le Bouclier Guyanais et la quasi-totalité du Brésil. En Guyane française, on ne rencontre cette espèce que dans les savanes rases en bon état de conservation du littoral (Iracoubo-Roura), où elle peut-être localement abondante.

#### *Drosera capillaris*

À l'état végétatif, un observateur non averti pourrait confondre *D. cayennensis* avec l'autre espèce du genre présente en Guyane française : *D. capillaris*. Les feuilles de ces deux espèces sont spatulées, cependant le limbe et la pilosité sont nettement moins décurrents le long du pétiole chez *D. capillaris*, ce qui permet de distinguer les deux espèces lorsqu'elles ne sont pas en fleur. Son aire de répartition s'étend des Etats-Unis jusqu'en Uruguay.

#### *Eleocharis cf plicarhachis*

Les *Eleocharis* sont des plantes rattachées à la famille des Cyperaceae, dont le port rappelle celui des joncs. Le représentant du genre que nous avons observé sur le site, au sein d'une mare temporaire artificielle, semble pouvoir être rattaché à *Eleocharis plicarhachis*, bien que la confusion soit possible avec un autre *Eleocharis* déterminant de ZNIEFF, mais plus fréquent, *E. tiarata*. *E. plicarhachis* n'est connue en Guyane que des marais de Kaw ; dans le reste du monde, son aire de répartition couvre tout le nord de l'Amérique du Sud.

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### *Eschweilera congestiflora*

Il s'agit encore d'une espèce pouvant être exploitée, sous l'appellation « mahot noir », tant la distinction des espèces du genre *Eschweilera* est délicate, sur le terrain, en l'absence de matériel fertile. Cependant *E. congestiflora* est facilement reconnaissable par ses larges feuilles et la forme de ses fruits. La répartition de cette espèce est très réduite ; *E. congestiflora* n'est signalée qu'au nord du Suriname et de la Guyane française. Dans notre territoire, cette espèce n'a été collectée qu'au sein d'une dizaine de localités.

### *Habenaria sprucei*

C'est une grêle orchidée aux fleurs vert-pâle inféodées aux savanes. Son aire de répartition est concentrée sur le bouclier guyanais et s'étend légèrement au nord du Brésil (Batista *et al.*, 2008). Neuf stations sont connues en Guyane.

### *Hyptis lantanifolia*

Le genre *Hyptis* est le genre rattaché à la famille des Lamiaceae l'un des plus diversifiés en Guyane française. Il s'agit généralement de buissons pouvant atteindre plus de 180 cm de haut pour les espèces les plus imposantes. *Hyptis lantanifolia* est de taille plus modeste (80 cm) et présente des tiges éparses et grêles. La plante est couverte de courts poils blancs d'aspect laineux. Son aire de répartition est assez vaste car elle s'étend depuis le sud des États-Unis jusqu'au nord de l'Amérique du Sud (Colombie, Équateur, Pérou, Plateau des Guyanes) en passant par l'Amérique Centrale. Cette espèce est pourtant relativement rare en Guyane française, car elle n'a fait l'objet que de quatre collectes conservées à l'herbier de Guyane.



Figure 6 : *Hyptis lantanifolia* (© C.Delnatte/Biotope)

### *Lacistema pubescens*

Il s'agit d'un arbuste colonisant les lisières forestières, et parfois isolé en savane. Son aire de répartition est cantonnée au nord du Brésil, et à la Guyane française. Dans ce département, il est signalé dans les espaces ouverts de savane, qui constituent probablement sont habitat d'origine, mais également des bords de route et de piste.

### *Lagenocarpus sabanensis*

Cette grande herbacée est rare en Guyane et liée aux savanes en bon état de conservation. Principalement connue des savanes sableuses centrales du littoral, elle est connue d'une vingtaine de localités dispersées. Cette plante est largement répandue à travers le nord du continent.

### *Palicourea pseudinundata*

Arbuste rattaché la grande famille des Rubiaceae. Il possède des feuilles légèrement grasses, mais il fréquente pourtant les savanes inondables du territoire. Son aire de répartition est très réduite. *P. pseudinundata* est endémique à l'est du plateau des Guyane (Suriname, Guyane française) et à l'Amapá. En Guyane française, il est connu d'une vingtaine de stations exclusivement dans la frange nord de la zone littorale, entre Sinnamary et Saint-Georges.

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### *Raddiella esenbeckii*

*Raddiella esenbeckii* est une plante herbacée rattaché à la sous-famille des Poaceae-Bambusoideae, et compte parmi les plus petits bambous du monde. La plante, pleinement développée mesure moins de 20 cm. Elle se plaît dans les savanes hydromorphes, où elle se développe, les pieds dans l'eau, à l'ombre des plantes au port plus élevé. Son aire de répartition s'étend du sud de l'Amérique Centrale (Panama) au sud du Brésil, en passant par la Bolivie. En Guyane française, cette espèce ne se rencontre que dans les savanes du littoral, six collectes ont été déposées à l'herbier de Cayenne, elles représentent quatre stations réparties de Kourou à Montsinéry

### *Raddiella vanessiae*

Il s'agit du plus petit bambou connu au monde, la plante ne dépasse pas 5 cm de hauteur lorsqu'elle est épanouie. Cette espèce est endémique en Guyane française, où elle n'est connue que de trois stations, répartie de Roura (Savane Trésor) à Montsinéry (Savane Lambert).

### *Rhynchospora curvula*

Cette petite herbe dont les feuilles sont disposées en rosette est caractéristique des savanes basses hydromorphes. Elle est commune dans cet habitat favorable et constitue un véritable marqueur de ces formations végétales. Sa répartition locale s'étend de Roura jusqu'à Iracoubo. Elle est largement répandue en Amérique tropicale.

Cette espèce est assez fréquente au sein des savanes rase hydromorphes

### *Rhynchospora tenella*

Il s'agit d'une petite plante au port délicat, rattaché au grand genre *Rhynchospora* (Cyperaceae). Son aire de répartition couvre le nord de l'Amérique du Sud (Colombie, Bouclier Guyanais) et quelques Etat au sud-est du Brésil. En Guyane française, cette espèce discrète est de moins d'une dizaine de stations essentiellement au sein de mares temporaires sur savanes-roches.

### *Sauvagesia tenella*

Cette Ochnaceae est inféodées aux savanes rases. Mesurant moins de 5 cm et portant quelques larges fleurs roses, elle très esthétique. Son aire de répartition couvre toute l'Amérique tropicale ainsi que certaines îles des Caraïbes. Elle a été collectée dans 5 stations en Guyane.

### *Scleria hirtella*

*Scleria hirtella* est une plante herbacée au port grêle, rattaché à la famille des Cyperaceae. Plusieurs espèces du même genre, présentes en Guyane, lui ressemblent morphologiquement (*S. distans*, *S. interrupta*, *S. verticillata* ...). *S. hirtella* se distingue de ces espèces par la concomitance des caractères suivant : un port cespiteux (vs. rhizome traçant), une pilosité abondantes sur l'ensemble de la plante, des épillets dressés (vs. épillets réfléchis vers le sol), et des akènes lisses (vs. akènes rugueux).

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### *Selaginella minima*

Cette microscopique sélaginelle est inféodée aux savanes très humides, et plus précisément aux faciès de savanes à buttes. Récemment mise en évidence sur notre territoire, elle demeure uniquement connue de quelques récoltes dispersées bien qu'elle semble assez commune dans ce type d'habitat favorable. Répandue en Amérique tropicale, cette espèce semble rare sur l'ensemble du plateau des Guyanes.

### *Syngonanthus biformis*

Ce taxon est ici considéré dans son ensemble, incluant les espèces voisines que sont *Syngonanthus gracilis* et *Syngonanthus simplex*, difficilement distinctes. Ces plantes se présentent sous forme de minuscules rosettes de feuilles (<1 cm de diamètre) au centre desquelles se dresse 1 ou plusieurs hampes florales, supportant un petit capitule de fleurs blanches. Ce groupe d'espèce couvre le plateau des Guyanes, le nord-ouest du Brésil et s'étend jusqu'en Bolivie. Il est peu répandu en Guyane française, les quelques populations connues se trouvent dans les savanes sableuses littorales ainsi que sur les inselbergs dans l'intérieur.

### *Utricularia nana*

Les Utriculaires sont généralement de petites plantes carnivores flottantes, en Guyane, ce genre est particulièrement diversifié au sein des savanes hydromorphes où elles poussent sur un substrat solide. Comme l'indique son nom, *Utricularia nana* est une plante miniature ne mesurant que quelques centimètres de hauteur. Elle arbore alors une à deux fleurs jaunes qui paraissent démesurées, vis-à-vis de la tige grêle qui les supporte. Cette espèce est présente sur l'ensemble du Bouclier Guyanais, et la quasi-totalité du Brésil (exception faite des Etats du Sud). En Guyane française, elle n'est connue que d'une dizaine de stations se répartissant sur le littoral, de Sinnamary à Roura.

### *Utricularia guyanensis*

*Utricularia guyanensis* est une plante au port plus élancé qu'*U. nana*, elle peut arborer sur sa hampes plusieurs fleurs simultanément. Son aire de répartition est plus réduite, car elle ne s'étend pas aux Etats du centre du Brésil. En Guyane française, les deux espèces partagent sensiblement le même type d'habitat.

#### IV.2.1.2 Espèces exotiques envahissantes

La liste des 227 espèces végétales envahissantes en Guyane a été établie par Léotard et Chaline en 2013. Quatre espèces exotiques envahissantes ont été identifiées sur le site.

Sur le site, ces espèces ont été rencontrées friche secondaire arbustive, dans la savane dans un état de conservation modéré à médiocre et en bord de route. Ce sont des habitats considérés comme dégradés.



Dossier  
dérogation  
de destruction  
Figure 7 : *Grona barbata*

(© Biotope/C. Delnatte)

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Tableau 4 : Liste des espèces exotiques envahissantes et leur habitat

Fabaceae	<i>Acacia mangium</i> Willd.	Friche secondaire arbustive
Poaceae	<i>Bambusa vulgaris</i> Schrad ex J.C.Wendl.	Friche secondaire arbustive
Poaceae	<i>Eragrostis unioloides</i> (Retz) Nees ex Steud	Savane sur sol hydromorphe dans un état de conservation modéré
Fabaceae	<i>Grona barbata</i> (L.) H.Ohashi & K.Ohashi	Bord de route

La première est une espèce envahissante majeure en Guyane, c'est un arbre qui est particulièrement problématique sur le littoral et surtout dans les savanes. Il faudra envisager des actions de gestion afin de limiter l'expansion de cette espèce sur le site.

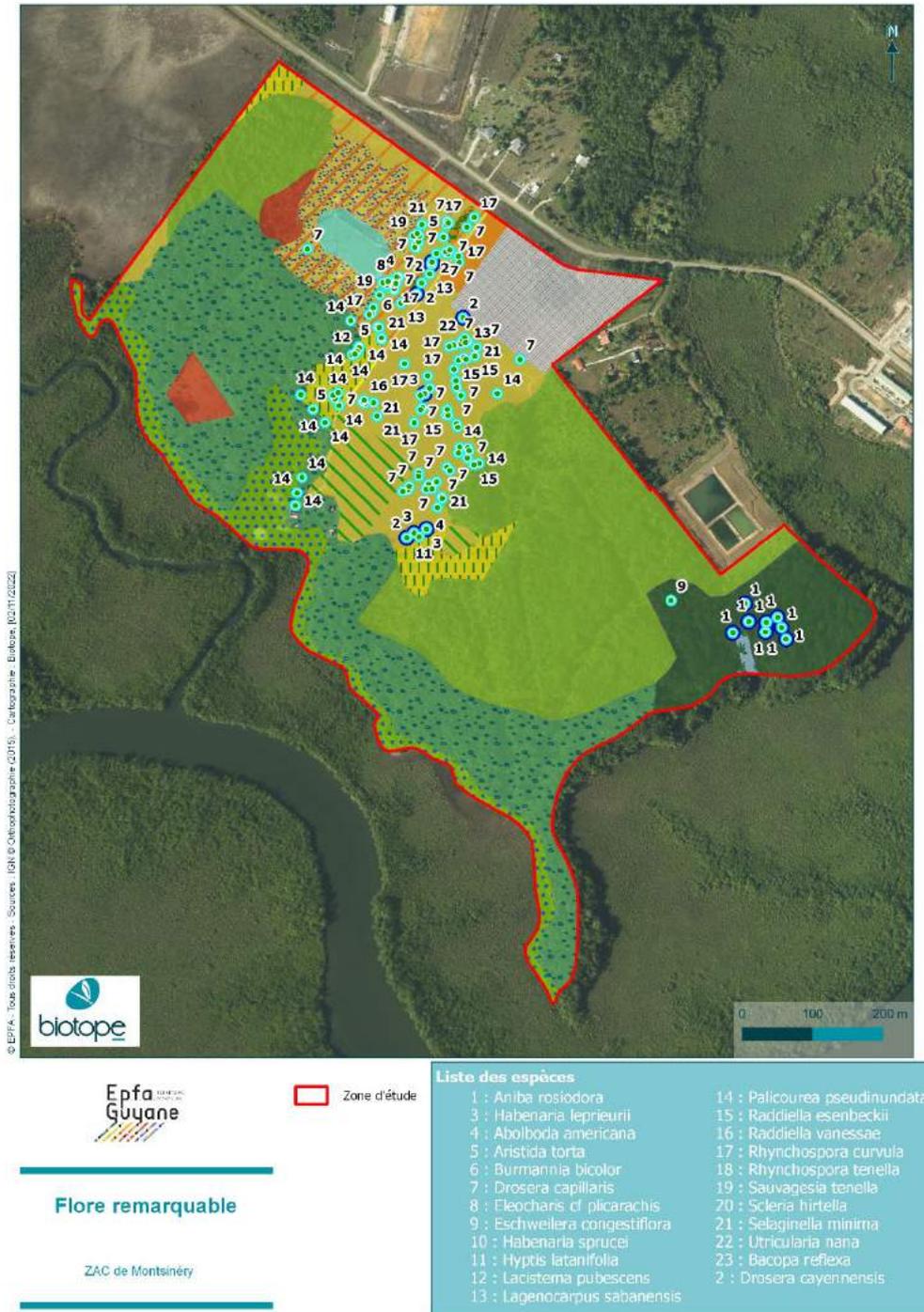
La seconde plante est le bambou commun qui colonise grâce à ses rhizomes. Il peut localement être problématique.

Enfin la troisième et la quatrième sont des herbacées à large répartition et qui sont fertiles tout au long de l'année.



Figure 8 : *Acacia mangium*  
(© Biotope/C. Delnatte)

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore



Carte 3 : Flore remarquable sur la zone d'étude

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.2.2 Faune

#### IV.2.2.1 Ichtyofaune

Les différentes méthodes de captures effectuées en saison sèche et en saison des pluies ont permis l'identification de 10 espèces de poissons.

Ces espèces sont en majorité très communes et appartiennent au cortège des cours d'eau forestiers du littoral guyanais. Presque toutes les espèces ont été contactées dans le petit criquot qui traverse la forêt inondable sur la partie ouest de la zone d'étude. Cette crique étroite n'est en eau qu'une partie de l'année. Lors de la saison sèche certaines des espèces qui la fréquentent doivent se déplacer vers la crique plus large qui bordent la zone d'étude tandis que d'autres trouvent refuge dans les flaques qui subsistent dans le lit du criquot.

Au sein de ce criquot forestier nous avons pu déterminer la présence de 8 espèces : *Hemigrammus unilineatus*, *Hoplias malabaricus*, *Copella carsevennensis*, *Pyrrhulina filamentosa*, *Rivulus lungi*, *Electrophorus electricus* et *Synbranchus marmoratus*. Une espèce **déterminante de ZNIEFF** a également été contactée dans ce cours d'eau, il s'agit de *Nannacara aureocephalus*, une espèce endémique de Guyane française bien connue des criques et zones marécageuses du littoral ainsi que des grands fleuves tels que la Mana, l'Approuague ou encore l'Oyapoque.

Le bassin artificiel semble colonisé uniquement par deux espèces : *Hemigrammus rodwayi* et *Heros efasciatus*. Cet habitat aquatique contaminé par des déchets présente une eau pauvre en oxygène au sein desquels ne peuvent évoluer que des espèces capables de tolérer des milieux très dégradés.



Figure 9 : *Hyptis latanifolia* (© C.Delnatte/Biotope)

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore



© EPFA - Tous droits réservés - Sources : IGN © Cartographie (2016) - Cartographie Biotope [02/11/2022]

**Epfa**  
 Epifaune  
 Guyane

---

**Statuts de conservation - Ichtyofaune**

ZAC de Montsinéry

Zone d'étude

**Statut de conservation**

- Déterminante de ZNIEFF
- Ichtyofaune

**Liste des espèces**

1 : Cichlidé à tête d'or

Carte 4 : Espèces remarquables - Ichtyofaune

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.2.2.2 Batrachofaune

Au sein de ce secteur on retrouve, 20 espèces d'amphibiens. Ce chiffre inclut à la fois les données réalisées par Biotope ainsi que les données bibliographiques de Faune-Guyane (Gepog) ; cependant la plateforme de Faune-Guyane (Gepog) ne permet pas d'augmenter le nombre d'espèces identifiées sur le site.

#### Espèces inventoriées sur site par Biotope (2022)

La totalité des prospections réalisées au cours des deux saisons a permis de contacter 20 espèces d'amphibiens.

Ces espèces se divisent en deux cortèges, les amphibiens des milieux ouverts et ceux inféodés aux milieux forestiers.

Au sein des zones ouvertes, on retrouve des espèces qui sont largement représentées en Guyane comme le Crapaud bœuf (*Rhinella marina*), la Rainette à bandes (*Boana multifasciata*), la Scinax de Boesman (*Scinax boesmani*) et la Scinax des maisons (*Scinax ruber*). La Rainette ponctuée (*Boana punctata*) et le Leptodactyle galonné (*Leptodactylus fuscus*) possèdent une aire de répartition restreinte au littoral. C'est également le cas de la Scinax des savanes (*Scinax nebulosus*) ; toutefois cette espèce possède quelques stations connues dans l'intérieur de la Guyane. L'Adénomère des herbes (*Adenomera hylaedactyla*) est dans la même situation car on peut la retrouver au sein d'inselberg ou savanes-roches. La Rainette naine (*Dendropsophus walfordii*) est présente sur les points d'eau de la zone d'étude. Cette grenouille est considérée comme quasi menacée (NT) sur la Liste Rouge Régionale. Son statut se justifie par sa présence au sein de savanes inondables, pripris et marais.

Dans la partie forestière 11 espèces ont été recensées ; toutes ces espèces sont communes et largement réparties en Guyane. Le Leptodactyle de Peters (*Leptodactylus petersii*), le Leptodactyle forestier (*Leptodactylus sp. gr. podicipinus C*), la Rainette centrolène (*Boana cinerescens*) et la Rainette à doigts orange (*Dendropsophus sp.1*), espèce Déterminante ZNIEFF, sont identifiées sur la zone d'étude due à la présence de forêt marécageuse. Les secteurs forestiers dégradés accueillent le Crapaud perlé (*Rhinella margaritifera*), le Crapaud feuille (*Rhinella castaneotica*), l'Adénomère familière (*Adenomera andreae*), le Leptodactyle de Knudsen (*Leptodactylus Knudseni*) et l'Ostéocéphale de taurin (*Osteocephalus taurinus*) ; ainsi que le Leptodactyle à lèvres blanche (*Leptodactylus mystacens*). Ce dernier s'aplatit au sol pour essayer de se confondre avec les feuilles mortes. La Rainette patte d'oie (*Boana boans*) se retrouve à proximité des cours d'eau ou dans les zones de mangroves.

Bien qu'aucune donnée issue des inventaires ni de la plateforme Faune-Guyane n'indique la présence d'*Elachistocleissurinamensis* sur la zone, sa présence potentielle sur la zone est à prendre en compte. En effet, d'après la plateforme Faune-Guyane, cette espèce a été identifiée, en marge de la zone d'étude, sur un canal végétalisé rejoignant celle-ci.



Figure 10 : Scinax des savanes (*Scinax nebulosus*) @L. Bouchet (Biotope) / (Hors site)



Figure 11 : Crapaud boeufs (*Rhinella marina*) @L. Bouchet (Biotope) / (Hors site)

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore



Carte 5 : Espèces remarquables – Batrachofaune

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.2.2.3 Herpétofaune

Au sein de ce secteur on retrouve, 6 espèces de reptiles. Ce chiffre inclut à la fois les données réalisées par Biotope ainsi que les données bibliographiques de Faune-Guyane (Gepog) ; cependant la plateforme de Faune-Guyane (Gepog) ne permet pas d'augmenter le nombre d'espèces inventoriées sur le site.

#### Espèces inventoriées sur site par Biotope (2022)

La saison des pluies et la saison sèche ont permis de détecter 6 espèces de reptiles (1 espèce de serpent et 5 espèces de lézards) sur cette zone d'étude.

L'Anolis brun doré (*Norops fuscoauratus*) est une espèce de lézard forestière, il se retrouve essentiellement au sol de jour et perché de nuit. Cet Anolis est largement représenté en Guyane et s'accommode à des forêts dégradées. Les secteurs forestiers ont permis d'observer également le Kentropyx des chablis (*Kentropyx calcarata*) et le Mabuya à points noirs (*Copeoglossum nigrapunctatum*) ; ces deux espèces se trouvaient justement au sein d'un chablis lors de l'observation. Le Têju commun (*Tupinambis teguixin*) a été contacté en journée, au sol, en lisière forestière.

La dernière espèce de lézard affectionne davantage les milieux ouverts avec une attention particulière aux jardins. L'Ameive commun (*Ameiva ameiva*) est une espèce largement répartie en Guyane.

L'Anaconda géant (*Eunectes murinus*) est également présent sur l'ensemble de la Guyane. Sur le site, il a été observé au sein du petit cours d'eau présent dans le bloc forestier au Nord-Est de la zone.

La présence de l'Anolis doré, bien qu'elle n'ait pas été avérée sur la zone, peut être considérée ici. En effet, d'après la plateforme Faune-Guyane (GEPOG), l'espèce a été identifiée à moins de 500m de la zone d'étude, sur une savane du même type.



Figure 12 : Mabuya à points noirs (*Copeoglossum nigrapunctatum*) @V. Ruffray (Biotope) / (Hors site)

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.2.2.4 Avifaune

Les inventaires Biotopie réalisés en 2022 ont permis de mettre en évidence la présence de 77 espèces sur la zone d'étude, dont 22 sont protégées et/ou déterminantes de ZNIEFF.

Ces enjeux de conservation comportent :

- 2 espèces protégées avec leur habitat dont 1 est également déterminante de ZNIEFF.
- 19 espèces protégées.
- 1 espèce uniquement déterminante de ZNIEFF.

Ces enjeux de conservation ne représentent pas moins de 28% de la totalité des espèces présentes sur la zone. Parmi eux, 5 espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale IUCN, 2 étant vulnérables (VU) et 3 en danger (EN) d'extinction. Une autre espèce est considérée comme étant quasi-menacée (NT).

Cette étude a pour objectif d'inventorier un maximum d'espèces pour déterminer les enjeux de conservation de la zone, ainsi on ne peut pas répertorier tous les indices de nidification pour toutes les espèces. D'une part, la phénologie reproductive diffère en fonction des espèces et des années rendant la recherche des indices de nidification complexe et chronophage. D'autre part, le couvert forestier pluristratifié des forêts tropicales rend cette recherche très mal aisée. En plus, la majorité des nids en Guyane sont peu élaborés et peu visibles pour se fondre dans la végétation et ainsi se prémunir des nombreux dangers de prédation. Il faudrait des études ciblées sur chaque espèce pour espérer apporter des preuves de nidification. Mais il est important de mentionner que la majorité des espèces est probablement nicheuse sur la zone d'étude et/ou en périphérie directe

Les espèces recensées se répartissent dans l'espace de manière hétérogène en fonction de leurs exigences écologiques. Les oiseaux sont donc décrits par cortège dans le développement qui suit. Toutes les espèces contactées lors des prospections sont présentées en annexe.

#### *Avifaune des savanes et bosquets de palmiers-bâches*

Cet habitat couvre un secteur dans le centre de la zone qui représente environ 1/3 de la superficie globale du site. Il est représenté par une grande savane centrale sèche et rase, arbustive au sud, et une savane humide arbustive au nord-ouest, bordée par un marais et un bosquet de palmiers-bâches. Ces milieux abritent les plus gros enjeux de la zone d'étude, avec la quasi-totalité des espèces menacées. En effet, les savanes sont des habitats fortement fragmentés à l'échelle de la Guyane et donc en constante régression sur la frange littorale. Plusieurs espèces inféodées à ces habitats particuliers ne s'adaptent pas à la dégradation et la modification de leur habitat, et disparaissent.

Ces habitats présentent les intérêts ornithologiques suivants :



Figure 13 : Râle ocellé (© H.Foxonet /Biotopie)



Figure 15 : Bruant des savanes (© H.Foxonet /Biotopie)



Figure 14 : Bécassine de magellan (© H.Foxonet /Biotopie)

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

- Zone d'alimentation pour le Héron strié, notamment dans le petit marais au Nord-Ouest.
- Zone d'alimentation et de transit pour des rapaces côtiers erratiques tels que les Urubus noir et à tête rouge.
- Zone de nidification probable du rare Râle ocellé dans la savane arbustive au Sud de la zone. Cette espèce menacée est protégée avec son habitat. Nidification probable de deux autres rallidés bien plus communs qui fréquentent potentiellement toutes les zones d'herbes hautes de la zone : le Râle kiolo et la Marouette plombée.
- Zone de nidification possible de la Bécassine de Magellan dans la savane rase. Cette espèce est menacée de disparition en Guyane.
- Zone d'alimentation et de nidification possible de l'Ibijau gris dans les savanes arbustives et le long des lisières. Cette espèce fréquente également le boisement.
- Zone de nidification possible, dans les savanes arbustives, du Colibri rubis-topaze.
- Zone d'alimentation du Caracara à tête jaune, potentiellement dans tous les milieux ouverts de la zone. Nidification possible dans le bosquet de palmier-bâches.
- Zone de nidification possible de plusieurs passereaux protégés dans les secteurs de savane arbustive, à savoir le Batara huppé et le Troglodyte à face pâle.
- Zone de nidification probable, dans les bosquets de palmiers-bâches, du Tyran des palmiers.
- Zone de nidification probable de deux passereaux menacés, strictement savanicoles et à faible valence écologique : le Grand Tardivole et le Bruant des savanes. Le Bruant est protégé avec son habitat.

### *Avifaune des boisements littoraux*

Cet habitat couvre environ 2/3 de la zone d'étude, réparti en deux principaux patches forestiers à l'Est et à l'Ouest de chaque côté de la savane. Ces boisements littoraux sont en bordure directe de la rivière Montsinéry, ce qui les rend en partie marécageux. Les enjeux sont moins nombreux et moins importants en comparaison avec la savane, mais on y retrouve tout de même quelques oiseaux menacés, peu communs ou localisés.

Ces habitats présentent les intérêts ornithologiques suivants :

- Zone de transit et d'alimentation pour des rapaces partiellement erratiques tels que le Grand Urubu et le Milan bleuâtre.



Figure 16 : Colibri rubis topaze (© H.Foxonet /Biotope)



Figure 17 : Grand tardivole (© H.Foxonet /Biotope)



Figure 18 : Ibijau gris (© H.Foxonet /Biotope)

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

- Zone de nidification possible à probable pour le Bec-en-croc de Cayenne et le Macagua rieur, deux rapaces peu courants qui apprécient particulièrement les boisements marécageux et lisières de savanes et marais. Le Macagua, à répartition strictement littorale, est menacé en Guyane.
- Zone d'alimentation et de nidification possible de l'Ibijau gris dans le boisement. Cette espèce fréquente également les secteurs plus ouverts.
- Zone de nidification probable du Manakin tijé en plusieurs points du boisement. Cette espèce ne fréquente en Guyane que les forêts littorales.
- Zone de nidification probable pour des passereaux forestiers communs tels que le Tyran grisâtre et le Microbate à long bec.



Figure 19 : Marouette plombée (© H.Foxonet /Biotope)

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore



© EPFA - Tous droits réservés - Sources : IGN, © Orthoimaginaire (2015), - Cartographie : Ekobop, [02/11/2022]



**Statuts de conservation - Avifaune**

ZAC de Montsinéry

Zone d'étude

**Statut de conservation**

- Protégée avec son habitat
- Protégée
- Déterminante de ZNIEFF
- Avifaune

**Liste des espèces**

1 : Héron strié	12 : Colibri rubis-topaze
2 : Urubu à tête rouge	13 : Macagua rieur
3 : Grand Urubu	14 : Caracara à tête jaune
4 : Urubu noir	15 : Batara huppé
5 : Bec-en-croc de Cayenne	16 : Tyran des palmiers
6 : Milan bleuâtre	17 : Tyran grisâtre
7 : Marouette plombée	18 : Manakin tjé
8 : Râle ocellé	19 : Troglodyte à face pâle
9 : Râle kiolo	20 : Microbate à long bec
10 : Bécassine de Magellan	21 : Grand Tardivole
11 : Tbijau gris	22 : Bruant des savanes

Carte 6 : Espèces remarquables - Avifaune

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.2.2.5 Mammalofaune

Au sein de ce secteur on retrouve, 8 espèces de mammifères. Ce chiffre inclut à la fois les données réalisées par Biotope ainsi que les données bibliographiques de Faune-Guyane (Gepog) ; la plateforme de Faune-Guyane (Gepog) permet d'ajouter 1 espèce à l'inventaire.

#### *Espèces inventoriées sur site par Biotope (2022)*

A la suite des prospections en saison des pluies et en saison sèche, on recense 7 espèces de mammifères. Parmi elles, une espèce de primates ; le Tamarin à mains dorées (*Saguinus midas*). Ce petit singe est assez sensible à la fragmentation de la forêt. Au sein des secteurs forestiers on retrouve le Tatou indéterminé (*Dasypodidae sp.*), le Pian à oreilles noires (*Didelphis marsupialis*) ainsi que le Pac tacheté / Paca (*Cuniculus paca*). Le pac est un rongeur de taille moyenne, s'alimentant des graines et des fruits au sol en forêt, ce mammifère va être largement représenté en Guyane. Le Tayra (*Eira barbabra*), espèce protégée, a été observé en traversée de piste forestière au sein du bloc forestier présent au Nord-Est de la zone d'étude. Ce mustélide est largement réparti en Guyane.

La mangrove en bords de fleuve abrite le Raton-crabier (*Procyon cancrivorus*). Cette espèce affectionne les forêts de ripisylve d'eaux saumâtres tout particulièrement avec la présence de palétuviers. C'est pourquoi elle est protégée en Guyane. Les bords de fleuves accompagnés des points d'eau permettent de détecter la présence du Cabiai / Capybara (*Hydrochoerus hydrochaeris*). Ce rongeur est le plus gros rongeur du monde, on le retrouve largement en Amérique du Sud.

#### *Espèces issues de la consultation des données bibliographiques Faune-Guyane (Gepog)*

La base de données de Faune-Guyane (Gepog) permet de rajouter 1 espèce à cet inventaire. Le Grison (*Galictis vittata*), est une espèce protégée qui est essentiellement représentée sur le littoral. Ce mustélide est rarement observé directement sur le terrain.



Figure 20 : Raton-Crabier (*Procyon cancrivorus*) @A. Bonnefond (Biotope) / (Hors site)



Figure 21 : Cabiai / Capybara (*Hydrochoerus hydrochaeris*) @H. Foxonet (Biotope) / (Hors site)

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore



© EPPA - Tous droits réservés - Sources : IGN & Cartographie (2015) - Cartographie - Biotope (2021/2022)

**Epfa** ÉPFA  
**Guyane**

---

**Statuts de conservation - Mammalofaune**

ZAC de Montsinéry

- Zone d'étude
- Statut de conservation**
- Protégée
- Mammalofaune

- Liste des espèces**
- 1 : Grison
  - 2 : Tayra
  - 3 : Raton crabier

Carte 7 : Espèces remarquables - Mammalofaune

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.3 Synthèse des enjeux

Tableau 5 : Synthèse du nombre d'espèces à enjeux trouvées sur site

Groupe	Nombre d'espèces identifiées	Nombre d'espèces protégées avec habitat (H)	Nombre d'espèces protégées (P)	Nombre d'espèces déterminantes de ZNIEFF (D)
Flore	302	-	3	25
Ichtyofaune	10	-	-	1
Batrachofaune	21	-	1	1
Herpétofaune	7	-	-	1
Avifaune	77	2	19	2
Mammalofaune Terrestre et non volante	8	-	3	-
<b>Total tous groupes confondus</b>	<b>425</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>30</b>

Tableau 6 : Synthèse des enjeux sur les habitats présents sur le site d'étude

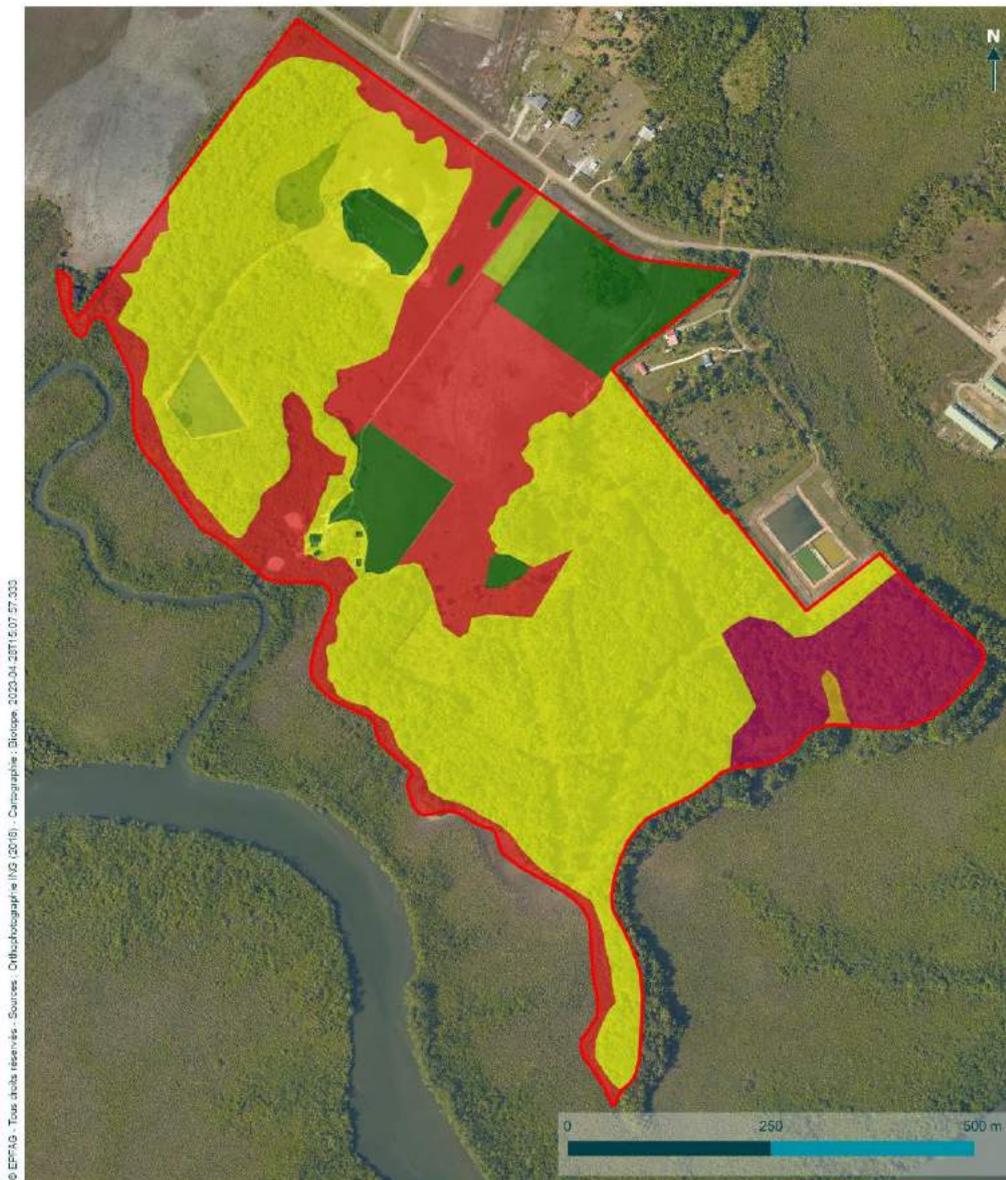
Habitats	Enjeu de conservation	Superficie (ha)	Zone humide
Mangrove à <i>Rhizophora</i>	Fort	3,8	OUI
Forêts denses et hautes de terre ferme	Très fort	4,2	NON
Forêts dégradées denses et hautes de basse altitude	Faible	15,7	NON
Forêts marécageuses dégradées	Faible	14,8	OUI
Forêts marécageuses sur argiles	Modéré	0,1	OUI
Savane basse herbacée inondable à nanophanérophytes	Fort	5,1	OUI
Savane arbustive sur sols hydromorphes	Fort	1,8	OUI

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Habitats	Enjeu de conservation	Superficie (ha)	Zone humide
Savane basse herbacée inondable à nanophanérophytes faciès en recolonisation	Fort	2,1	OUI
Pâturages entretenus	Négligeable	1,6	NON
Végétations rudérales basses héliophiles	Négligeable	0,1	NON
Friches herbacées sur sol hydromorphe	Faible	2,5	OUI
Abattis	Très faible	0,9	NON
Terrains vagues	Très faible	0,4	NON
Défrichements récents	Négligeable	2,9	NON
Mare et étangs ornementaux	Négligeable	0,7	NON
Bâtiments	Négligeable	0,01	NON
Total		52,9	

- Les habitats impactés à enjeux négligeable, très faible et faible représentent 5,31 % du périmètre de la tranche 2 de la ZAC
- Les habitats impactés à enjeux modéré, fort et très fort représentent 0,1 % du périmètre de la tranche 2 de la ZAC

IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore



© EPFA-G - Tous droits réservés - Sources : Orthophotographie (VG 2018) - Cartographie : Biotope, 2023-04-20T15:07:57-033



**Enjeux de conservation liés aux habitats**

ZAC de Montsinéry



**Niveaux d'enjeux**

<div style="border: 1px solid red; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></div> Zone d'étude	<div style="background-color: yellow; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></div> Modéré
<div style="background-color: green; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></div> Négligeable	<div style="background-color: red; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></div> Fort
<div style="background-color: lightgreen; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></div> Très faible	<div style="background-color: purple; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></div> Très fort
<div style="background-color: yellow; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></div> Faible	<div style="background-color: lightblue; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></div> Non évalué

Carte 8 : Enjeux de conservation des habitats sur la zone d'étude

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Tableau 7 : Synthèse des enjeux sur la faune présente sur le site d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat sur la zone	Statut de conservation	LRR	Enjeu de conservation
<b>Ichtyofaune</b>					
Cichlidé à tête d'or	<i>Nannacara aureocephalus</i>	Zones en eau recouvertes de feuilles mortes dans la forêt marécageuse. Faibles profondeurs d'eau.	D	DD	Modéré
<b>Batrachofaune</b>					
Rainette à doigts orange	<i>Dendropsophus sp. 1</i>	Zone humide de forêt primaire ou secondaire	D	LC	Faible
Rainette naine	<i>Dendropsophus walfordi</i>	Marais, pripris, savanes inondables et mares de savane sèche	-	NT	Modéré
Elachistocle ovale <sup>2</sup>	<i>Elachistocleis surinamensis</i>	Marais ouverts du littoral, savanes inondables, canaux végétalisés	P	NT	Modéré
<b>Herpétofaune</b>					
Anolis doré	<i>Norops auratus</i>	Savane herbacée du littoral	D	NT	Faible
<b>Avifaune</b>					
Héron strié	<i>Butorides striata</i>	Marais arbustifs d'eau douce richement garnis de végétation, cours d'eau.	P	LC	Faible
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	Zones ouvertes, boisements secondaires, forêts marécageuses, marais.	P	DD	Faible
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	Bords de mer et milieux ouverts littoraux.	P	LC	Faible
Râle ocellé	<i>Micropygia schomburgkii</i>	Savanes sèches aux herbes hautes et denses, parfois parsemées de quelques buissons bas.	H / D	EN	Très fort
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	Terrains broussailleux et herbeux, friches.	P	LC	Faible
Marouette plombée	<i>Porzana albicollis</i>	Herbages humides, friches et broussailles dans les savanes.	P	LC	Modéré
Bécassine de Magellan	<i>Gallinago paraguaiae</i>	Savanes inondées. Marais d'eau douce et prairies humides en dehors de la période de reproduction.	D	EN	Très fort
Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	Boisements, savanes arbustives.	P	LC	Modéré

<sup>2</sup> Elachistocle ovale et Héron strié n'ont pas été contactés lors de l'EIE et des 3 compléments d'inventaire

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat sur la zone	Statut de conservation	LRR	Enjeu de conservation
Colibri rubis-topaze	<i>Chrysolampis mosquitus</i>	Bosquets et broussailles parsemant les savanes arbustives.	P	LC	Modéré
Caracara à tête jaune	<i>Milvago chimachima</i>	Savanes arbustives bordées de bosquets, pâturages, marais.	P	LC	Faible
Batara huppé	<i>Sakesphorus canadensis</i>	Mangroves, lisières de marais et friches arbustives sur le littoral.	P	LC	Faible
Tyran des palmiers	<i>Tyrannopsis sulphurea</i>	Bosquets de palmiers-bâches.	P	LC	Modéré
Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	Friches arbustives, lisières de savanes et marais, vieilles mangroves. Bords de rivières et milieux dégradés dans l'intérieur.	P	LC	Faible
Grand Tardivole	<i>Emberizoides herbicola</i>	Savanes.	P	VU	Fort
Bruant des savanes	<i>Ammodramus humeralis</i>	Savanes.	H	EN	Très fort
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	Divers types de boisements.	P	LC	Faible
Bec-en-croc de Cayenne	<i>Leptodon cayanensis</i>	Forêts marécageuses, vieilles mangroves, bords des grandes rivières de l'intérieur.	P	LC	Modéré
Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	Divers types de boisements.	P	LC	Faible
Macagua rieur	<i>Herpetotheres cachinnans</i>	Forêts marécageuses, vieilles mangroves.	P	VU	Fort
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	Divers types de boisements.	P	LC	Faible
Manakin tijé	<i>Chiroxiphia pareola</i>	Sous-bois des forêts littorales basses et lianescentes.	P	NT	Modéré
Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	Divers types de boisements.	P	LC	Faible
<b>Mammalofaune</b>					
Grison	<i>Galictis vittata</i>	Forêt matures et secondaires. Savanes et pâturages	P	LC	Fort
Tayra	<i>Eira barbara</i>	Forêt primaire et secondaires. Affectionne particulièrement les arbres creux et les terriers d'autres animaux.	P	LC	Modéré
Raton crabier	<i>Procyon cancrivorus</i>	Mangrove et cours d'eau saumâtre.	P	LC	Très fort

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Tableau 8 : Synthèse des enjeux floristiques sur le site d'étude

Famille	Nom scientifique	Statut de conservation	Habitat sur la zone d'étude	Enjeu de conservation
LAURACEAE	<i>Aniba rosiodora</i>	P	Forêt de terre ferme	Fort
DROSERACEAE	<i>Drosera cayennensis</i>	P	Savane rase hydromorphe	Fort
ORCHIDACEAE	<i>Habenaria leprieurii</i>	P	Savane rase hydromorphe	Très fort
XYRIDACEAE	<i>Abolboda americana</i>	D	Savane rase hydromorphe	Fort
PLANTAGINACEAE	<i>Bacopa reflexa</i>	D	Mare	Faible
BURMANNIACEAE	<i>Burmannia bicolor</i>	D	Savane rase hydromorphe	Modéré
DROSERACEAE	<i>Drosera capillaris</i>	D	Savane rase hydromorphe	Faible
CYPERACEAE	<i>Eleocharis cf plicarachis</i>	D	Mare	Fort
LECYTHIDACEAE	<i>Eschweilera congestiflora</i>	D	Forêt de terre ferme	Faible
ORCHIDACEAE	<i>Habenaria sprucei</i>	D	Savane rase hydromorphe	Modéré
LAMIACEAE	<i>Hyptis lantanifolia</i>	D	Savane herbacée haute	Modéré
LACISTEMACEAE	<i>Lacistema pubescens</i>	D	Lisière forêt/savane	Modéré
CYPERACEAE	<i>Lagenocarpus sabanensis</i>	D	Savane rase hydromorphe	Modéré
RUBIACEAE	<i>Palicourea pseudinundata</i>	D	Savane hydromorphe	Faible
POACEAE	<i>Raddiella esenbeckii</i>	D	Savane rase hydromorphe	Fort

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Famille	Nom scientifique	Statut de conservation	Habitat sur la zone d'étude	Enjeu de conservation
POACEAE	<i>Raddiella vanessiae</i>	D	Savane rase hydromorphe	Très fort
CYPERACEAE	<i>Rhynchospora curvula</i>	D	Savane rase hydromorphe	Modéré
CYPERACEAE	<i>Rhynchospora tenella</i>	D	Savane rase hydromorphe	Modéré
OCHNACEAE	<i>Sauvagesia tenella</i>	D	Savane rase hydromorphe	Fort
CYPERACEAE	<i>Scleria hirtella</i>	D	Savane rase hydromorphe	Modéré
SELAGINELLACEAE	<i>Selaginella minima</i>	D	Savane rase hydromorphe	Fort
ERIOCAULACEAE	<i>Syngonanthus biformis</i>	D	Savane rase hydromorphe	Fort
ERIOCAULACEAE	<i>Syngonanthus caulescens</i>	D	Savane rase hydromorphe	Modéré
LENTIBULARIACEAE	<i>Utricularia nana</i>	D	Savane rase hydromorphe	Fort
LENTIBULARIACEAE	<i>Utricularia guyanensis</i>	D	Savane rase hydromorphe	Fort

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

### IV.4 Effets prévisibles du projet

Nous présentons ici les impacts du projet qui n'appellent pas de dossier de dérogation au titre de la destruction ou du dérangement des espèces protégées.

#### IV.4.1 Impacts sur les habitats

Tableau 9 : Habitats et surfaces impactées par le projet

Tranche 2 (phases 1, 2 et 3 confondues)	Enjeu de conservation	Superficie (ha)	Zone humide	Surface impactée par la défriche Tranche 2	Surface impactée par effet lisière Tranche 2	Surface totale impactée par le projet (ha)
Mangrove à <i>Rhizophora</i>	Fort	3,8	OUI	0,1	0,7	0,8
Forêts denses et hautes de terre ferme	Très fort	4,2	NON	0,2	0,3	0,5
Forêts dégradées denses et hautes de basse altitude	Faible	15,7	NON	12,2	1	13,2
Forêts marécageuses dégradées	Faible	14,8	OUI	11,8	1	12,8
Forêts marécageuses sur argiles	Modéré	0,1	OUI	0	0	0
Savane basse herbacée inondable à nanophanérophyles	Fort	5,1	OUI	4,9	0	4,9
Savane arbustive sur sols hydromorphes	Fort	1,8	OUI	1,5	0	1,5
Savane basse herbacée inondable à nanophanérophyles faciès en recolonisation	Fort	2,1	OUI	2	0	2
Pâturages entretenus	Négligeable	1,6	NON	0,4	0	0,4
Végétations rudérales basses héliophiles	Négligeable	0,1	NON	0,1	0	0,1

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Tranche 2 (phases 1, 2 et 3 confondues)	Enjeu de conservation	Superficie (ha)	Zone humide	Surface impactée par la défriche Tranche 2	Surface impactée par effet lisière Tranche 2	Surface totale impactée par le projet (ha)
Friches herbacées sur sol hydromorphe	Faible	2,5	OUI	2,5	0	2,5
Abattis	Très faible	0,9	NON	0,8	0	0,8
Terrains vagues	Très faible	0,4	NON	0,4	0	0,4
Défrichements récents	Négligeable	2,9	NON	0,1	0	0,1

- Les surfaces impactées par le projet dont les enjeux de conservation négligeable, très faible et faible représentent 30,3 % du périmètre de la tranche 2 de la ZAC
- Les surfaces impactées par le projet dont les enjeux de conservation modéré, fort et très fort représentent 9,8 % du périmètre de la tranche 2 de la ZAC

### IV.4.2 Impacts sur la faune et la flore remarquable non protégée

Tableau 10 : Synthèse des impacts sur les espèces non protégées présentes sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat sur la zone	Statut de conservation	LRR	Enjeu de conservation	Significativité de l'impact
<b>Flore</b>						
XYRIDACEAE	<i>Abolboda americana</i>	Savane rase hydromorphe	D		Fort	Notable
PLANTAGINACEAE	<i>Bacopa reflexa</i>	Mare	D		Faible	Non notable
BURMANNIACEAE	<i>Burmannia bicolor</i>	Savane rase hydromorphe	D		Modéré	Notable
DROSERACEAE	<i>Drosera capillaris</i>	Savane rase hydromorphe	D		Faible	Notable
CYPERACEAE	<i>Eleocharis cf plicarachis</i>	Mare	D		Fort	Non notable
LECYTHIDACEAE	<i>Eschweilera congestiflora</i>	Forêt de terre ferme	D		Faible	Non notable
ORCHIDACEAE	<i>Habenaria sprucei</i>	Savane rase hydromorphe	D		Modéré	Notable

## IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat sur la zone	Statut de conservation	LRR	Enjeu de conservation	Significativité de l'impact
LAMIACEAE	<i>Hyptis lantanifolia</i>	Savane herbacée haute	D		Modéré	Notable
LACISTEMACEAE	<i>Lacistema pubescens</i>	Lisière forêt/savane	D		Modéré	Notable
CYPERACEAE	<i>Lagenocarpus sabanensis</i>	Savane rase hydromorphe	D		Modéré	Notable
RUBIACEAE	<i>Palicourea pseudinundata</i>	Savane hydromorphe	D		Faible	Notable
POACEAE	<i>Raddiella esenbeckii</i>	Savane rase hydromorphe	D		Fort	Notable
POACEAE	<i>Raddiella vanessiae</i>	Savane rase hydromorphe	D		Très fort	Notable
CYPERACEAE	<i>Rhynchospora curvula</i>	Savane rase hydromorphe	D		Modéré	Notable
CYPERACEAE	<i>Rhynchospora tenella</i>	Savane rase hydromorphe	D		Modéré	Notable
OCHNACEAE	<i>Sauvagesia tenella</i>	Savane rase hydromorphe	D		Fort	Notable
CYPERACEAE	<i>Scleria hirtella</i>	Savane rase hydromorphe	D		Modéré	Notable
SELAGINELLACEAE	<i>Selaginella minima</i>	Savane rase hydromorphe	D		Fort	Notable
ERIOCAULACEAE	<i>Syngonanthus biformis</i>	Savane rase hydromorphe	D		Fort	Notable
ERIOCAULACEAE	<i>Syngonanthus caulescens</i>	Savane rase hydromorphe	D		Modéré	Notable
LENTIBULARIACEAE	<i>Utricularia nana</i>	Savane rase hydromorphe	D		Fort	Notable
LENTIBULARIACEAE	<i>Utricularia guyanensis</i>	Savane rase hydromorphe	D		Fort	Notable
<b>Ichtyofaune</b>						

#### IV Synthèse de l'expertise écologique sur les habitats et la flore

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat sur la zone	Statut de conservation	LRR	Enjeu de conservation	Significativité de l'impact
Cichlidé à tête d'or	<i>Nannacara aureocephalus</i>	Zones en eau recouvertes de feuilles mortes dans la forêt marécageuse. Faibles profondeurs d'eau.	D	DD	Modéré	Non notable
<b>Batrachofaune</b>						
Rainette à doigts orange	<i>Dendropsophus sp. 1</i>	Zone humide de forêt primaire ou secondaire	D	LC	Faible	Non notable
Rainette naine	<i>Dendropsophus walfordi</i>	Marais, papyrus, savanes inondables et mares de savane sèche	-	NT	Modéré	Non notable
<b>Herpétofaune</b>						
Anolis doré	<i>Norops auratus</i>	Savane herbacée du littoral	D	NT	Faible	Notable
<b>Avifaune</b>						
Bécassine de Magellan	<i>Gallinago paraguaiæ</i>	Savanes inondées. Marais d'eau douce et prairies humides en dehors de la période de reproduction.	D	EN	Très fort	Notable



# Demande de dérogation

## V Demande de dérogation

### V.1 Synthèse des connaissances sur les espèces protégées

---

La synthèse des connaissances actuelles sur chaque espèce subissant un impact notable du projet et comportant un enjeu de conservation fort à très fort est présentée dans cette partie sous forme de fiches espèces.

---

## V Demande de dérogation

### Bois de rose *Aniba rosaeodora*

#### Taxonomie

- Classe : Magnoliopsida
- Ordre : Laurales
- Famille : Lauraceae
- Genre : *Aniba*
- Espèce : *rosaeodora* Ducke

#### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : Espèce en danger (EN)
- Liste rouge Guyane :
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Oui (arrêté du 9 avril 2001 - articles L. 411.1 et L. 411.2)



Source : ONF

#### Description

**Type biologique :** Arbre

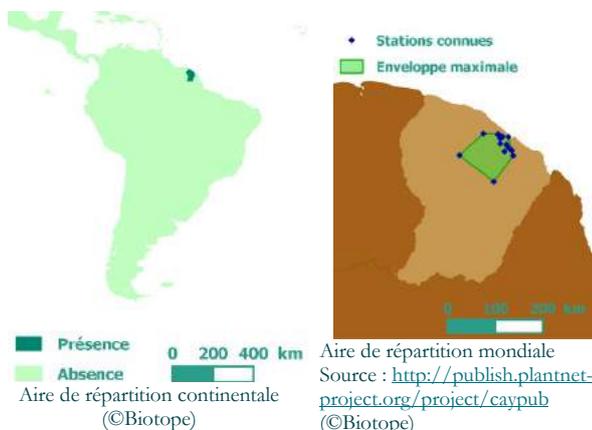
**Mensurations :** Jusqu'à 30 m de haut.

**Caractéristiques :** Arbre dont l'écorce est munie de lenticelles et dont le bois jaune dégage une odeur très agréable. Il est pourvu de grandes feuilles elliptiques, coriaces, d'un vert sombre sur la face supérieure, et vert clair sur la face inférieure.

#### Biologie et écologie

**Type de dispersion :** Cette espèce est principalement dispersée par les oiseaux comme les toucans, et secondairement par des petits rongeurs. L'étude de sa reproduction montre des tendances vers de grandes mouvements de dispersion des semences.

#### Répartition



#### État des populations et tendance d'évolution

*Aniba rosaeodora* a subi une forte régression suite à l'exploitation intensive sur l'ensemble de son aire de son huile essentielle pour la parfumerie. Désormais très rare en Guyane.

#### Données sur l'aire d'étude

- Environ 8 individus recensés dans la forêt de terre ferme.

## V Demande de dérogation

- Sensibilité faible de l'espèce au projet (pas de destruction d'individu et réduction de l'emprise du projet sur son habitat)
- Très fort enjeu de conservation
  
- **Bibliographie :** BirdLife International. 2016. *Micropygia schomburgkii*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22692282A95217088. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22692282A95217088.en>. Downloaded on 13 July 2020.
- **GEPOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) 16/04/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.**
- *Taylor, B. and C.J. Sharpe (2020). Ocellated Crane (Micropygia schomburgkii), version 1.0. In Birds of the World (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.ocecr1.01>*

## V Demande de dérogation

### Râle ocellé

## *Micropygia schomburgkii*

#### Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Gruiformes
- Famille : Rallidae
- Genre : *Micropygia*
- Espèce : *schomburgkii*

#### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : EN (En danger d'extinction)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 2)

#### Description

**Mensurations** : 14–15 cm ; mâle 40 g, femelle 24g, non sexé 32 g.

**Caractéristiques** : Espèce très discrète. Petit râle caractéristique avec une queue assez bien développée, malgré le nom du genre. Les sexes sont quasi similaires mais la femelle a généralement la tête plus tachetée. La couleur globale est roux brun. Les pattes sont rougeâtres. L'iris est rouge et le bec est gris. De nombreuses tâches gris clair sont présentes sur les ailes et les parties supérieures. La gorge et le ventre sont plus clair que le reste du corps et semble beiges.

#### Répartition



Aire de répartition mondiale du Râle ocellé (©IUCN, 2014) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2020).



© Silvia Faustino Linhares

#### Biologie et écologie

**Habitats** : Cette espèce est restreinte à certaines savanes sèches aux herbes hautes et denses, parfois parsemées de quelques buissons bas.

**Régime alimentaire** : Les coléoptères (Carabidae, Scarabaeidae), les lucioles, les sauterelles (Acrididoidea), les cafards et de nombreuses fourmis figurent comme faisant partie de son régime alimentaire. Cette espèce se nourrit au sol, généralement dans l'herbe ou dans les broussailles basses.

**Reproduction** : Se reproduit d'octobre à mars au Brésil, ou durant la saison des pluies au Costa Rica. Le nid est une boule d'herbes sèches avec une grande entrée latérale. Il est souvent situé à 50 cm au-dessus du sol, complètement cachée dans une prairie humide dense. 2 œufs sont généralement pondus. Seule la femelle incube les œufs.

**Migrations** : L'espèce est présumée sédentaire en Guyane.

#### État des populations et tendance d'évolution

257 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et juillet 2020. Le Râle ocellé est une espèce nicheuse des bordures de savanes naturelles ou faiblement impactées par les activités humaines. Répartis sur plus de 10 localités, les effectifs sont estimés à moins de 1 000 individus, et fonctionnent en une seule population. Du fait des exigences écologiques du Râle ocellé, très dépendant de l'état des savanes, la tendance actuelle de sa population est à la diminution.

## V Demande de dérogation

### Données sur l'aire d'étude

- Le Râle ocellé est une espèce assez rare et très localisée. L'espèce s'alimente et niche sur les savanes herbacées assez hautes et en bon état de conservation sur le site.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux, à la destruction d'individus juvéniles et de ponte et à la perte d'habitat. L'incidence sur l'espèce est considérée comme forte.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation très fort.

- **Bibliographie :** BirdLife International. 2016. *Micropygia schomburgkii*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22692282A95217088. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22692282A95217088.en>. Downloaded on 13 July 2020.
- **GEPOG. (2020).** Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) 16/04/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.
- Taylor, B. and C.J. Sharpe (2020). Ocellated Crane (*Micropygia schomburgkii*), version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.ocecra1.01>

## V Demande de dérogation

### Bécassine de Pentanal *Gallinago paraguaiiae*

#### Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidae
- Genre : *Gallinago*
- Espèce : *G. paraguaiiae*

#### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : EN (En danger d'extinction)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Non



© Bécassine du Pentanal - Paul Lenrumme

#### Description

**Mensurations :** 26-30 cm ; 113 -182.9 g.

**Caractéristiques :** Très proche de la Bécassine géante, la Bécassine du Pentanal est bien plus petite que son homologue en Guyane. La principale distinction entre les deux espèces est la taille. La femelle est presque similaire au mâle et il existe très peu de variations avec le juvénile.

#### Répartition



Aire de répartition mondiale de la Bécassine géante (Ebird, 2022) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2022).

#### Biologie et écologie

**Habitats :** Savanes noyées, prairies marécageuses ne dépassant pas 1300 mètres au Venezuela et pouvant se retrouver jusqu'à 2000 mètres au Pérou.

**Régime alimentaire :** Peu connu, le régime alimentaire serait principalement constitué d'invertébrés, de larves d'insectes et de vers de terre. Farfouille le sol et la vase à l'aide de son bec pour trouver sa nourriture. Comportement alimentaire solitaire.

**Reproduction :** En Guyane, des comportements de parades nuptiales ont été enregistrés la nuit entre novembre et juin avec des pontes observés au mois de janvier, mars et avril. Durant la saison sèche de juillet à novembre, aucune parade n'est enregistrée. L'espèce nidifie dans les savanes humides, souvent sur une petite butte. Le nid fait de 14 à 22 cm de diamètre et de 5 à 6 cm de profondeur. La couvée serait composée de 2 à 4 œufs, mais les nids récemment découverts n'en contiennent que 1 à 2 et plusieurs autres grands *Gallinago* n'en pondent pas plus de deux. Les œufs sont de couleur crème pâle à olive avec des marques brunâtres généralement petites et variables.

#### État des populations et tendance d'évolution

205 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et février 2022. La Bécassine du Pentanal présente une population nicheuse en Guyane, rare, sur environ une dizaine de localités dans les savanes sèches naturelles. Les effectifs

## V Demande de dérogation

sont difficiles à estimer, mais semble toutefois stable à l'échelle mondiale. En Guyane, l'espèce est menacée par la diminution des parcelles de savanes et à la chasse, ce qui explique son statut de conservation EN. L'ensemble des individus forme une seule population.

### Données sur l'aire d'étude

- La Bécassine du Pentanal est une espèce très rare faisant l'objet d'une fiche d'homologation. Elle s'alimente sur le site et niche probablement tous les ans dans les savanes.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux, à la destruction d'individus juvéniles et de ponte, à la perte, la modification, la fragmentation d'habitat. L'incidence sur l'espèce est considérée comme forte.
- Sur site l'espèce constitue un enjeu de conservation très fort

### Bibliographie :

- BirdLife International. 2016. *Gallinago undulata*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22693121A93384942. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22693121A93384942.en>. Downloaded on 13 July 2020.
- GEPOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) 16/04/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.
- Van Gils, J., P. Wiersma, and G. M. Kirwan (2020). *Giant Snipe (Gallinago undulata)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.giasni1.01>

## V Demande de dérogation

### Grand tardivole

#### *Emberizoides herbicola*

#### Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Furnariidae
- Genre : *Emberizoides*
- Espèce : *herbicola*

#### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : VU (Vulnérable)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Non (arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 3)



© Paul Lenrume

#### Description

**Mensurations** : 20-20,3 cm, pour un poids de 21 à 36,6 g.

**Caractéristiques** : Il n'y a pas de dimorphisme sexuel entre mâle et femelle. Oiseau de taille moyenne avec un corps épais, et d'aspect relativement mince en raison de la queue très longue et pointue, et avec un bec à base modérément profonde avec un culmen légèrement incurvé. Les plumes de la queue sont lancéolées, et il y a présence de plumes internes très longues et pointues, donnant à la queue une forme fourchue. La face est brunâtre pâle unie. On observe une bande supra-orale terne plus pâle et des lores pâles, un cercle oculaire blanchâtre diffus. Le sommet de la tête est finement strié de noirâtre. La croupe est non striée, le dessus des ailes est brunâtre, et les plumes sont largement bordées de vert olive vif. La gorge est blanche grisâtre, tandis que les flancs sont chamois. Pour finir, le bec est en grande partie jaune à jaune-orange, tandis que les pattes sont jaune brunâtre à rosé terne.

#### Répartition



Aire de répartition mondiale de le Grand tardivole

#### Biologie et écologie

**Habitats** : Strictement inféodée aux savanes.

**Régime alimentaire** : Peu de détails disponibles. Son régime semble constitué de graines et d'arthropodes. Cette espèce peut aussi suivre des nappes de fourmis légionnaires.

**Reproduction** : La reproduction aurait lieu de novembre à janvier. Les nids sont constitués d'herbes sèches et sont placés à même le sol dans une touffe d'herbes. La couvée comporte généralement 3 œufs blancs avec des marques noirâtres.

**Migrations** : L'espèce est présumée sédentaire en Guyane.

#### État des populations et tendance d'évolution

888 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et juillet 2020. Le Grand tardivole est une espèce nicheuse des savanes littorales, avec des effectifs estimés entre 4 000 et 8 000 individus fonctionnant comme une seule population. L'habitat de savanes est dégradé, notamment par les activités agricoles. La tendance actuelle de la population est

## V Demande de dérogation

(©IUCN, 2016) et points d'observations en Guyane à la diminution, liée au déclin de son habitat.  
(©GEPOG, 2020).

### Données sur l'aire d'étude

- Espèce peu commune et localisée. Nicheur probable dans la savane sèche rase.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux, à la destruction d'individus juvéniles et de ponte et à la perte d'habitat. L'incidence sur l'espèce est considérée comme forte.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation fort.

- **Bibliographie :** BirdLife International. 2018. *Emberizoides herbicola*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2018: e.T22723370A132022146. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018-2.RLTS.T22723370A132022146.en>. Downloaded on 09 July 2020.
- Jaramillo, A. (2020). *Wedge-tailed Grass-Finch (Emberizoides herbicola)*, version 1.0. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.wtgin1.01>
- **GEPOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) 16/04/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.**

## V Demande de dérogation

# Bruant des savanes *Ammodramus humeralis*

### Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Passerellidae
- Genre : *Ammodramus*
- Espèce : *humeralis*
- Sous espèce : *humeralis*

### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : EN (En danger d'extinction)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 2)

### Description

**Mensurations** : 13 cm ; 13–19 g. Pas de dimorphisme sexuel.

**Caractéristiques** : Aspect de moineau à queue courte et à grosse tête avec un bec de taille moyenne. Les pattes sont relativement longues et les ailes courtes. La tête comporte une calotte brune avec une rayure centrale blanche nette et bien définie. La face est brune grisâtre avec des lores pâles et une tache jaune perceptible dans la région supralorale se prolongeant en un sourcil gris pâle. La bande postoculaire brun foncé s'élargit lorsqu'elle atteint le côté du cou. La nuque et l'arrière du cou sont gris avec des stries couleur rouille étroites. Le dos est gris et brun chaud avec des stries plus foncées. Le croupion brun est non strié. La queue est brune, le dessus des ailes est marron. Le bec est bleu-gris à rosâtre. Les pattes sont ternes de couleur rosâtre.

### Répartition



Aire de répartition mondiale du Bruant des savanes (IUCN, 2018) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2020).



© Paul Lenrume

### Biologie et écologie

**Habitats** : Savanes

**Régime alimentaire** : Consomme des graines et des insectes, ces derniers en particulier pendant la saison de reproduction. Les adultes se spécialisent dans les graines de graminées.

**Reproduction** : Peu documentée. La reproduction a lieu de septembre à février. Le nid est en forme de coupe placé au sol, avec une « piste » menant au nid à travers l'herbe. Parfois, cette piste sous forme de tunnel couvert de façon lâche. La couvée comporte de 3 à 4 œufs blanchâtre et pâle.

### État des populations et tendance d'évolution

477 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et juillet 2020. Le Bruant des savanes est une espèce nicheuse en Guyane, où elle occupe les savanes naturelles du littorales. Estimés à moins de 2 500 individus, les effectifs fonctionnent comme une seule grande population, répartie sur plus de 10 localités. La tendance actuelle de la population est à la diminution.

## V Demande de dérogation

### Données sur l'aire d'étude

- Le Bruant des savanes est une espèce peu commune et localisée. Cette espèce niche probablement dans les savanes sèches rases.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux, à la destruction d'individus juvéniles et de ponte et à la perte d'habitat. L'incidence sur l'espèce est considérée comme faible à négligeable.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation très fort.
  - **Bibliographie :** BirdLife International. 2018. *Ammodramus humeralis*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2018: e.T22721147A132007785. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018-2.RLTS.T22721147A132007785.en>. Downloaded on 13 July 2020.
  - **GEPOG. (2020).** Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) 16/04/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.
  - **Jaramillo, A. (2020).** *Grassland Sparrow (Ammodramus humeralis), version 1.0*. In *Birds of the World* (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.graspa1.01>

## V Demande de dérogation

# Macagua rieur *Herpetotheres cachinnans*

### Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Falconidae
- Genre : *Herpetotheres*
- Espèce : *cachinnans*
- Sous-espèce : *cachinnans*

### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : VU (Vulnérable)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 3)

### Description

**Mensurations** : 45-53 cm. Les mâles pèsent de 408 à 686g. Les femelles, plus lourdes (en général 20% de plus que les mâles), pèsent de 590 à 800g. L'envergure des ailes varie de 75 à 91cm.

**Caractéristiques** : Falconidae relativement grand, aberrant et très distinctif avec des ailes courtes à bout rond et une longue queue. La tête est grande et le dessous est chamois à blanchâtre pâle. Un large masque noir est présent des yeux à l'arrière du cou. Les rémiges sont barrées de noires et contrastes avec les couvertures sous-alaires chamois. La queue blanchâtre est arrondie uniformément, barrée de noir et se termine par une pointe blanchâtre. Les tarses sont épais et les orteils courts sont typiques des rapaces mangeurs de serpents. L'iris est brun foncé. Les pieds, la cire, et les jambes sont jaune profond.

### Répartition



Aire de répartition mondiale du Macagua rieur (©IUCN, 2014) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2020).



© Patrick Ingremeau

### Biologie et écologie

**Habitats** : Boisements marécageux diversifiés pour nicher mais aussi de milieux ouverts pour chasser. On le retrouve en chasse dans les savanes, les ouvertures forestières mais aussi dans des secteurs très dégradés comme les pâturages.

**Régime alimentaire** : Consomme exclusivement des serpents qu'ils soient terrestres ou arboricoles, venimeux ou non.

**Reproduction** : Les nids sont placés entre 3 et 33m de haut dans des cavités d'arbres. Ce peut être des vieux nids d'anciens rapaces. Le nid peut aussi être positionné au-dessus d'une falaise, dans un nœud d'arbre, ou dans des épiphytes. Ils sont toujours isolés de la végétation environnante. Cette espèce réutilise généralement le même nid, parfois pendant plusieurs saisons, mais peut changer de site de nidification, en utilisant un nouveau nid jusqu'à 1,6 km de distance. Un œuf blanc ponctué de taches brunes est pondu. L'envol a lieu entre 55 à 65 jours.

**Migrations** : L'espèce est présumée sédentaire en Guyane.

### État des populations et tendance d'évolution

1416 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et avril 2020. Le Macagua rieur est une espèce nicheuse présente sur le littoral. La tendance actuelle de la population, dont les effectifs sont estimés à moins 1 000 individus, est

## V Demande de dérogation

inconnue. L'habitat est gravement menacé par les défrichements (carrières, urbanisation, agriculture), mais l'espèce semble pouvoir s'adapter. L'espèce est décroissante à l'échelle mondiale.

### Données sur l'aire d'étude

- Espèce peu commune et localisée à la plaine côtière. Nicheur possible dans les boisements sur la zone.
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux, à la destruction d'individus juvéniles et de ponte et à la perte d'habitat. L'incidence sur l'espèce est considérée comme forte.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation fort.
  - **Bibliographie :** Bierregaard, R.O., Jr & Kirwan, G.M. (2020). Laughing Falcon (*Herpetotheres cachinnans*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). *Handbook of the Birds of the World Alive*. Lynx Edicions, Barcelona. (retrieved from <https://www.hbw.com/node/53196> on 24 April 2020).
  - BirdLife International. (2016). *Herpetotheres cachinnans*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2016: e.T22696267A93552613. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22696267A93552613.en>. Downloaded on 24 April 2020
  - GEPOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) 16/04/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.

## V Demande de dérogation

# Grison *Galictis vittata*

### Taxonomie

- Classe : Mammifères
- Ordre : Carnivores
- Famille : Mustelidae
- Genre : *Galictis*
- Espèce : *vittata*

### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 24 juillet 2006 -Article 1)

### Description

**Mensurations** : Le corps mesure de 60 à 76cm (queue incluse) et le poids varie de 1,4 à 3,8kg. Les mâles sont plus grands et plus lourds que les femelles.

**Caractéristiques** : Le corps est long et fin, porté par des jambes courtes et il se termine par une longue queue touffue. La coloration est caractéristique. Le dos et les flancs sont gris mouchetés de blanc. La tête et le museau sont noirs. La zone supra oculaire et le front sont blanchâtres. Le museau et le ventre sont noirs. Les griffes des pieds ont un aspect bleuté. Les pieds sont palmés sur les  $\frac{3}{4}$  de leur longueur. Enfin, les oreilles sont courtes et rondes.

### Répartition



Aire de répartition mondiale du Grison (©IUCN, 2016)



© Tony Hisgett

### Biologie et écologie

**Habitats** : Large variété d'habitats terrestres. Principalement trouvé proche des rivières, des ruisseaux et des zones humides. La plupart du temps il fréquente les forêts humides fermées, mais il a déjà été rencontré dans des savanes arbustives.

**Régime alimentaire** : Carnivore opportuniste. Consomme principalement des petits mammifères, des opossums, des oisillons. Il peut cependant aussi chasser des amphibiens, des Reptiles et divers invertébrés.

**Reproduction** : Les mâles sont matures sexuellement à partir de 4 mois. Les naissances ont lieu entre mars et octobre. La gestation dure 39 jours et un unique petit est mis au monde. Le sevrage a lieu aux alentours de 3 semaines et demie.

**Migrations** : L'espèce est sédentaire en Guyane.

### État des populations et tendance d'évolution

Seulement 72 observations de cette espèce ont été transmises à la base de données faune-Guyane entre juillet 1977 et avril 2020. L'espèce est considérée

## V Demande de dérogation

et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2020). stable à l'échelle mondiale. L'état des populations guyanaises et la tendance d'évolution de ces populations sont inconnus.

### Données sur l'aire d'étude

- Espèce affectionnant les savanes sèches et les forêts sur la zone d'étude. Exploite la mosaïque d'habitat sur la zone.
- Cette espèce a une sensibilité forte au projet due à la destruction de son habitat sur la zone.
- Enjeu de conservation fort

## V Demande de dérogation

### V.2 Évaluation précise des impacts sur les populations d'espèce protégée

Les impacts ont été évalués au regard de l'emprise de l'intégralité du projet (phases 2.1, 2.2 et 2.3)



Carte 9 : Phasage du projet – Phases 2.1 (18,2 ha), 2.2 et 2.3 (19,6 ha)

## V Demande de dérogation

### V.2.1.1 Impacts sur la flore

Destruction d'individus d'espèces végétales protégées et déterminantes de ZNIEFF	
Type d'impact	<b>Direct</b>
Durée de l'impact	<b>Permanent</b>
Nature de l'impact	La destruction permanente de savane causera la perte d'habitat pour 2 espèces protégées : <i>Drosera cayennensis</i> , <i>Habenaria leuprieurii</i>  La destruction d'habitat de forêt de terre ferme pour <i>Aniba rosiodora</i>
Enjeu de conservation	<b>Très fort</b> pour <i>H.leuprieurii</i> <b>Fort</b> pour <i>Aniba rosiodora</i> , <i>Drosera cayennensis</i> ,
Sensibilité	<b>Forte</b> pour toutes les espèces du cortège des savanes <b>Faible</b> pour <i>Aniba rosiodora</i> grâce à la réduction de l'emprise du projet sur la forêt de terre ferme, ainsi que pour <i>Hyptis latanifolia</i> , <i>Palicourea pseudinundata</i> et <i>Eschweilera congestiflora</i>
Impact résiduel	<b>Notable</b> pour <i>Drosera cayennensis</i> , <i>Habenaria leuprieurii</i> , <b>Non notable</b> pour <i>Aniba rosiodora</i> ,
Mesure associée	<b>M.EV.01</b> <b>M.RE.01</b>

## V Demande de dérogation

Destruction d'individus d'espèces végétales protégées et patrimoniales	
Type d'impact	<b>Direct</b>
Durée de l'impact	<b>Permanent</b>
Nature de l'impact	Après mise en place des mesures d'évitement et de réduction, l'implantation du projet induira la destruction d'individus de 2 espèces protégées : <i>Drosera cayennensis</i> , <i>Habenaria leuprieurii</i>
Enjeu de conservation	<b>Très fort</b> pour <i>H.leuprieurii</i> <b>Fort</b> pour <i>Drosera cayennensis</i>
Sensibilité	<b>Forte</b>
Impact résiduel	<b>Notable</b> pour <i>Drosera cayennensis</i> , <i>Habenaria leuprieurii</i> ,
Mesure associée	<b>M.EV.01</b> <b>M.RE.01</b>

### V.2.1.2 Impacts sur la batrachofaune

Aucun impact sur l'*E.surinamensis*, seule espèce d'amphibien protégée potentiellement présente, n'est identifié, l'espèce colonisant les canaux végétalisés des bords de routes et de pistes sur dans la commune.

## V Demande de dérogation

### V.2.1.3 Impacts sur l'avifaune

Les espèces contactées en survol et ne fréquentant pas la zone d'étude à proprement parlé subiront des impacts négligeables et non notable. Ces espèces sont le caïque à queue courte (*Graydidascalus brachyurus*), le Tyran des savanes (*Tyrannus savana*) et les quatre espèces d'Urubu contactées.

Destruction d'habitat d'espèces d'oiseaux forestiers	
Type d'impact	<b>Direct</b>
Durée de l'impact	<b>Permanent</b>
Nature de l'impact	L'implantation du projet nécessite l'aménagement de surfaces afin que celles-ci puissent accueillir les aménagements. Le projet prévoit ainsi la destruction de <b>26,5ha d'espaces forestiers au total</b> .  Cette destruction du milieu forestier local implique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La destruction de sites de nidification potentiels pour le Bec-en-croc de Cayenne, le Milan bleuâtre, et le Macagua rieur</li> <li>- La destruction directe de l'habitats du Batara huppé, du Tyran des palmiers, du Tyran grisâtre, du Manakin tijé, du Microbate à long-bec, du Troglodyte à face pâle par la destruction surface de forêts marécageuses et de fourrés marécageux</li> <li>- La destruction d'habitat pour l'Ibijau gris, oiseau nocturne des boisements et zones arbustives. Cette espèce lucifuge fuira les zones éclairées.</li> </ul>
Enjeu de conservation	<b>Faible à fort selon l'espèce.</b> <b>Fort</b> pour le Macagua rieur <b>Modéré</b> pour le Bec-en-croc de Cayenne, le Tyran des palmiers, le Manakin tijé et l'Ibijau gris
Sensibilité	<b>Faible à forte</b> selon l'espèce, parfois réduite après mise en place de mesures. <b>Forte</b> pour le Macagua rieur, le Bec-en-croc de Cayenne, le Manakin tijé, le Milan bleuâtre, le Tyran grisâtre, le Microbate à long bec, et le Troglodyte à face pâle <b>Modérée</b> pour le Batara huppé qui sera moins présent sur la zone mais qui pourra y subsister <b>Faible</b> pour le Tyran des savanes grâce au maintien de bâcheraies sur la zone.
Impact résiduel	<b>Notable (Bec-en-croc de Cayenne, Milan bleuâtre, Macagua rieur, Tyran grisâtre, Manakin tijé, Microbate à long bec, Troglodyte à face pâle Ibijau gris)</b> <b>Non notable</b> (Tyran des palmiers, Batara huppé)
Mesure associée	<b>M.RE.01</b> <b>M.RE.04</b>

**V** Demande de dérogation

Destruction d'habitat d'espèces d'oiseaux de savanes	
Type d'impact	<b>Direct</b>
Durée de l'impact	<b>Permanent</b>
Nature de l'impact	<p>L'implantation du projet nécessite l'aménagement de surfaces afin que celles-ci puissent accueillir les aménagements. Le projet prévoit ainsi la destruction de Le projet prévoit ainsi la destruction de <b>8,4ha d'espaces de savanes au total.</b></p> <p>Cette destruction des savanes implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La destruction de zones d'alimentation et de chasse pour les oiseaux à larges domaines vitaux comme l'Urubu à tête rouge, l'Urubu noir, le Grand urubu, le Caracara à tête jaune, ainsi que pour certains rapaces forestiers</li> <li>- La destruction directe d'habitat (zones d'alimentation et sites potentiels de nidification) pour les oiseaux inféodés aux savanes. C'est le cas pour la Marouette plombée, le Râle ocellé, la Bécassine de magellan, le Râle kiolo ainsi que pour le Colibri rubis topaze, le Grand tardivole et le Bruant des savanes.</li> </ul>
Enjeu de conservation	<p><b>Faible à très fort selon l'espèce</b></p> <p><b>Très fort</b> pour le Râle ocellé, la Bécassine de Magellan, et le Bruant des savanes</p> <p><b>Fort</b> pour le Grand tardivole</p> <p><b>Modéré</b> pour la Marouette plombée, le Colibri rubis topaze</p>
Sensibilité	<p><b>Forte</b> pour la Marouette plombée, le Râle ocellé, la Bécassine de Magellan, le Colibri rubis topaze, le Grand tardivole et le Bruant des savanes</p> <p><b>Faible</b> pour l'Urubu à tête rouge, l'Urubu noir, le Grand urubu, le Caracara à tête jaune, le Râle kiolo</p>
Impact résiduel	<p><b>Notable (Marouette plombée, Râle ocellé, Bécassine de Magellan, Colibri rubis topaze, Grand tardivole, Bruant des savanes)</b></p> <p><b>Non notable</b> (Urubu à tête rouge, Urubu noir, Grand urubu, Caracara à tête jaune, Râle kiolo)</p>
Mesure associée	

**V** Demande de dérogation

Destruction d'individus (particulièrement juvéniles) d'espèces d'oiseaux nicheurs en forêt ou en savane	
Type d'impact	<b>Direct</b>
Durée de l'impact	<b>Permanent</b>
Nature de l'impact	Les travaux de défriche et de terrassement pourront induire la destruction d'individus, notamment juvéniles, par la destruction de nichées, en zone de savane et/ou dans les forêts et fourrés. Cela concerne toutes les espèces pouvant nicher en forêt comme le Macagua rieur par exemple, dans les fourrés arbustifs comme Troglodyte à face pâle, ou encore et toutes les espèces nichant au sol en savanes, comme le Râle ocellé.
Enjeu de conservation	<b>Faible à fort selon l'espèce</b>
Sensibilité	<b>Faible.</b> Les travaux de défriche et de terrassement auront lieu en saison sèche, soit entre septembre et décembre, ce qui limite significativement les risques de destruction potentiels de nichées sur la zone.
Impact résiduel	<b>Non notable</b>
Mesure associée	<b>M.RE.02</b>

V Demande de dérogation

Dérangement d'espèce d'oiseaux protégés	
Type d'impact	<b>Direct</b>
Durée de l'impact	<b>Temporaire</b>
Nature de l'impact	Les travaux sur le site engendreront des bruits et une perturbation importante. Si certains oiseaux fuient définitivement la zone à cause de la perte de leur habitat, certaines espèces présentes sur la zone s'adapteront très bien aux milieux urbanisés tant que ceux-ci présentent des zones végétalisées, comme des noues enherbées. C'est le cas par exemple du Héron strié.
Enjeu de conservation	<b>Faible</b>
Sensibilité	<b>Faible.</b> A l'issue des travaux, les espèces dérangées qui s'adaptent aux milieux urbanisés pourront recoloniser le site
Impact résiduel	<b>Non notable</b>
Mesure associée	

## V Demande de dérogation

### V.2.1.4 Impacts sur la mammalofaune terrestre

Destruction d'habitat pour le Grison et la Tayra	
Type d'impact	<b>Direct</b>
Durée de l'impact	<b>Permanent</b>
Nature de l'impact	L'aménagement du site nécessite la destruction de surfaces de forêts et de savanes. Bien que ces espèces de mammifères aient de larges domaines vitaux, l'urbanisation de la zone engendrera la perte d'une partie de leur habitat. En effet, ces deux espèces discrètes fuiront le site une fois celui-ci artificialisé et fréquenté.
Enjeu de conservation	<b>Modéré</b> (Tayra) <b>Fort</b> (Grison)
Sensibilité	<b>Fort.</b>
Impact résiduel	<b>Notable</b>
Mesure associée	

**V** Demande de dérogation

Dérangement du Raton crabier	
Type d'impact	<b>Direct</b>
Durée de l'impact	<b>Temporaire</b>
Nature de l'impact	Seule une surface négligeable de mangrove sera impactée dans le cadre de l'aménagement du site. Cela n'impactera donc pas l'habitat du Raton crabier. Néanmoins, cette espèce farouche fuira le site lors de la zone de travaux.
Enjeu de conservation	<b>Très fort</b>
Sensibilité	<b>Faible</b>
Impact résiduel	<b>Non notable</b>
Mesure associée	<b>M.RE.01</b>

V Demande de dérogation

### V.3 Mesures d'évitement

*M.EV.01 : Evitement d'une station de bois de rose*

M.EV.01	
Désignation de l'impact	Destruction d'individus Destruction d'habitat
Habitat / Espèces concernés	<b>Forêt de terre ferme</b> <i>Aniba rosiodora</i>
Description de l'impact	L'implantation du projet nécessite l'aménagement de surface afin que celles-ci puissent accueillir les infrastructures du projet.
Type de mesure	Evitement en phase de conception
Description	La partie Est de la parcelle se compose d'une forêt de terre ferme abritant une belle population d' <i>Aniba rosiodora</i> , 8 individus y ont été recensés lors des inventaires. Une zone tampon de minimum 50m autour de ces individus a été évitée lors des aménagements.
Mise en place et suivi	-
Niveau d'impact résiduel	<b>Faible</b>

**V** Demande de dérogation

***M.EV.02 : Evitement de la ZNIEFF II du Mont Grand Matoury et du Petit Cayenne***

M.EV.02	
Désignation de l'impact	Destruction d'habitat
Habitat / Espèces concernés	Mangrove
Description de l'impact	L'implantation du projet nécessite l'aménagement de surfaces afin que celles-ci puissent accueillir les infrastructures du projet.
Type de mesure	Evitement en phase de conception
Description	<p>La ZNIEFF de type II du Mont Grand Matoury et du Petit Cayenne se superpose à la zone d'étude, sur la partie composée de mangroves. Lors de la conception du projet, tous les impacts directs sur cette zone ont été évités. En effet, aucun aménagement ne sera prévu sur celle-ci. Néanmoins, l'ouverture du couvert en bordure de mangrove peut provoquer une dégradation localisée de celle-ci sur sa lisière.</p> <p>Sur l'ensemble de la tranche 2 (phases 2.1 à 2.3 confondues), cette surface dégradée représentera une surface de 0,8ha de la mangrove.</p>
Mise en place et suivi	-
Niveau d'impact résiduel	<b>Faible</b>

V Demande de dérogation



© EFFAG - Tous droits réservés - Soudis - Orléans/Orléans/INIG (2018) - Carboracite - Biotope - 2025-03-10T11:13:17.639



- Zone d'étude
- Emprise du projet phases 2.2 et 2.3
- Emprise du projet phase 2.1
- Zone évitée Bois de rose
- Zone évitée ZNIEFF

Mesures d'évitement

ZAC de Montsinéry

Carte 10 : Mesures d'évitement

V Demande de dérogation

## V.4 Mesures de réduction

**M.RE.01 : Réduction de l'emprise sur la mangrove, la savane et sur la forêt de terre ferme, habitat d'espèces végétales et animales protégées**

M.RE.01	
Désignation de l'impact	Destruction des habitats de forêt de terre ferme et de mangrove
Habitat / Espèces concernés	Forêt de terre ferme Mangrove Savane herbacée haute, savane en bon état de conservation  Espèces végétales et animales des cortèges de savanes, de mangroves, et de forêts de terre ferme, dont : <i>Aniba rosiodora</i> Raton crabier <i>Drosera cayennensis</i>
Description de l'impact	L'implantation du projet nécessite l'aménagement de surfaces afin que celles-ci puissent accueillir les aménagements. Une partie de ces surfaces seront remblayées.
Niveau d'impact initial	Fort
Type de mesure	Réduction en phase en phase conception
Description	L'emprise du projet a été minimisée sur les trois habitats cités pour s'assurer de leur maintien sur la zone, et ainsi protéger l'habitat d'espèces protégées, à la fois végétales ( <i>Aniba rosiodora</i> , et espèces de savanes), et animales (Raton crabier) Lors de la phase 2.1, environ 4,5ha de savanes ne feront pas l'objet d'aménagements (sauf aménagements légers). Néanmoins, si ces zones ne sont pas aménagées, elle seront impactées fortement par les aménagements alentour, la fréquentation de la zone, et la modification des conditions environnementales locales liées aux infrastructures bâties.
Mise en place et suivi	-
Niveau d'impact résiduel	Faible

*M.RE.02 : Réduction de l'emprise du projet sur un cours d'eau*

M.RE.02	
Désignation de l'impact	Destruction d'individus Destruction d'habitat
Habitat / Espèces concernés	Cichlidé à tête d'or
Description de l'impact	L'implantation du projet nécessite l'aménagement de surface afin que celles-ci puissent accueillir les infrastructures du projet.
Type de mesure	Réduction en phase conception
Description	<p>Un cours d'eau traverse la partie Nord-Ouest de la parcelle. Il abrite une espèce de poisson patrimoniale, le Cichlidé à tête d'or.</p> <p>Le cours d'eau, d'une largeur de 0 à 7,5m, sera maintenu. Les bords de ce cours d'eau resteront au maximum végétalisés.</p> <p>Au niveau du franchissement du cours d'eau, l'infrastructure permettra l'écoulement de l'eau adapté au débit et permettra le passage de la faune.</p> <p>La continuité hydraulique du cours d'eau sera maintenue entre la mangrove et la forêt humide.</p>
Mise en place et suivi	-
Niveau d'impact résiduel	<b>Faible</b>

**V** Demande de dérogation

***M.RE.03 : Phasage des travaux de défriche et de terrassement en saison sèche***

M.RE.03	
Désignation de l'impact	Destruction potentielle de faune protégée Colmatage des milieux humides et des cours d'eau
Habitat / Espèces concernés	L'ensemble des habitats de l'emprise du projet Avifaune remarquable Batrachofaune remarquable (Rainette naine et Rainette à doigts orange) Ichtyofaune remarquable (Cichlidé à tête d'or)
Description de l'impact	Le phasage des travaux de défriche et de terrassement sera prévu préférentiellement entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 15 décembre. Cela permet de limiter la destruction de nids ou de juvéniles.  Cela permet également de limiter l'exposition de la terre mise à nue aux fortes pluies, et diminue ainsi significativement les risques d'altération des cours d'eau et des zones humides liés à la mise en suspension de particules fines issues des travaux.
Niveau d'impact initial	<b>Fort</b>
Type de mesure	Réduction en phase en phase travaux
Description	Un phasage des travaux de défriche et de terrassement en saison sèche, soit entre les mois de septembre et décembre, permet de limiter la destruction de nids ou de juvéniles.  Cela permet également de limiter l'exposition de la terre mise à nue aux fortes pluies, et diminue ainsi significativement les risques d'altération des cours d'eau et des zones humides liés à la mise en suspension de particules fines issues des travaux.
Mise en place et suivi	-
Niveau d'impact résiduel	<b>Faible</b>

V Demande de dérogation

*M.RE.04: Gestion des eaux pluviales en phase travaux et phase d'exploitation*

M.RE.04	
Désignation de l'impact	Colmatage et/ou pollution des milieux humides et des cours d'eau
Habitat / Espèces concernés	Habitats de zones humides et cours d'eau Avifaune remarquable Batrachofaune remarquable (Rainette naine et Rainette à doigts orange) Ichtyofaune remarquable (Cichlidé à tête d'or) Mammalofaune remarquable
Description de l'impact	La mise en suspension de particules fines lors des travaux ou d'hydrocarbures en phase d'exploitation cause la pollution des milieux humides et donc l'altération d'habitat de nombreuses espèces présentes sur la zone.
Niveau d'impact initial	<b>Fort</b>
Type de mesure	Réduction en phase en phase travaux et en phase d'exploitation
Description	<p>Un système de gestion des eaux de pluie devra être mis en place avant la saison des pluies et entretenu régulièrement pour garantir son bon fonctionnement pendant les phases de travaux et d'exploitation.</p> <p><b>Pour la phase de travaux :</b></p> <p>Un réseau de noues sera mis en place en périphérie des zones de travaux, débouchant sur un bassin de décantation. Ces eaux seront ensuite traitées à l'aide d'un filtre à paille, après décantation et avant leur retour vers le milieu naturel. Ce système permet de limiter les risques de migration de particules fines vers le milieu naturel, et donc les risques de colmatage des bas-fonds et des cours d'eau.</p> <p><b>Pour la phase d'exploitation :</b></p> <p>Un système de noues sous-terraines et végétalisées sera mis en place autour des zones bitumées, pour capter les eaux de pluies et les traiter pour réduire les risques de pollution des cours d'eau et des zones humides.</p>
Mise en place et suivi	-
Niveau	<b>Faible</b>

## V Demande de dérogation

d'impact résiduel	
----------------------	--

**V** Demande de dérogation

**M.RE.05 : Maintien des zones végétalisées et gestion différenciée des espaces verts**

M.RE.05	
Désignation de l'impact	Destruction d'habitat d'espèces animales Destruction du milieu naturel
Habitat / Espèces concernés	Habitats forestiers, zones humides Avifaune remarquable Batrachofaune remarquable (Rainette naine et Rainette à doigts orange)
Description de l'impact	La destruction de la surface forestière fera fuir définitivement certaines espèces de la zone. Néanmoins, certaines espèces d'oiseaux et d'amphibiens savent s'adapter en milieu anthropisé, si ceux-ci présentent pour eux des caractéristiques intéressantes.
Niveau d'impact initial	<b>Fort</b>
Type de mesure	Réduction en phase en phase travaux et en phase d'exploitation
Description	<p>L'aménagement d'espaces urbains végétalisés sur la zone, ainsi que le maintien d'une partie des espaces naturels existants permettra d'assurer une continuité écologique, à la fois avec des espaces arborés et herbacés permettant l'accueil et le passage de la petite faune.</p> <p>Ces espaces doivent générer une continuité verte à tous les niveaux. Ainsi les aménagements sont tenus de mettre en place des espaces arborés et des petites zones enherbées (noues, fossés, ripisylve en eau, bords de bassin végétalisés...)</p> <p>La végétalisation du site se tournera uniquement vers des espèces ornementales autochtones à la Guyane permettant l'accueil de la faune locale, comme le palmier bêche par exemple, favorisant la présence du Tyran des palmiers sur le site. La liste d'espèces utilisée pour la végétalisation du site devra être revue et validée avec un botaniste pour éviter tout risque d'introduction d'espèces exotiques à caractère invasif sur la zone.</p> <p>La gestion différenciée des espaces verts permettra d'offrir une palette d'habitat urbains (herbacés, arbustifs, arborés) favorisant la faune locale la plus adaptable aux milieux anthropisés.</p>
Mise en place et suivi	-
Niveau	<b>Faible à Fort selon l'espèce</b>

## V Demande de dérogation

d'impact résiduel	
----------------------	--

*M.RE.06 : Défriche directionnelle et adaptée aux espèces peu mobiles*

M.RE.06	
Désignation de l'impact	Destruction d'espèces ou d'individus peu mobiles Dégradation des habitats forestiers
Habitat / Espèces concernés	Forêt de terre ferme, forêt marécageuse, mangrove
Description de l'impact	Destruction et dégradation d'habitat et d'espèces à enjeux de conservation
Type de mesure	Réduction en phase travaux
Description	<p>Un abattage minutieux des arbres devra être effectué vers l'intérieur des délimitations de l'emprise du projet, pour limiter l'ouverture du couvert liée aux chablis, et les risques de destruction d'espèces patrimoniales en périphérie.</p> <p>Les travaux de défriche devront être orientés de la route à la zone de mangrove, pour diriger les animaux vers les espaces naturels au Sud-Ouest et en périphérie de la zone d'étude.</p> <p>Une première ouverture du couvert à la pelle mécanique (à une vitesse faible d'environ 3km/h) sera privilégiée avant passage éventuel du buteur. Si la défriche a lieu avec le buteur dès le premier passage, celui-ci devra être réalisé avec la lame levée.</p> <p>Ces travaux en deux temps (défriche, puis terrassement) laissent la possibilité à la faune peu mobile de se déplacer hors de la zone de travaux.</p>
Mise en place et suivi	<b>Maitrise d'œuvre</b>

V Demande de dérogation



Zone d'étude M.RE.01

Mesures de réduction  
M.RE.01 M.RE.06

ZAC de Montsinéry

Carte 11 : Mesure de réduction de l'emprise du projet



V Demande de dérogation

## V.5 Impacts résiduels du projet

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat sur la zone	Statut de conservation	LRR	Enjeu de conservation	Significativité de l'impact
<b>Flore</b>						
LAURACEAE	<i>Aniba rosiodora</i>	Forêt de terre ferme	P	-	Fort	Non notable
DROSERACEAE	<i>Habenaria leuprieurii</i>	Savane rase hydromorphe	P	-	Très fort	Notable
ORCHIDACEAE	<i>Drosera cayennensis</i>	Savane hydromorphe	P	-	Modéré	Notable
<b>Avifaune</b>						
Héron strié	<i>Butorides striata</i>	Marais arbustifs d'eau douce richement garnis de végétation, cours d'eau.	P	LC	Faible	Non notable
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	Zones ouvertes, boisements secondaires, forêts marécageuses, marais.	P	DD	Faible	Non notable
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	Bords de mer et milieux ouverts littoraux.	P	LC	Faible	Non notable
Râle ocellé	<i>Micropygia schomburgkii</i>	Savanes sèches aux herbes hautes et denses, parfois parsemées de quelques buissons bas.	H / D	EN	Très fort	Notable
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	Terrains broussailleux et herbeux, friches.	P	LC	Faible	Non notable

## V Demande de dérogation

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat sur la zone	Statut de conservation	LRR	Enjeu de conservation	Significativité de l'impact
Marouette plombée	<i>Porzana albicollis</i>	Herbages humides, friches et broussailles dans les savanes.	P	LC	Modéré	Notable
Bécassine de Magellan	<i>Gallinago paraguaiiae</i>	Savanes inondées. Marais d'eau douce et prairies humides en dehors de la période de reproduction.	D	EN	Très fort	Notable
Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	Boisements, savanes arbustives.	P	LC	Modéré	Notable
Colibri rubis-topaze	<i>Chrysolampis mosquitus</i>	Bosquets et broussailles parsemant les savanes arbustives.	P	LC	Modéré	Notable
Caracara à tête jaune	<i>Milvago chimachima</i>	Savanes arbustives bordées de bosquets, pâturages, marais.	P	LC	Faible	Non notable
Batara huppé	<i>Sakesphorus canadensis</i>	Mangroves, lisières de marais et friches arbustives sur le littoral.	P	LC	Faible	Non notable
Tyrann des palmiers	<i>Tyrannopsis sulphurea</i>	Bosquets de palmiers-bâches.	P	LC	Modéré	Non notable

## V Demande de dérogation

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat sur la zone	Statut de conservation	LRR	Enjeu de conservation	Significativité de l'impact
Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	Friches arbustives, lisières de savanes et marais, vieilles mangroves. Bords de rivières et milieux dégradés dans l'intérieur.	P	LC	Faible	Notable
Grand Tardivole	<i>Emberizoides herbicola</i>	Savanes.	P	VU	Fort	Notable
Bruant des savanes	<i>Ammodramus humeralis</i>	Savanes.	H	EN	Très fort	Notable
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	Divers types de boisements.	P	LC	Faible	Non notable
Bec-en-croc de Cayenne	<i>Leptodon cayanensis</i>	Forêts marécageuses, vieilles mangroves, bords des grandes rivières de l'intérieur.	P	LC	Modéré	Notable
Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	Divers types de boisements.	P	LC	Faible	Notable
Macagua rieur	<i>Herpetotheses cachinnans</i>	Forêts marécageuses, vieilles mangroves.	P	VU	Fort	Notable
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	Divers types de boisements.	P	LC	Faible	Notable

## V Demande de dérogation

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat sur la zone	Statut de conservation	LRR	Enjeu de conservation	Significativité de l'impact
Manakin tijé	<i>Chiroxiphia pareola</i>	Sous-bois des forêts littorales basses et lianescentes.	P	NT	Modéré	Notable
Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	Divers types de boisements.	P	LC	Faible	Notable
<b>Mammalofaune</b>						
Grison	<i>Galictis vittata</i>	Forêt matures et secondaires. Savanes et pâturages	P	LC	Fort	Notable
Tayra	<i>Eira barbara</i>	Forêt primaire et secondaires. Affectionne particulièrement les arbres creux et les terriers d'autres animaux.	P	LC	Modéré	Notable
Raton crabier	<i>Procyon cancrivorus</i>	Mangrove et cours d'eau saumâtre.	P	LC	Très fort	Non notable

## V Demande de dérogation

### V.6 Mesures de compensation

A l'issue des mesures d'évitement et de réduction, des impacts notables sur la biodiversité subsistent. Une mesure de compensation est donc nécessaire.

#### V.6.1 Identification des besoins de compensation

##### V.6.1.1 Besoins surfaciques

Ensemble des phases 2.1 à 2.3	Enjeu de conservation	Superficie (ha)	Zone humide	Surface impactée par la défriche Phases 2.1 à 2.3	Surface impactée par effet lisière Phases 2.1 à 2.3	Surface totale impactée par le projet (ha)	Ratio ciblé	Besoin de compensation (ha)
Mangrove à <i>Rhizophora</i>	Fort	3,8	OUI	0,1	0,7	0,8	3	2,5
Forêts denses et hautes de terre ferme	Très fort	4,2	NON	0,2	0,3	0,5	1	0,5
Forêts dégradées denses et hautes de basse altitude	Faible	15,7	NON	12,2	1	13,2	1	13,2
Forêts marécageuses dégradées	Faible	14,8	OUI	11,8	1	12,8	2	25,6
Forêts marécageuses sur argiles	Modéré	0,1	OUI	0	0	0	2	0,0
Savane basse herbacée inondable à nanophanérophyles	Fort	5,1	OUI	4,9	0	4,9	3	14,7

V Demande de dérogation

Ensemble des phases 2.1 à 2.3	Enjeu de conservation	Superficie (ha)	Zone humide	Surface impactée par la défriche Phases 2.1 à 2.3	Surface impactée par effet lisière Phases 2.1 à 2.3	Surface totale impactée par le projet (ha)	Ratio ciblé	Besoin de compensation (ha)
Savane arbustive sur sols hydromorphes	Fort	1,8	OUI	1,5	0	1,5	3	4,5
Savane basse herbacée inondable à nanophanérophytes faciès en recolonisation	Fort	2,1	OUI	2	0	2	3	6,0
Pâturages entretenus	Négligeable	1,6	NON	0,4	0	0,4	Pas de besoin	Pas de besoin
Végétations rudérales basses héliophiles	Négligeable	0,1	NON	0,1	0	0,1	Pas de besoin	Pas de besoin
Friches herbacées sur sol hydromorphe	Faible	2,5	OUI	2,5	0	2,5	Pas de besoin	Pas de besoin
Abattis	Très faible	0,9	NON	0,8	0	0,8	Pas de besoin	Pas de besoin
Terrains vagues	Très faible	0,4	NON	0,4	0	0,4	Pas de besoin	Pas de besoin
Défrichements récents	Négligeable	2,9	NON	0,1	0	0,1	Pas de besoin	Pas de besoin
Mare et étangs ornementaux	Négligeable	0,7	NON	0,7	0	0,7	Pas de besoin	Pas de besoin
<b>Total</b>		<b>56,7</b>		<b>37,7</b>	<b>3,03</b>	<b>40,7</b>	<b>2,25</b>	<b>67,0</b>

## V Demande de dérogation

Les besoins surfaciques en compensation s'élèvent à 25,2 ha de savane, de 39,3ha d'habitats forestiers et de 2,5ha de mangrove pour l'ensemble du projet. Le ratio de compensation ciblé s'élève en moyenne à 2,25 pour un total de 67 ha. Le ratio de compensation visé pour les savanes est de 3.

NB : Les habitats très anthropisés et artificialisés identifiés sur le site (friches, bords de piste, abattis, pâturages, cours et abords de maisons, etc.) ne représentent aucune valeur écologique. Aucune compensation sur ces habitats n'est donc à prévoir dans le cadre de ce projet.

### V.6.1.2 Impacts à compenser sur la faune et la flore

Des impacts notables sont attendus sur :

- 22 espèces floristiques (2 espèces protégées : *Drosera cayennensis*, *Habenaria leuprieurii*, et 20 espèces déterminantes de ZNIEFF : *Abolboda americana*, *Burmannia bicolor*, *Drosera capillaris*, *Eleocharis cf plicarachis*, *Habenaria sprucei*, *Hyptis latanifolia*, *Lacistema pubescens*, *Lagenocarpus sabanensis*, *Raddiella esenbeckii*, *Raddiella vanessiae*, *Rhynchospora curvula*, *Rhynchospora tenella*, *Sauvagesia tenella*, *Scleria hirtella*, *Selaginella minima*, *Syngonanthus biformis*, *Syngonanthus caulescens*, *Utricularia nana*, *Utricularia guyanensis* et *Palicourea pseudimundata*)
- 14 espèces d'oiseaux [Râle ocellée (H/D), Marouette plombée (P), Bécassine de Magellan (D), Ibijau gris (P), Colibri rubis-topaze (P), Troglodyte à face pâle (P), Grand tardivole (P), Bruant des savanes (H), Bec en croc de Cayenne (P), Râle bleuâtre (P), Macagua rieur (P), Tyran grisâtre (P), Manakin tijé (P) et Microbate à long bec (P)]
- 1 reptile potentiellement sur la zone : l'Anolis doré<sup>3</sup>
- 2 mammifères protégés [Grison et Tayra].

<sup>3</sup> Anolis doré n'a pas été contacté lors de l'EIE et des 3 compléments d'inventaire

## V Demande de dérogation

### V.6.2 Présentation de la zone ciblée pour la compensation

La zone ciblée pour la compensation est la savane Lambert. Cette savane est à proximité directe de la zone impactée par le projet (1,7 km entre le cœur de la savane et le cœur des impacts). Les habitats présents sur cette dernière sont très proches de ceux de la zone d'étude. La forte proximité entre les deux sites laisse à penser qu'une majeure partie des individus des espèces animales qui subiront les impacts notables du projet fréquentent également la savane Lambert.

La qualité de cette savane et son importance pour la conservation de la biodiversité sont mises en évidence par le fait que cette dernière est placée en ZNIEFF de type 1 (n° régional : 00000009).

L'état de conservation de cette savane est encore bon sur une majorité de cette dernière mais l'urbanisation est présente sur la partie sud et l'activité d'élevage semble la menacer.

Des inventaires botaniques ont été réalisés le 7 et 8 mars 2023 par deux botanistes de Biotopie (Gabrielly Delamarche et Robin Heymans) pour produire une cartographie des habitats sur les secteurs ciblés pour la compensation. Nous n'avons pas étudié l'ensemble de la savane Lambert, notamment sur la partie sud-ouest qui est déjà fortement anthropisée pour nous concentrer sur la partie intéressante pour la compensation de ce projet. Le contexte général de la zone est humide avec la présence de savanes hydromorphes, de forêts marécageuses et de mangroves/arrières mangroves en se rapprochant de la rivière Montsinéry. Un peu plus de 60 ha de savanes sont encore en très bon état de conservation.

V Demande de dérogation

Aménagement de la ZAC de Montsinéry  
 Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées



© EPFAC - Tous droits réservés - Sources : Orthophotographie EPFAC (2019) - Cartographie : Biotope, 2023-03-10T14:17:20.640



ZNIEFF  
 ■ Terrestre de type 1  
 ■ Terrestre de type 2

□ Zone d'étude

Localisation de la savane Lambert  
 ZAC de Montsinéry

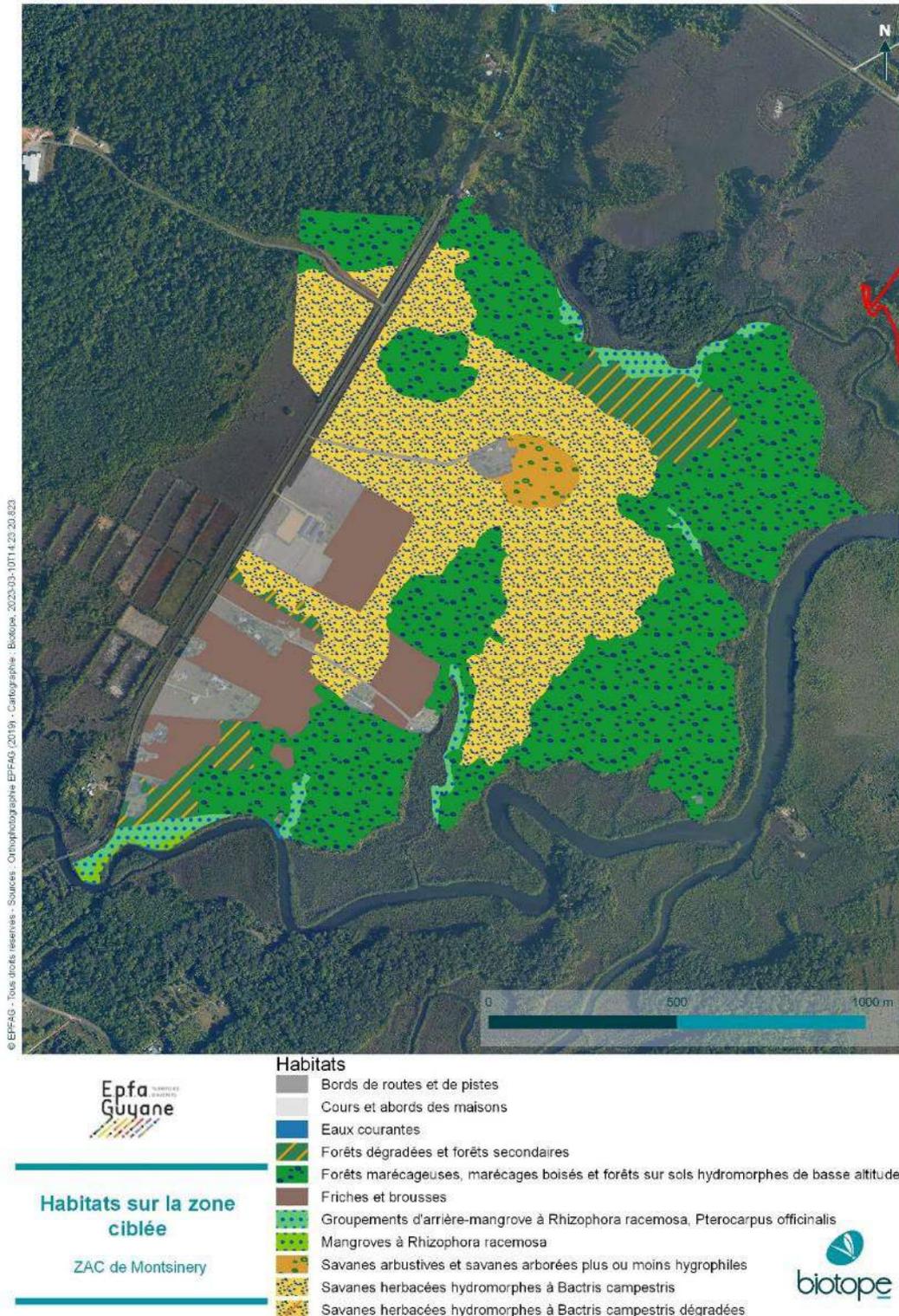


Carte 12 : Localisation de la savane Lambert



Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée

V Demande de dérogation

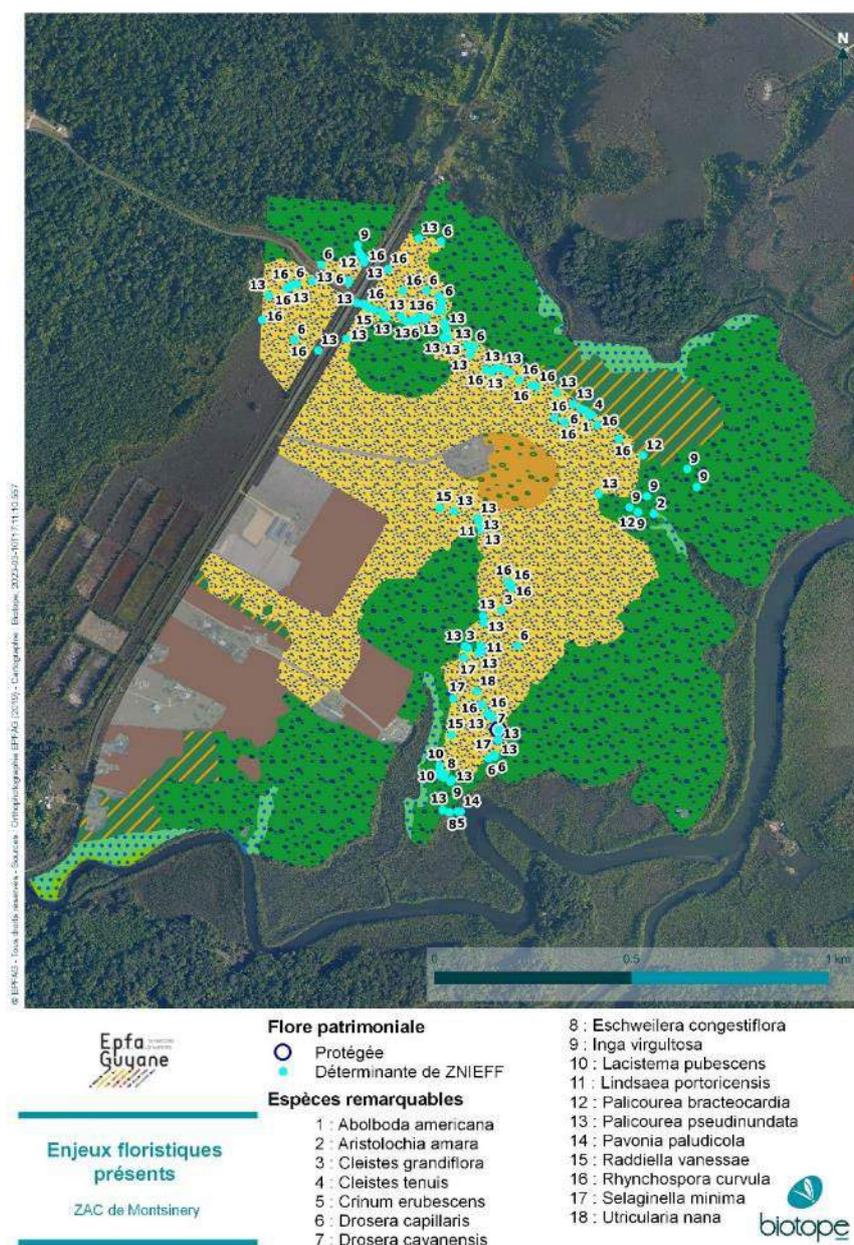


Carte 13 : Habitats présents sur la zone étudiée

## V Demande de dérogation

Du point de vue floristique, la zone est encore très riche avec 18 espèces patrimoniales détectées sur la zone, dont une espèce protégée (*Drosera cayennensis*). Notons la présence du bambou nain (*Raddiella vanessae*) qui n'est connu que de quelques savanes de Montsinéry et dont l'individu type a été prélevé sur cette savane Lambert.

Sur les espèces subissant des impacts notables du projet, *Abolboda americana*, *Drosera capillaris*, *Drosera cayennensis*, *Eschweilera congestiflora*, *Lacistema pubescens*, *Palicourea pseudinundata*, *Raddiella vanessiae*, et *Utricularia nana* sont également présentes sur la zone ciblée pour la compensation.



Carte 14 : Flore remarquable de la zone de compensation

## V Demande de dérogation

Du point de vue faunistique, la zone très intéressante avec la présence des cortèges associés au contexte de savanes humides. Une extraction de la plateforme Faune-Guyane (GEPOG) a été réalisée le 3 mars 2023 pour évaluer les enjeux faunistiques présents à proximité.

128 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur la zone dont 59 espèces à enjeux. Notons notamment la présence de 7 des 13 espèces impactées notablement par le projet (Râle ocellé, Marouette plombée, Bécassine de Magellan, Colibri rubis-topaze, Grand Tardivole, Bruant des savanes, Macagua rieur et Manakin Tijé). Notons que malgré le fait que 6 espèces impactées notablement par le projet ne sont pas présentes dans l'extraction, cela n'exclut pas leur présence sur le site étant donné que la zone n'a pas fait l'objet d'inventaire dans ce taxon récemment. Les 66 espèces à enjeux identifiées sur la savane Lambert et ses alentours sont bien supérieures aux 22 espèces à enjeux de la zone d'étude de la ZAC de Montsinéry. **La zone ciblée pour la compensation est donc beaucoup plus intéressante d'un point de vue ornithologique que la zone impactée.**

9 espèces de mammifères ont été identifiées sur la zone dont deux espèces à enjeux. Le grand Tamanoir est une espèce protégée vivant principalement sur les savanes. La deuxième espèce est le Grison qui est une espèce impactée notablement par le projet. Cette zone héberge donc au moins une des deux espèces impactées notablement par le projet. Il est fort probable que la Tayra fréquente également ce milieu car, comme nous l'avons déjà exposé, il est très proche du milieu impacté et connecté à ce dernier.

6 espèces de reptiles sont présentes dans l'extraction Faune-Guyane mais aucune ne présente d'enjeu. 14 espèces d'amphibiens sont présents dans la zone dont 2 à enjeux : la Rainette à doigts orange et la Rainette des pripris (protégée avec habitats). La donnée pour cette dernière date de 2001. Il faudrait réaliser de nouveau un inventaire pour confirmer la présence de cette dernière. La compensation ne cible pas l'herpétofaune au sens large et la pauvreté apparente de la zone traduit surtout un manque de prospection car le contexte semble favorable à ce taxon.

**En conclusion, nous pouvons affirmer, grâce à l'extraction Faune-Guyane, que la zone ciblée pour la compensation est plus favorable à la faune que la zone impactée par le projet.** La majorité des espèces impactées notablement par le projet sont présentes sur la zone ou sont susceptibles de l'être. Cette zone de compensation dépasse donc, pour la faune, l'équivalence écologique demandée par les fondements de la compensation.

Les extractions Faune-Guyane réalisées pour cette étude sur les trois taxons cités sont présentes en annexe.

### V.6.3 Compensation

La compensation pour le projet de la ZAC s'étend sur :

- les parcelles Etat BD130, BD131, AW1, AW2, AW13, AW3 et AW56 pour lesquelles une demande de rétrocession a été réalisée par l'EPFAG. Cet ensemble de parcelles couvre 82 ha, et couvre notamment la compensation de la phase 2.1 du projet.

## V Demande de dérogation

- Les parcelles AW19, AW18, AW14, AW58, AW57, AW63, AW59, AW60, AW61, AW62, représentant un total de 79,8ha pour la compensation des phases 2.2 et 2.3. Le projet de compensation, susceptible d'évoluer au moment de sa mise en place pour les phases en 2035-2040.

Sur le total de 161,8ha, 58,6ha sont couverts par des savanes, 89ha par des milieux forestiers, et 6ha par des mangroves.

Tableau 11 : Besoins de compensation – Evaluation des surfaces à compenser

Habitats	Enjeux	Zones humides	Surface (ha)	Surface totale impactée (ha)	Surface ciblée (ha)	Ratio de compensation
Cours et abords des maisons	Non évalué	NON	2,1	-		
Bords de routes et de pistes	Non évalué	NON	0,4	-		
Mangroves à <i>Rhizophora racemosa</i>	Fort	OUI	0,6	0,8	2,5	7,5
Groupements d'arrière-mangrove à <i>Rhizophora racemosa</i> , <i>Pterocarpus officinalis</i>	Fort	OUI	5,4			
Friches et brousses	Négligeable	NON	5,6	-		
Eaux courantes	Non évalué	OUI	0,1	-		
Savanes herbacées hydromorphes à <i>Bactris campestris</i>	Très fort	OUI	55,5	8,4	25,2	6,6
Savanes arbustives et savanes arborées	Faible	NON	3,1			
Forêts dégradées et forêts secondaires	Modéré	NON	7,4	26,5	39,3	3,4
Forêts marécageuses, marécages boisés et forêts sur sols hydromorphes de basse altitude	Fort	OUI	81,6			
Total			161,8	35,7	67,0	4,5

Les ratios de compensation ciblés sont largement dépassés pour tous les habitats naturels présentant un besoin de compensation.

## Demande de dérogation

De plus, la savane Lambert est plus intéressante du point de vue et faunistique que la savane initialement impactée.

Cette zone de compensation, une fois acquise, restera propriété de l'EPFAG. Une convention sera passée avec un gestionnaire et un plan de gestion sera financé sur 20 ans. La désignation du gestionnaire se fera par l'intermédiaire d'une consultation des entreprises. Le montant alloué à la gestion n'est pas encore négocié et ne peut pas l'être tant que le gestionnaire n'a pas été identifié formellement.

### V.6.4 Bilan

La zone ciblée pour la compensation permettra de protéger et mettre en gestion 82 ha à court terme et 79 ha à moyen terme pour atteindre un ensemble cohérent de 161 ha sur la savane Lambert. Le ratio moyen de compensation pour l'ensemble de la compensation est de 4,5 ce qui est remarquable.

Cet espace, à proximité directe de la zone impactée et dans un contexte similaire, permet d'abriter les mêmes cortèges, et est en meilleur état de conservation que la zone impactée.



© EPFAC - Tous droits réservés - Sources : Orthophotographie EPFAC (2019) - Cartographie : Biotope, 2023-05-10T17:03:55.101

	 Zone d'étude
	<b>Zones impactées</b>  Phase 2.1  Phases 2.2 et 2.3
<b>Bilan de la compensation</b> ZAC de Montsinéry	<b>Zones compensation</b>  Phase 2.1  Phases 2.2 et 2.3



Carte 15 : Bilan et phasage de la compensation

## Demande de dérogation

Aménagement de la ZAC de  
Montsinéry  
Demande de dérogation à  
l'interdiction de destruction  
d'espèces protégées

V Demande de dérogation

## V.7 Mesures d'accompagnement

### M.AC.01 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

M.AC.01	
Désignation de l'impact	Modification des habitats naturels par des espèces exotiques envahissantes
Habitat / Espèces concernés	<i>Bambusa vulgaris</i> <i>Acacia mangium</i>  <i>Heros efasciatus</i>
Description de l'impact	Blocage des successions végétales par <i>Bambusa vulgaris</i> Transformation des habitats par <i>Acacia mangium</i>
Type de mesure	Accompagnement en phase travaux
Description	<p>Les deux espèces végétales envahissantes seront éradiquées sur l'ensemble de la zone d'étude. <i>Bambusa vulgaris</i> sera détruit en arrachant les rhizomes et en coupant les chaumes afin qu'ils soient traités dans une filière adaptée. Le sol sera décapé sur 70 cm de profondeur sur un rayon d'1,5 mètres autour des chaumes.</p> <p>Les plants d'<i>Acacia mangium</i> seront identifiés de manière exhaustive par un expert botaniste. Les plants seront coupés au plus près du sol possible et expédiés vers les filières de traitement adaptées.</p> <p><i>Heros efasciatus</i> est une espèce déjà largement établie sur le littoral, en forte densité (Brosse et al., 2021). Sa présence dans le bassin est révélatrice de sa présence dans l'ensemble de la zone, il ne s'agit pas ici d'un point d'introduction possible de l'espèce dans le milieu naturel. Toute opération de destruction des individus recensés dans le bassin mettrait en péril les autres espèces y étant présentes, et n'empêcherait pas par la suite la recolonisation du bassin par cette espèce.</p>
Mise en place et suivi	Un suivi de la reprise des espèces végétales sera réalisé par un expert botaniste à T+6 mois, T+12 mois et T+24 mois avec abattage au ras du sol des éventuels individus qui seraient repartis.

**V** Demande de dérogation

*M.AC.02 : Broyage et compostage des végétaux sur site*

M.AC.02	
Désignation de l'impact	Destruction d'habitat forestier
Habitat / Espèces concernés	Habitat forestier
Description de l'impact	Le projet induira la destruction de <b>26,6 ha de forêts (forêt de terre ferme, forêt secondaire, et forêt inondable dégradée), dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>9,43ha en phase 2.1</b></li> <li>- <b>17,17ha en phases 2.2 et 2.3</b></li> </ul>
Type de mesure	Réduction en phase en phase travaux
Description	Les essences de bois présents sur le site présentant trop peu d'intérêt pour le projet BIOMASSE ENERGIE, l'hypothèse a été écartée du projet. Par conséquent, afin de valoriser au mieux les bois issus de la défriche et permettre à cette ressource d'être un co-produit du projet, ces derniers seront broyés et compostés sur place, et permettront ainsi d'enrichir les sols et le développement de la faune xylophage. Ils pourront également servir de paillage dans l'aménagement des espaces verts, limitant ainsi la mise à nue de la terre et les risques d'écoulement de celle-ci dans le milieu naturel.
Mise en place et suivi	Maitrise d'œuvre

*M.AC.03 : Suivi écologique du chantier*

M.AC.03	
Désignation de l'impact	Destruction potentielle d'espèces patrimoniales Dégradation d'habitats naturels
Habitat / Espèces concernés	Habitats en bordure de travaux Espèces patrimoniales identifiées sur site
Description de l'impact	Le déroulement de travaux par des opérateurs non préalablement sensibilisés aux enjeux environnementaux du site pourrait entraîner un non-respect des emprises. Cela engendrerait une hausse potentielle de la destruction d'habitats et d'individus, ainsi qu'un dérangement plus important des espèces protégées présentes sur le site.
Type de mesure	Accompagnement en phase travaux
Mise en place et suivi	<p>Afin de veiller à l'évitement des zones d'habitats naturels à enjeu ainsi qu'à l'évitement des enjeux floristiques et faunistiques identifiés sur site, un suivi de chantier écologique doit être programmé.</p> <p>Pour cela, le déroulement des travaux fera l'objet d'une concertation entre le(s) chef(s) de chantier de(s) entreprise(s) mandatée(s) pour les travaux et un expert écologue qui s'assurera du respect des contraintes environnementales. Cela permettra de veiller au respect des emprises des travaux fournies dans le plan guide.</p> <p>Les entreprises intervenant sur site devront être sensibilisées aux enjeux environnementaux du site en amont des travaux. Cela permettra de préserver au mieux les enjeux trouvés sur et à proximité directe du site.</p> <p>Un balisage des espèces et espaces sensibles (cours d'eau, population de bois de rose et zone tampon associée, mangrove...) sera réalisé par l'expert écologue et/ou sous la surveillance de celui-ci. La délimitation précise de ces espèces et espaces devra être matérialisée sur le terrain par une signalétique efficace (ex : rubalise et palettes) pour que ces dernières soient facilement identifiables par les équipes techniques du chantier.</p> <p>Des visites de chantier seront programmées mensuellement (et également à la demande de la MOE ou MOA si besoin) afin de veiller au respect de la réglementation environnementale, des mesures d'évitement et de réduction et des procédures en lien avec l'environnement. La première visite aura lieu avant le commencement des travaux afin de sensibiliser les équipes intervenant sur le projet. Les visites de chantier feront l'objet de comptes rendus. La dernière visite de chantier veillera à un repli de chantier respectueux de l'environnement et des exigences définies et fera l'objet d'un bilan de fin de chantier.</p>

## V Demande de dérogation

Une analyse régulière de la qualité de l'eau sera également prévue lors de la phase de travaux.

## Synthèse des mesures proposées

Liste des mesures d'atténuation			Coût estimé
<b>Evitement</b>	M.EV.01	Evitement d'une station de bois de rose	Intégré au projet
	M.EV.02	Evitement de la ZNIEFF II du Mont Grand Matoury et du Petit Cayenne	Intégré au projet
<b>Réduction</b>	M.RE.01	Réduction de l'emprise du projet sur la mangrove, la savane, et sur la forêt de terre ferme, habitat d'espèces animales et végétales protégées	Intégré au projet
	M.RE.02	Réduction de l'emprise du projet sur un cours d'eau	
	M.RE.03	Phasage des travaux de défriche et de terrassement en saison sèche	Intégré au projet
	M.RE.04	Gestion des eaux pluviales en phase travaux et phase d'exploitation	Intégré au projet
	M.RE.05	Maintien des zones végétalisées et gestion différenciée des espaces verts	Intégré au projet
	M.RE.06	Défriche directionnelle et adaptée aux espèces peu mobiles	Intégré au projet
<b>Compensation</b>	M.CO.01	Acquisition et gestion de parcelles sur le périmètre de la ZNIEFF I de la savane Lambert	
<b>Accompagnement</b>	M.AC.01	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Intégré au projet
	M.AC.02	Broyage et compostage des végétaux sur site	Intégré au projet
	M.AC.03	Suivi écologique du chantier	50 000 €

VI

Bibliographie

## VI Bibliographie

- BARNABE, D. & GIBERNAU, M. (2015) ARACEES DE GUYANE FRANÇAISE - BIOLOGIE ET SYSTEMATIQUE. IRD EDITIONS, MARSEILLE.
- BIOTOPE (2010) DIAGNOSTICS FAUNE/FLORE SUR LE SITE MINIER DE YAOU. AUPLATA/SMYD, 97PP.
- CHIRON, G. & BELLONE, R. (2005) LES ORCHIDEES DE GUYANE FRANÇAISE. TROPICALIA, VOREPPE.
- CLAESSENS , O. & PINEAU, K. (2007) RESERVE NATURELLE LUCIFER – DEKOU-DEKOU. INVENTAIRE ORNITHOLOGIQUE, 28 OCTOBRE – 10 NOVEMBRE 2006. RAPPORT DE MISSION. OFFICE NATIONAL DES FORETS 38PP.
- CLAESSENS , O. & RENAUDIER, A. (2009) RESERVE NATURELLE DE LA TRINITE : ETUDE DE L'AVIFAUNE, MONT TABULAIRE DU 6 AU 13 OCTOBRE 2009, ZONE AYA DU 13 AU 26 OCTOBRE 2009. RAPPORT DE MISSION. OFFICE NATIONAL DES FORETS 41PP.
- DE GRANVILLE, J.-J. & GAYOT, M. (2014) GUIDE DES PALMIERS DE GUYANE. OFFICE NATIONAL DES FORETS, CAYENNE.
- FEIJÓ, A., VILELA, J. F., CHENG, J., SCHETINO, M. A. A., COIMBRA, R. T., BONVICINO, C. R., SANTOS, F. R., PATTERSON B. D. & CORDEIRO-ESTRELA, P. (2019). PHYLOGENY AND MOLECULAR SPECIES DELIMITATION OF LONG-NOSED ARMADILLOS (*DASYPUS*: CINGULATA) SUPPORTS MORPHOLOGY-BASED TAXONOMY. ZOOLOGICAL JOURNAL OF THE LINNEAN SOCIETY, 186(3), 813-825.
- HILTY, S. (2003) BIRDS OF VENEZUELA. PRINCETON UNIVERSITY PRESS, PRINCETON.
- HOFF, M. (2000), LISTE DES HABITATS DE GUYANE. RAPPORT TECHNIQUE, CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUYANE / DIREN, CAYENNE, 3.
- DEL HOYO, J.; ELLIOTT, A.; SARGATAL, J. & CHRISTIE, D., (1992-2013) HANDBOOK OF THE BIRDS OF THE WORLD. LYNX EDITIONS, BARCELONA.
- GUITET, S.; BRUNAU, O.; DE GRANVILLE, J.-J.; GONZALEZ, S. & RICHARD-HANSEN, C. (2015), CATALOGUE DES HABITATS FORESTIERS DE GUYANE., TECHNICAL REPORT, OFFICE NATIONAL DES FORETS, CAYENNE, 120.
- LATREILLE, C.; VIROLLET, D.; PENEZ, J.-P.; DEWYNTER, M. & JAY, P.-O. (2004) GUIDE DE RECONNAISSANCE DES ARBRES DE GUYANE. CCPR IMPRIMERIE, MATOURY.

## VI Bibliographie

- LEOTARD, G. (2012). PROJET LIFE+ CAP DOM: ÉTUDE BOTANIQUE DES SAVANES DE GUYANE–RAPPORT FINAL. GEPOG. 125P.
- LESCURE, J. & MARTY, C. (2000) ATLAS DES AMPHIBIENS DE GUYANE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS.
- MORI, S. A.; CREMERS, G.; GRACIE, C. A.; DE GRANVILLE, J.-J.; HEALD, S. V.; HOFF, M. & MITCHELL, J. D., (2002) GUIDE TO THE VASCULAR PLANTS OF CENTRAL FRENCH GUIANA. PART 2. DICOTYLEDONS. VOL. 76, THE NEW-YORK BOTANICAL GARDEN PRESS, NEW-YORK.
- MORI, S. A.; CREMERS, G.; GRACIE, C. A.; DE GRANVILLE, J.-J.; HOFF, M. & MITCHELL, J. D., (1997) GUIDE TO THE VASCULAR PLANTS OF CENTRAL FRENCH GUIANA. PART 1. PTERIDOPHYTES, GYMNOSPERMS AND MONOCOTYLEDONS. VOL. 76, THE NEW-YORK BOTANICAL GARDEN PRESS, NEW-YORK.
- PUIG, H.; BARTHELEMY, D. & SABATIER, D. (2003) CLE D'IDENTIFICATION DES PRINCIPALES FAMILLES ET DES PRINCIPAUX GENRES A ESPECES ARBOREES DE GUYANE. REVUE FORESTIERE FRANÇAISE, 84--100.
- STARACE, F. (1998) GUIDE DES SERPENTS ET AMPHIBIENS DE GUYANE. IBIS ROUGE ÉDITIONS, MATOURY.
- STEYERMARK, J. A.; BERRY, P. E. & HOLST, B. K., ED. (1995-2004) FLORA OF THE VENEZUELAN GUAYANA. MISSOURI BOTANICAL GARDEN, MISSOURI.
- TOSTAIN, O.; DUJARDIN, J.-L.; ERARD, C. & THIOLLAY, J.-M. (1992) OISEAUX DE GUYANE. SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES, BRUNOY.

VI

Annexes

## Annexe 1, Formulaire CERFA n° 13617-01

**DEMANDE DE DEROGATION**

- POUR  LA COUPE\*  
 L'ARRACHAGE\*  
 LA CUEILLETTE\*  
 L'ENLEVEMENT\*

**DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES**  
 \*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction  
 des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom :  
 Ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Etablissement Public Foncier d'Aménagement de la Guyane**  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :  
 Adresse : **14 Esplanade de la Cité des Affaires**  
 Commune **Matoury**  
 Code postal **97 357**  
 Nature des activités : **Opérations foncières, aménagement**  
  
 Qualification : **EPIC**

**B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS**

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <i>Drosera cayennensis</i>	4 individu	Cf. dossier de dérogation
B2 <i>Habenaria leuprieurii</i>	3 individus	Cf. dossier de dérogation

1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Inventaire des populations	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Motifs d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>		

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Opération nationale**

Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION**

Préciser la période : **Août à Septembre 2023 (saison sèche)**

Ou la date :

**E. QUELLE SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION\***

Arrachage ou enlèvement définitif	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : .....
Arrachage ou enlèvement temporaire	<input type="checkbox"/>	avec réimplantation sur place <input type="checkbox"/>

avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :  
 Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :  
 Suite sur papier libre.

**E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT**  
 Préciser les techniques :  
 Suite sur papier libre

**F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION\***

Formation initiale en biologie végétale  Préciser :  
 Formation continue en biologie végétale  Préciser :  
 Autre formation  Préciser :

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : **Guyane**  
 Départements : **Guyane**  
 Cantons : **Montsinéry**  
 Communes : **Montsinéry**  
 Lieu : **Sud-Ouest du centre-ville de Montsinéry**  
 (cf Localisation du projet et cartes, dossier d'étude d'impact)

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE\***

Réimplantation des spécimens enlevés  Mesures de protections réglementaires   
 Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :  
 Suite sur papier libre

**I COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :  
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Matoury*  
 Le *12/05/2023*  
 Votre signature



*(Handwritten signature)*

**Patrice PIERRE**  
 DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

## Annexe 2, Formulaire CERFA n° 13616-01

**DEMANDE DE DEROGATION**

POUR  LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT\*

LA DESTRUCTION \*

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

**DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction

des dérogation définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
Ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Etablissement Public Foncier d'Aménagement de la Guyane
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse :	14 Esplanade de la Cité des Affaires
Commune :	Matoury
Code postal :	97 357
Nature des activités :	Opérations foncières, aménagement
Qualification :	EPIC

B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS		
Nom scientifique	Quantité	Habitat
Nom commun		
B1 <i>Micropygia schomburgkii</i>	indéterminable	Savanes sèches aux herbes hautes et denses, parfois parsemées de quelques buissons bas.
Râle ocellé		
B2 <i>Porzana albicollis</i>	indéterminable	Herbages humides, friches et broussailles dans les savanes.
Marouette plombée		
B3 <i>Gallinago paraguaiae</i>	indéterminable	Savanes inondées. Marais d'eau douce et prairies humides en dehors de la période de reproduction.
Bécassine de Magellan		
B4 <i>Nyctibius griseus</i>	indéterminable	Boisements, savanes arbustives.
Ibijau gris		
B5 <i>Chrysolampis mosquitus</i>	indéterminable	Bosquets et broussailles parsemant les savanes arbustives.
Colibri rubis-topaze		
B6 <i>Cantorchilus leucotis</i>	indéterminable	Friches arbustives, lisières de savanes et marais, vieilles mangroves. Bords de rivières et milieux dégradés dans l'intérieur.
Troglodyte à face pâle		
B7 <i>Emberizoides herbicola</i>	indéterminable	Savanes.
Grand Tardivole		
B8 <i>Ammodramus humeralis</i>	indéterminable	Savanes.
Bruant des savanes		
B9 <i>Leptodon cayanensis</i>	indéterminable	Forêts marécageuses, vieilles mangroves, bords des grandes rivières de l'intérieur.
Bec-en-croc de Cayenne		
B10 <i>Ictinia plumbea</i>	indéterminable	Divers types de boisements.
Milan bleuâtre		
B11 <i>Herpetotheres cachinnans</i>	indéterminable	Forêts marécageuses, vieilles mangroves.
Macagua rieur		
B12 <i>Rhytipterna simplex</i>	indéterminable	Divers types de boisements.
Tyran grisâtre		
B13 <i>Chiroxiphia pareola</i>	indéterminable	Sous-bois des forêts littorales basses et

Manakin tijé		lianescentes.
B14 <i>Ramphocaenus melanurus</i>	indéterminable	Divers types de boisements.
Microbate à long bec		
B15 <i>Galictis vittata</i>	indéterminable	Forêt matures et secondaires. Savanes et pâturages
Grison		
B16 <i>Eira barbara</i>	indéterminable	Forêt primaire et secondaires. Affectionne particulièrement les arbres creux et les terriers d'autres animaux.
Tayra		
B17 <i>Elachistocleis surinamensis</i>	indéterminable	Marais ouverts du littoral, savanes inondables et canaux végétalisés
Elachistocle du Suriname		

1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *	
Protection de la faune sauvage <input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts <input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens <input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux <input type="checkbox"/>
Conservation des habitats <input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété <input type="checkbox"/>
Inventaire des populations <input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique <input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique <input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique <input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique <input type="checkbox"/>	Motifs d'intérêt public majeur <input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre <input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités <input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries <input type="checkbox"/>	
Prévention de dommages aux cultures <input type="checkbox"/>	
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :	
<b>Opération nationale</b>	
Suite sur papier libre	
D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION	
Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée.	
D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés : .....
Capture temporaire <input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> avec relâché différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu préciser les conditions de conservation des animaux avant relâcher : ...	
S'il y a lieu préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : .....	
Capture manuelle <input type="checkbox"/>	Capture au filet <input type="checkbox"/>
Capture avec époussette <input type="checkbox"/>	Pièges <input type="checkbox"/> préciser :
Autres moyens de capture <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'émissions sonores <input type="checkbox"/>	Préciser :
Modalité de marquage des animaux (description et justification) : ....	
Suite sur papier libre.	
D2 DESTRUCTION *	
Destruction des nids <input type="checkbox"/>	Préciser : .....
Destruction des oeufs <input type="checkbox"/>	Préciser : .....
Destruction des animaux <input type="checkbox"/>	par animaux prédateurs <input type="checkbox"/> Préciser : .....
	par pièges <input type="checkbox"/> Préciser : .....
	par capture et euthanasie <input type="checkbox"/> Préciser : .....
	par arme de chasse <input type="checkbox"/> Préciser : .....
Autres moyens de destruction <input type="checkbox"/>	Préciser : .....
Suite sur papier libre.	
D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *	
Utilisation d'animaux sauvage prédateur <input type="checkbox"/>	Préciser : .....
Utilisation d'animaux domestiques <input type="checkbox"/>	Préciser : .....
Utilisation de sources lumineuses <input type="checkbox"/>	Préciser : .....
Utilisation d'émissions sonores <input type="checkbox"/>	Préciser : .....
Utilisation de moyens pyrotechniques <input type="checkbox"/>	Préciser : .....
Utilisation d'armes de tir <input type="checkbox"/>	Préciser : .....
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Travaux.....

.....  
Suite sur papier libre.

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION**

Formation initiale en biologie animale

Préciser :

Formation continue en biologie animale

Préciser :

Autre formation

Préciser : Entreprises de travaux publics

**F. QUELLE EST LA PERIODE OU DATE DE L'OPERATION**

Préciser la période :  
La date :

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION**

Régions administratives :  
Départements : Cantons : .....  
Communes :

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ? \***

Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires   
Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelle de gestion de l'espace   
Préciser éventuellement à l'aide de carte ou de plan, les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....  
Suite sur papier libre.

**I COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :  
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à *Matoury*  
Le *12/05/2023*  
Signature du demandeur



*[Signature]*  
**Patrice PIERRE**  
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

## Annexe 3. Accord foncier pour la compensation

Matoury, le 24 février 2023

PREFECTURE DE LA GUYANE

Rue Fiedmond BP 7008

97307 CAYENNE CEDEX



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT

Référence : MR/087768

Affaire suivie par : Mathilde RULLIER ; Courriel : m.rullier@epfag.fr ; Tél. : 05.94.38.70.53

Objet : OIN n°12 / ZAC de Montsinéry - demande de foncier à titre gracieux

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre de l'OIN multisites de Guyane, l'Etat a prévu de mettre gratuitement à disposition de l'EPFA Guyane le foncier privé de l'Etat nécessaire à la réalisation de projets d'aménagement urbain prévoyant notamment la construction de logements sociaux.

Sur le périmètre de l'OIN 12 dénommé les Savanes, l'EPFA Guyane a produit un Plan Guide d'Aménagement -PGA-, un avant-projet -AVP- et des études de projet -PRO-. La ZAC étant déjà créée, il ne reste qu'à l'EPFAG, avant le lancement des travaux, à déposer au sein des services de la DGTM, un dossier de dérogation espèces protégées incluant notamment une compensation foncière.

Les fonciers identifiés à proximité du périmètre de la ZAC disposant de milieux naturels comparables (savanes) se trouvent sur du foncier de l'Etat.

Dans ce cadre, nous sollicitons donc le transfert à titre gracieux du foncier de l'Etat concerné.

Le tableau ci-dessous ainsi que le plan joint en annexe matérialisent les emprises sollicitées.

Parcelle cadastrale	Surface cadastrale (en ha)
BD 130	4.6 ha
BD 131	4.6 ha
AW 1	2.1 ha
AW 2	5.1 ha
AW 3	5 ha
AW 13	2.12 ha
AW 56	58.3 ha

Mes services sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Général

  
Denis GIROU



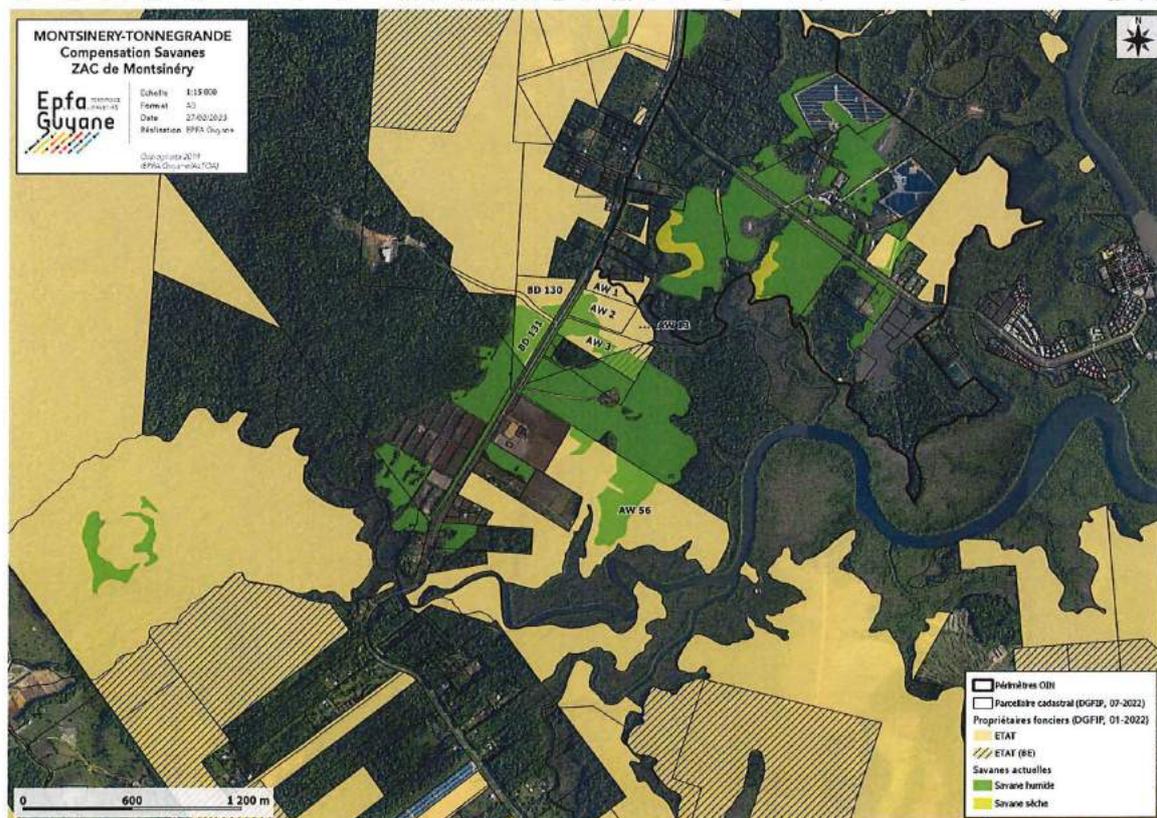
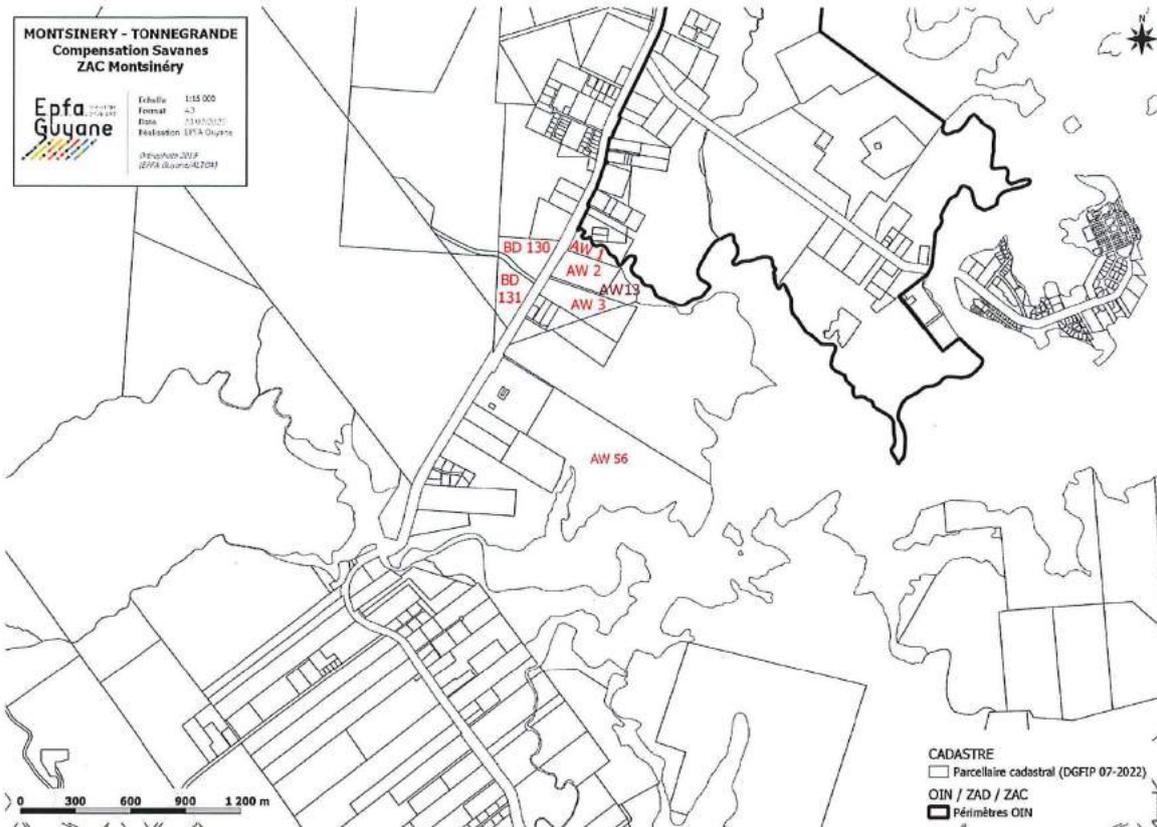
WWW.EPFAG.FR

**La Fabrique Amazonienne,**

14, Esplanade de la Cité d'Affaire, CS 30059, 97357 Matoury CEDEX

Tél. 0594 38 77 00, contact@epfag.fr

Annexe :

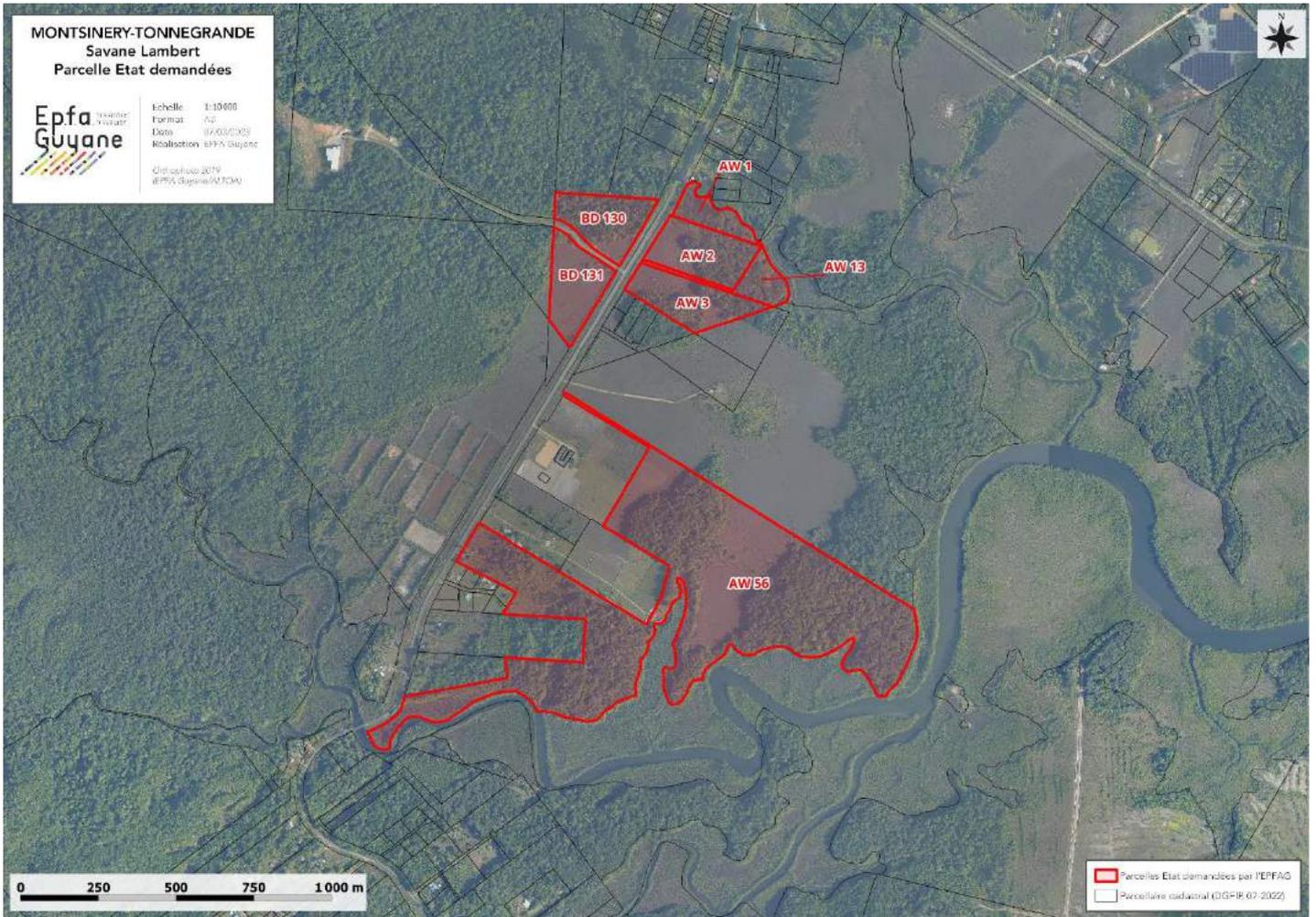


14, Esplanade de la Cité d'Affaire, CS 30059, 97357 Matoury CEDEX

Tél. 0594 38 77 00, contact@epfag.fr



WWW.EPFAG.FR



## Annexe 4, Liste des espèces végétales recensées sur la zone d'étude

Famille	Nom scientifique	Statut
Acanthaceae	Avicennia germinans	
Anacardiaceae	Anacardium occidentale	
Anacardiaceae	Mangifera indica	
Anacardiaceae	Tapirira guianensis	
Annonaceae	Annona paludosa	
Apocynaceae	Allamanda cathartica	
Apocynaceae	Blepharodon pictus	
Apocynaceae	Himatanthus articulatus	
Apocynaceae	Mandevilla hirsuta	
Apocynaceae	Odontadenia perrottetii	
Apocynaceae	Tabernaemontana undulata	
Aquifoliaceae	Ilex guianensis	
Araceae	Montrichardia arborescens	
Araceae	Philodendron linnaei	
Arecaceae	Anthurium gracile	
Arecaceae	Astrocaryum murumuru	
Arecaceae	Astrocaryum vulgare	
Arecaceae	Attalea maripa	
Arecaceae	Bactris campestris	
Arecaceae	Bactris oligocarpa	
Arecaceae	Desmoncus	
Arecaceae	Euterpe oleracea	
Arecaceae	Geonoma maxima	
Arecaceae	Mauritia flexuosa	
Arecaceae	Oenocarpus bacaba	

Famille	Nom scientifique	Statut
Aspleniaceae	Asplenium juglandifolium	
Asteraceae	Centratherum punctatum	
Asteraceae	Clibadium surinamense	
Asteraceae	Cyanthillium cinereum	
Asteraceae	Eclipta prostrata	
Asteraceae	Emilia sonchifolia	
Asteraceae	Rolandra fruticosa	
Asteraceae	Sphagneticola trilobata	
Asteraceae	Unxia camphorata	
Balanophoraceae	Helosis cayanensis	
Bignoniaceae	Jacaranda copaia	
Bignoniaceae	Tabebuia insignis	
Blechnaceae	Telmatoblechnum serrulatum	
Bromeliaceae	Aechmea mertensii	
Bromeliaceae	Guzmania lingulata	
Burmanniaceae	Burmannia bicolor	D
Burmanniaceae	Burmannia capitata	
Burseraceae	Protium heptaphyllum	
Caryocaraceae	Caryocar microcarpum	
Celastraceae	Maytenus floribunda	
Chrysobalanaceae	Chrysobalanus icaco	
Chrysobalanaceae	Hirtella bicornis	
Chrysobalanaceae	Hirtella paniculata	
Chrysobalanaceae	Parinari campestris	
Clusiaceae	Clusia fockeana	
Clusiaceae	Clusia nemorosa	
Clusiaceae	Symphonia globulifera	
Clusiaceae	Tovomita brasiliensis	
Clusiaceae	Tovomita choisyana	

Famille	Nom scientifique	Statut
Combretaceae	Combretum Loeffl.,	
Combretaceae	Terminalia amazonia	
Convolvulaceae	Ipomoea setifera	
Convolvulaceae	Maripa scandens	
Costaceae	Costus spiralis	
Cucurbitaceae	Melothria pendula	
Cyatheaceae	Cyathea surinamensis	
Cyclanthaceae	Cyclanthus bipartitus	
Cyperaceae	Bulbostylis capillaris	
Cyperaceae	Cyperus compressus	
Cyperaceae	Cyperus haspan	
Cyperaceae	Cyperus ligularis	
Cyperaceae	Cyperus luzulae	
Cyperaceae	Cyperus odoratus	
Cyperaceae	Cyperus sphacelatus	
Cyperaceae	Cyperus surinamensis	
Cyperaceae	Diplasia karatifolia	
Cyperaceae	Eleocharis geniculata	
Cyperaceae	Eleocharis df plicarhachis	D
Cyperaceae	Fimbristylis	
Cyperaceae	Fimbristylis cymosa	
Cyperaceae	Fimbristylis dichotoma	
Cyperaceae	Fimbristylis littoralis	
Cyperaceae	Fuirena umbellata	
Cyperaceae	Hypolytrum pulchrum	
Cyperaceae	Kyllinga	
Cyperaceae	Kyllinga aromatica	
Cyperaceae	Kyllinga odorata	
Cyperaceae	Lagenocarpus sabanensis	D

Famille	Nom scientifique	Statut
Cyperaceae	Rhynchanthera grandiflora	
Cyperaceae	Rhynchospora barbata	
Cyperaceae	Rhynchospora cephalotes	
Cyperaceae	Rhynchospora curvula	D
Cyperaceae	Rhynchospora filiformis	
Cyperaceae	Rhynchospora globosa	
Cyperaceae	Rhynchospora hirsuta	
Cyperaceae	Rhynchospora holoschoenoides	
Cyperaceae	Rhynchospora rugosa	
Cyperaceae	Rhynchospora tenella	D
Cyperaceae	Rhynchospora trispicata	
Cyperaceae	Scleria bracteata	
Cyperaceae	Scleria cyperina	
Cyperaceae	Scleria hirtella	D
Cyperaceae	Scleria latifolia	
Cyperaceae	Scleria mitis	
Cyperaceae	Scleria muehlenbergii	
Cyperaceae	Scleria secans	
Dilleniaceae	Davilla nitida	
Dilleniaceae	Davilla rugosa	
Dilleniaceae	Doliocarpus spraguei	
Droseraceae	Drosera capillaris	D
Droseraceae	Drosera cayennensis	P/D
Eriocaulaceae	Paepalanthus fasciculatus	
Eriocaulaceae	Syngonanthus biformis	D
Eriocaulaceae	Syngonanthus caulescens	D
Eriocaulaceae	Tonina fluviatilis	
Euphorbiaceae	Croton matourensis	

Famille	Nom scientifique	Statut
Euphorbiaceae	Euphorbia hirta	
Euphorbiaceae	Maprounea guianensis	
Gentianaceae	Chelonanthus purpurascens	
Gentianaceae	Coutoubea spicata	
Gentianaceae	Schultesia guianensis	
Gentianaceae	Tetrapollinia caerulescens	
Gentianaceae	Voyria tenella	
Gesneriaceae	Codonanthesis calcarata	
Gesneriaceae	Codonanthesis crassifolia	
Goupiaceae	Goupia glabra	
Heliconiaceae	Heliconia psittacorum	
Humiriaceae	Humiria balsamifera	
Hymenophyllaceae	Trichomanes pinnatum	
Hypericaceae	Vismia cayennensis	
Lacistemaceae	Lacistema pubescens	
Lamiaceae	Amasonia campestris	
Lamiaceae	Hyptis	
Lamiaceae	Hyptis atrorubens	
Lamiaceae	Hyptis lantanifolia	D
Lauraceae	Aniba rosiodora	P/D
Lauraceae	Cassytha filiformis	
Lauraceae	Ocotea guianensis	
Lecythidaceae	Eschweilera congestiflora	D
Lecythidaceae	Eschweilera coriacea	
Leguminosae	Abarema jupunba	
Leguminosae	Acacia mangium	
Leguminosae	Aeschynomene americana	
Leguminosae	Andira inermis	
Leguminosae	Balizia pedicellaris	

Famille	Nom scientifique	Statut
Leguminosae	Chamaecrista desvauxii	
Leguminosae	Chamaecrista diphylla	
Leguminosae	Chamaecrista ramosa	D
Leguminosae	Crotalaria retusa	
Leguminosae	Desmodium incanum	
Leguminosae	Grona barbata	
Leguminosae	Grona triflora	
Leguminosae	Inga alba	
Leguminosae	Inga cayennensis	
Leguminosae	Mimosa pigra	
Leguminosae	Mimosa pudica	
Leguminosae	Paloue guianensis	
Leguminosae	Parkia nitida	
Leguminosae	Senna bicapsularis	
Leguminosae	Sesbania	
Leguminosae	Stylosanthes angustifolia	
Leguminosae	Stylosanthes guianensis	
Leguminosae	Swartzia panacoco	
Leguminosae	Vigna luteola	
Leguminosae	Vouacapoua americana	
Leguminosae	Zornia latifolia	
Lentibulariaceae	Genlisea filiformis	D
Lentibulariaceae	Utricularia adpressa	
Lentibulariaceae	Utricularia amethystina	
Lentibulariaceae	Utricularia congesta	
Lentibulariaceae	Utricularia guyanensis	D
Lentibulariaceae	Utricularia hispida	
Lentibulariaceae	Utricularia juncea	
Lentibulariaceae	Utricularia nana	D

Famille	Nom scientifique	Statut
Linderniaceae	Bonnaya antipoda	
Linderniaceae	Lindernia crustacea	
Linderniaceae	Torenia crustacea	
Lindsaeaceae	Lindsaea lancea	
Lindsaeaceae	Lindsaea stricta	
Loganiaceae	Spigelia anthelmia	
Lycopodiaceae	Palhinhaea cernua	
Lygodiaceae	Lygodium volubile	
Malpighiaceae	Byrsonima crassifolia	
Malpighiaceae	Byrsonima verbascifolia	
Malpighiaceae	Stigmaphyllon sinuatum	
Malvaceae	Eriotheca globosa	
Malvaceae	Waltheria indica	
Marattiaceae	Danaea simplicifolia	
Melastomataceae	Acisanthera uniflora	
Melastomataceae	Appendicularia thymifolia	
Melastomataceae	Bellucia grossularioides	
Melastomataceae	Clidemia sericea	
Melastomataceae	Comolia villosa	
Melastomataceae	Desmoscelis villosa	
Melastomataceae	Ernestia glandulosa	
Melastomataceae	Henriettea flavescens	
Melastomataceae	Miconia alata	
Melastomataceae	Miconia ciliata	
Melastomataceae	Miconia prasina	
Melastomataceae	Miconia toco	
Melastomataceae	Nepsera aquatica	
Melastomataceae	Pterolepis glomerata	
Melastomataceae	Tibouchina aspera	

Famille	Nom scientifique	Statut
Melastomataceae	Tibouchina multiflora	
Myristicaceae	Virola surinamensis	
Myrtaceae	Myrcia fallax	
Myrtaceae	Myrcia sylvatica	
Nephrolepidaceae	Nephrolepis biserrata	
Ochnaceae	Sauvagesia	
Ochnaceae	Sauvagesia aliciae	
Ochnaceae	Sauvagesia erecta	
Ochnaceae	Sauvagesia rubiginosa	D
Ochnaceae	Sauvagesia sprengelii	
Ochnaceae	Sauvagesia tenella	D
Onagraceae	Ludwigia hyssopifolia	
Onagraceae	Ludwigia octovalvis	
Orchidaceae	Catasetum cf macrocarpum	
Orchidaceae	Dichaea Lindl.,	
Orchidaceae	Habenaria leprieurii	P/D
Orchidaceae	Habenaria sprucei	D
Orchidaceae	Vanilla	
Orobanchaceae	Anisantherina hispidula	
Orobanchaceae	Buchnera palustris	
Passifloraceae	Passiflora	
Passifloraceae	Passiflora glandulosa	
Passifloraceae	Piriqueta cistoides	
Passifloraceae	Turnera guianensis	
Piperaceae	Peperomia pellucida	
Piperaceae	Piper consanguineum	
Plantaginaceae	Bacopa aubletiana	
Plantaginaceae	Bacopa sessiliflora	
Plantaginaceae	Matourea pratensis	

Famille	Nom scientifique	Statut
Plantaginaceae	Mecardonia procumbens	
Plantaginaceae	Scoparia dulcis	
Poaceae	Andropogon leucostachyus	
Poaceae	Aristida torta	
Poaceae	Brachiaria	
Poaceae	Cymbopogon citratus	
Poaceae	Cynodon dactylon	
Poaceae	Digitaria horizontalis	
Poaceae	Echinochloa colona	
Poaceae	Echinolaena inflexa	
Poaceae	Eragrostis	
Poaceae	Eragrostis unioloides	
Poaceae	Homolepis aturensis	
Poaceae	Panicum caricoides	
Poaceae	Paspalum serpentinum	
Poaceae	Raddiella esenbeckii	D
Poaceae	Raddiella vanessae	D
Poaceae	Setaria tenax	
Poaceae	Trichantheium cyanescens	
Poaceae	Trichantheium micranthum	
Poaceae	Trichantheium parvifolium	
Polygalaceae	Polygala adenophora	
Polygalaceae	Polygala appressa	
Polygalaceae	Polygala timoutou	
Polygalaceae	Securidaca diversifolia	
Polygonaceae	Coccoloba	
Polygonaceae	Coccoloba latifolia	
Portulacaceae	Portulaca oleracea	
Primulaceae	Myrsine guianensis	

Famille	Nom scientifique	Statut
Proteaceae	Roupala montana	
Pteridaceae	Acrostichum aureum	
Pteridaceae	Adiantum cajennense	
Pteridaceae	Adiantum serratodentatum	
Pteridaceae	Microgramma reptans	
Pteridaceae	Pityrogramma calomelanos	
Quiinaceae	Quiina obovata	
Rhizophoraceae	Rhizophora mangle	
Rubiaceae	Coccocypselum guianense	
Rubiaceae	Isertia coccinea	
Rubiaceae	Ixora coccinea	
Rubiaceae	Oldenlandia corymbosa	
Rubiaceae	Palicourea apoda	
Rubiaceae	Palicourea hoffmannseggiana	
Rubiaceae	Palicourea pseudinundata	D
Rubiaceae	Palicourea quadrifolia	
Rubiaceae	Perama hirsuta	
Rubiaceae	Psychotria guianensis	
Rubiaceae	Sabicea aspera	
Rubiaceae	Sabicea cinerea	
Rubiaceae	Sipanea pratensis	
Rubiaceae	Spermacoce capitata	
Rubiaceae	Spermacoce ocymifolia	
Rubiaceae	Spermacoce verticillata	
Salicaceae	Banara guianensis	
Salicaceae	Laetia procera	
Sapindaceae	Paullinia pinnata	
Sapotaceae	Pouteria	
Selaginellaceae	Selaginella minima	

Famille	Nom scientifique	Statut
Siparunaceae	Siparuna guianensis	
Smilacaceae	Smilax	
Solanaceae	Solanum	
Solanaceae	Solanum stramonifolium	
Solanaceae	Solanum subinerme	
Streliziaceae	Phenakospermum guyannense	
Symplocaceae	Symplocos guianensis	
Urticaceae	Cecropia obtusa	
Urticaceae	Pilea microphylla	
Verbenaceae	Tamonea spicata	
Vitaceae	Cissus verticillata	
Xyridaceae	Abolboda americana	D
Xyridaceae	Xyris	
Xyridaceae	Xyris anceps	
Xyridaceae	Xyris fallax	
Xyridaceae	Xyris jupicai	
Xyridaceae	Xyris paraensis	

## Annexe 5, Listes des espèces animales recensées sur la zone d'étude

- POISSONS**

Ordre	Famille	Taxon	Statut	Crrique forestière	Bassin
Characiformes	Characidae	<i>Hemigrammus rodwayi</i>			x
Characiformes	Characidae	<i>Hemigrammus unilineatus</i>		x	

Characiformes	Erythrinidae	<i>Hoplias malabaricus</i>		x	
Characiformes	Lebasiidae	<i>Copella carsevennensis</i>		x	
Characiformes	Lebasiidae	<i>Pyrrhulina filamentosa</i>		x	
Cyprinodontiformes	Rivulidae	<i>Rivulus lungi</i>		x	
Gymnotiformes	Gymnotidae	<i>Electrophorus electricus</i>		x	
Perciformes	Cichlidae	<i>Heros efasciatus</i>			x
Perciformes	Cichlidae	<i>Nannacara aureocephalus</i>	<b>D</b>	x	
Synbranchiformes	Synbranchidae	<i>Synbranchus marmoratus</i>		x	

• **AMPHIBIENS**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge régionale	Habitat	Inventaires Biotope 2022	Données Faune-Guyane
Crapaud feuille	<i>Rhinella castaneotica</i>		LC	Forêt matures, jeunes et dégradées	x	
Crapaud buffle	<i>Rhinella marina</i>		LC	Forêt, milieux ouverts, zones dégradées	x	
Adénomère familière	<i>Adenomera andreae</i>		LC	Forêt matures, jeunes et dégradées	x	
Leptodactyle de Peters	<i>Leptodactylus petersii</i>		LC	Zones humides en bordures forestières, bas-fonds, forêt marécageuse	x	
Ostéocéphale taurin	<i>Osteocephalus taurinus</i>		LC	Forêt matures, jeunes et dégradées	x	
Rainette à bandes	<i>Boana multifasciata</i>		LC	Savanes sèches et inondables, prairies, mares	x	
Rainette à doigts oranges	<i>Dendropsophus sp. 1</i>	D	LC	Forêt matures, jeunes et dégradées	x	
Rainette centrolène	<i>Boana cinerascens</i>		LC	Bas-fonds, bords de criques avec pinotières en forêt mûres, secondaires et dégradé	x	
Scinax de Boesemann	<i>Scinax boesemani</i>		LC	Forêt matures et secondaires,	x	

				milieux ouverts		
Rainette ponctuée	<i>Boana punctata</i>		<b>LC</b>	Milieux humides ouverts	x	
Rainette patte d'oie	<i>Boana boans</i>		<b>LC</b>	Forêt matures, jeunes et dégradées	x	
Scinax des savanes	<i>Scinax nebulosus</i>		<b>LC</b>	Milieux humides ouverts	x	
Scinax des maisons	<i>Scinax ruber</i>		<b>LC</b>	Savanes sèches et inondables, prairies, mares forestières, habitations	x	
Adénomère des herbes	<i>Adenomera hylaedactyla</i>		<b>LC</b>	Milieux ouverts	x	
Crapaud perlé	<i>Rhinella margaritifera</i>		<b>LC</b>	Forêt matures, jeunes et dégradées	x	
Leptodactyle de Knudsen	<i>Leptodactylus knudseni</i>		<b>LC</b>	Forêt matures, jeunes et dégradées	x	

- **REPTILES**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge régionale	Habitat	Inventaires Biotope 2022	Données Faune-Guyane
Anolis brun doré	<i>Norops fuscoauratus</i>		<b>LC</b>	Forêt mature et secondaire	x	

- **OISEAUX**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge Régionale
Tinamou soui	<i>Crypturellus soui</i>		LC
Ortalide motmot	<i>Ortalis motmot</i>		LC
Héron strié	<i>Butorides striata</i>	P	LC
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	P	DD
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC
Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	LC
Bec-en-croc de Cayenne	<i>Leptodon cayanensis</i>	P	LC
Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	P	LC
Râle ocellé	<i>Micropygia schomburgkii</i>	H / D	EN
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	LC
Marouette plombée	<i>Porzana albicollis</i>	P	LC
Bécassine de Magellan	<i>Gallinago paraguaiiae</i>	D	EN
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>		LC
Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>		LC
Pigeon rousset	<i>Patagioenas cayennensis</i>		LC
Colombe rousse	<i>Columbina talpacoti</i>		LC
Ani à bec lisse	<i>Crotophaga ani</i>		LC
Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	LC
Martinet polioure	<i>Chaetura brachyura</i>		LC
Ermite roussâtre	<i>Phaethornis ruber</i>		LC
Colibri tout-vert	<i>Polytmus theresiae</i>		LC
Colibri rubis-topaze	<i>Chrysolampis mosquitos</i>	P	LC
Ariane de Linné	<i>Chionomesa fimbriata</i>		LC
Trogon à queue blanche	<i>Trogon viridis</i>		LC
Martin-pêcheur bicolore	<i>Chloroceryle inda</i>		LC
Martin-pêcheur nain	<i>Chloroceryle aenea</i>		LC
Barbacou à croupion blanc	<i>Chelidoptera tenebrosa</i>		LC
Toucan à bec rouge	<i>Ramphastos tucanus</i>		LC
Toucan vitellin	<i>Ramphastos vitellinus</i>		LC
Pic jaune	<i>Celex flavus</i>		LC
Pic de Malherbe	<i>Campephilus melanoleucos</i>		LC
Macagua rieur	<i>Herpetoheres cachinnans</i>	P	VU

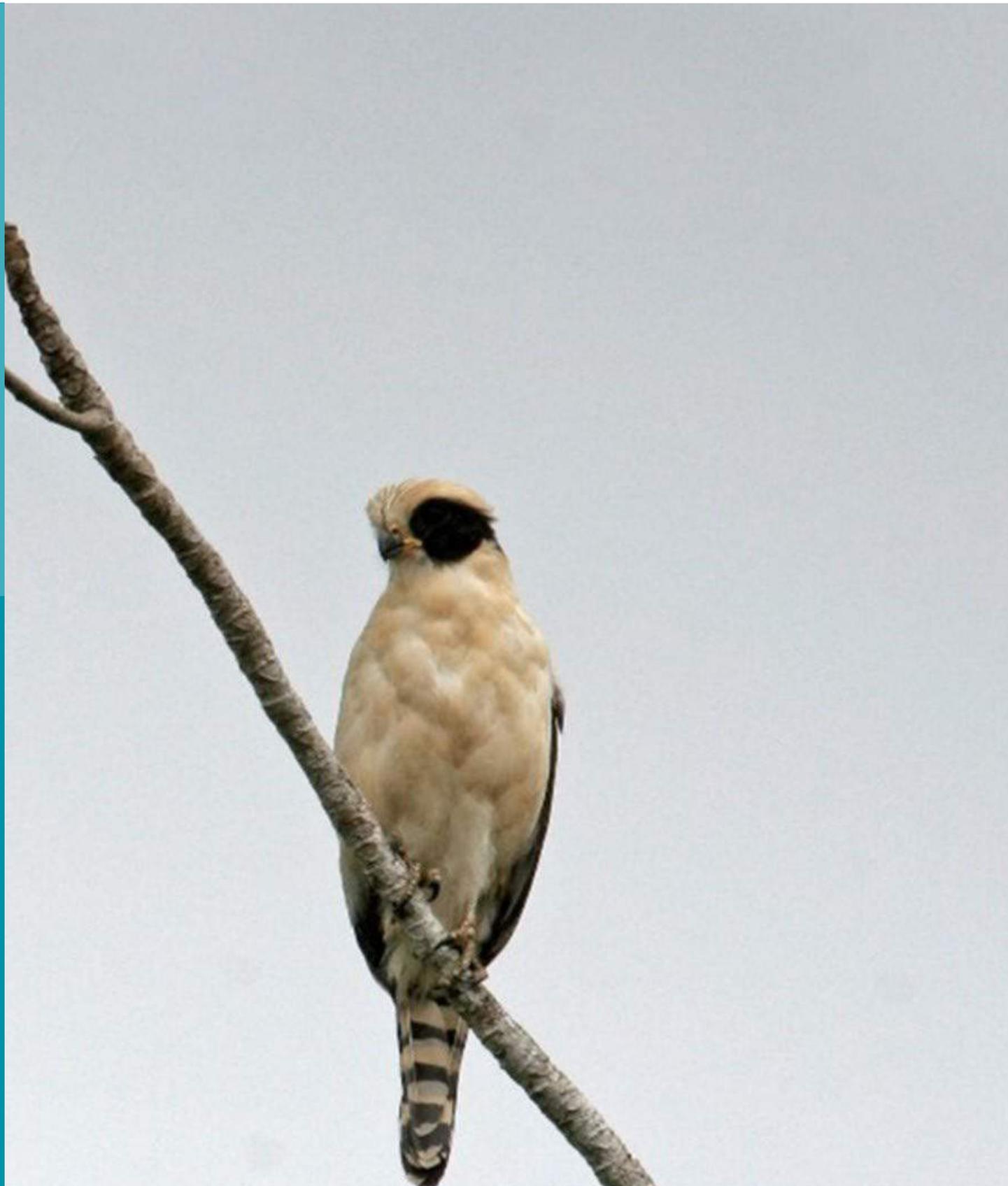
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge Régionale
Caracara à tête jaune	<i>Milvago chimachima</i>	P	LC
Conure cuivrée	<i>Eupsittula pertinax</i>		LC
Batara huppé	<i>Sakesphorus canadensis</i>	P	LC
Batara rayé	<i>Thamnophilus doliatus</i>		LC
Batara tacheté	<i>Thamnophilus punctatus</i>		LC
Alapi de Buffon	<i>Myrmeciza atrothorax</i>		LC
Grimpar des cabosses	<i>Xiphorhynchus guttatus</i>		LC
Grimpar talapiot	<i>Dendroplex picus</i>		LC
Synallaxe albane	<i>Synallaxis albescens</i>		LC
Tyranneau roitelet	<i>Tyrannulus elatus</i>		LC
Elénie à ventre jaune	<i>Elaenia flavogaster</i>		LC
Tyranneau passegris	<i>Camptostoma obsoletum</i>		LC
Tyranneau souris	<i>Phaeomyias murina</i>		LC
Tyranneau vif	<i>Zimmerius acer</i>		LC
Microtyran casqué	<i>Lophotriccus galeatus</i>		LC
Todirostre tacheté	<i>Todirostrum maculatum</i>		LC
Tyranneau poliocéphale	<i>Tolmomyias poliocephalus</i>		LC
Moucherolle à tête blanche	<i>Arundinicola leucocephala</i>		LC
Tyran de Cayenne	<i>Myiozetetes cayanensis</i>		LC
Tyran quiquivi	<i>Pitangus sulphuratus</i>		LC
Tyran des palmiers	<i>Tyrannopsis sulphurea</i>	P	LC
Tyran mélancolique	<i>Tyrannus melancholicus</i>		LC
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC
Tyran féroce	<i>Myiarchus ferox</i>		LC
Attila cannelle	<i>Attila cinnamomeus</i>		LC
Manakin tijé	<i>Chiroxiphia pareola</i>	P	NT
Manakin casse-noisette	<i>Manacus manacus</i>		LC
Manakin auréole	<i>Pipra aureola</i>		LC
Hirondelle tapère	<i>Progne tapera</i>		LC
Hirondelle chalybée	<i>Progne chalybea</i>		LC
Hirondelle à ailes blanches	<i>Tachycineta albiventer</i>		LC
Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	P	LC
Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	P	LC

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge Régionale
Moqueur des savanes	<i>Mimus gilvus</i>		LC
Tangara à galons blancs	<i>Tachyphonus rufus</i>		LC
Tangara à bec d'argent	<i>Ramphocelus carbo</i>		LC
Tangara évêque	<i>Thraupis episcopus</i>		LC
Tangara des palmiers	<i>Thraupis palmarum</i>		LC
Dacnis bleu	<i>Dacnis cayana</i>		LC
Grand Tardivole	<i>Emberizoides herbicola</i>	P	VU
Sucrier à ventre jaune	<i>Coereba flaveola</i>		LC
Bruant des savanes	<i>Ammodramus humeralis</i>	H	EN
Paruline équatoriale	<i>Geothlypis aequinoctialis</i>		DD
Oriole à épaulettes	<i>Icterus cayanensis</i>		LC
Sturnelle militaire	<i>Leistes militaris</i>		LC

- MAMMIFERES**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge régionale	Habitat	Inventaires Biotopes 2022	Données Faune-Guyane
Pac tacheté, Paca	<i>Cuniculus paca</i>		LC	Forêt primaire ou secondaire à proximité des criques et rivières.	x	
Grison	<i>Galictis vittata</i>	P	LC	Forêt matures et secondaires. Savanes et pâturages		x
Pian à oreilles noires	<i>Didelphis marsupialis</i>			Forêt matures et secondaires. Abbatis, jardins, savanes et villes	x	
Cabiai	<i>Hydrochoerus hydrochaeris</i>			Marais, pripris, cours d'eau et fleuve.	x	
Tamarin à mains dorées	<i>Saguinus midas</i>			Forêt matures et secondaires. Jardins et abbatis	x	

Tayra	<i>Eira barbara</i>	<b>P</b>	<b>LC</b>	Forêt primaire et secondaires. Affectionne particulièrement les arbres creux et les terriers d'autres animaux.	x	
Raton-crabier	<i>Procyon cancrivorus</i>	<b>P</b>	<b>LC</b>	Mangrove et cours d'eau saumâtre	x	
Tatou indéterminé	<i>Dasypodidae sp.</i>		<b>LC</b>	Forêt matures et secondaires	x	



**Siège social :**  
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze  
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - [www.biotope.fr](http://www.biotope.fr)